

RAPPORT D'ACTIVITES



← *Station de pompage du Bois Henri IV
à LA COUARDE SUR MER*

*Station d'épuration de La Madeleine sur la
commune du GUA—Construction du génie
civil*



*Usine de traitement d'eau potable
de BARZAN*

ANNEE 2016

Finances – Ressources Humaines

Le Service Finances/Ressources a en charge :

- 1. L'élaboration et de l'exécution des trois budgets du Syndicat: Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement non collectif :**
 - Paiement des entreprises dans le cadre des marchés publics passés par le Syndicat (environ 200 marchés par an) ;
 - Suivi et encaissement des subventions du Conseil Départemental, Agences de l'Eau et autres financeurs ;
 - Suivi et encaissement des redevances eau potable et assainissement collectif ;
 - Encaissement des autres recettes (redevances du service public d'assainissement non collectif, inspection TV, PFAC,...) ;
 - Gestion active de la Dette ;
 - Gestion de l'actif du Syndicat.

- 2. La clôture des comptes et de la production des comptes administratifs**

- 3. La gestion des ressources humaines :** gestion de la paye, formation professionnelle, recrutement, suivi des instances représentatives du personnel (DUP, CHSCT),...

- 4. Le suivi des sinistres et la gestion des assurances**

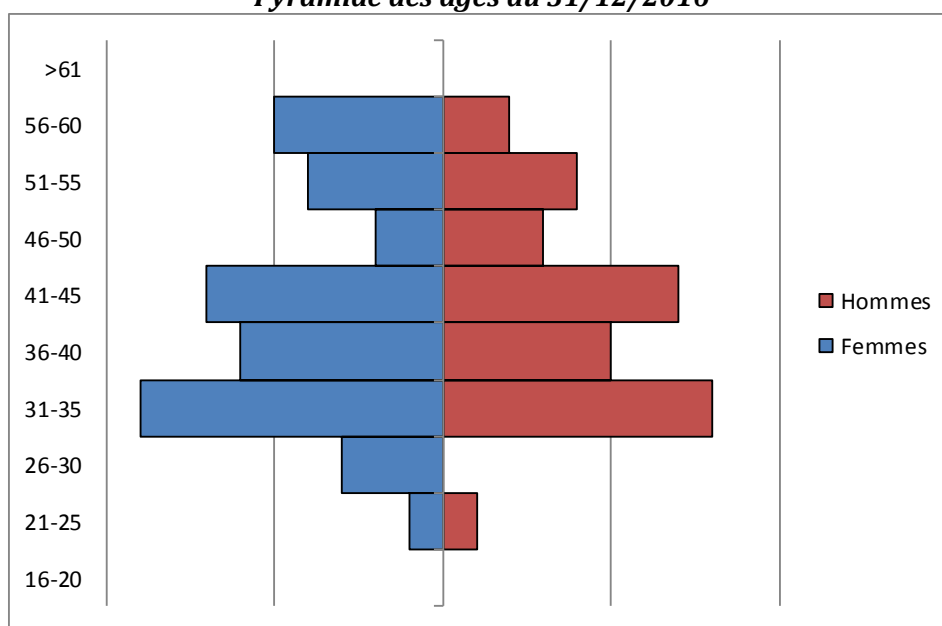
- 5. Les moyens généraux (véhicules, mobiliers, fournitures,...)**

Afin de mener à bien ces missions, le service dispose de 10 personnes : un chef de service et 9 agents.

I – Le Personnel

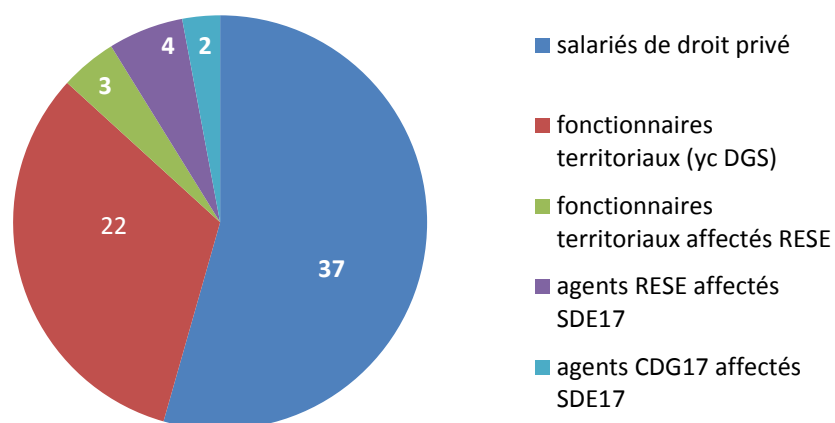
Au 31 décembre 2016, l'effectif du Syndicat des Eaux est de **68 salariés**. Il est composé de 38 femmes et de 30 hommes avec une moyenne d'âge de 41,5 ans.

Pyramide des âges au 31/12/2016

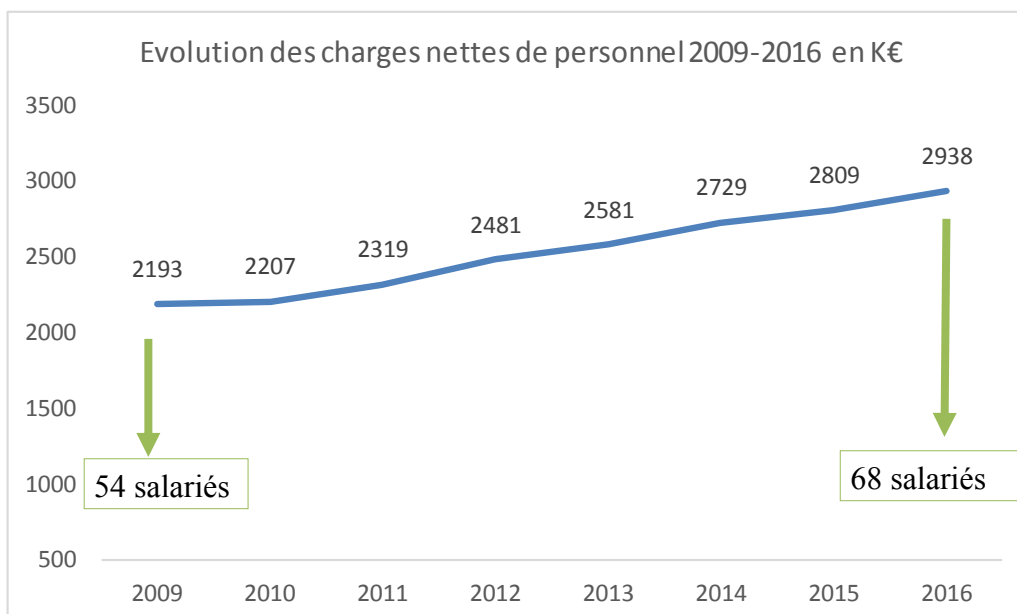
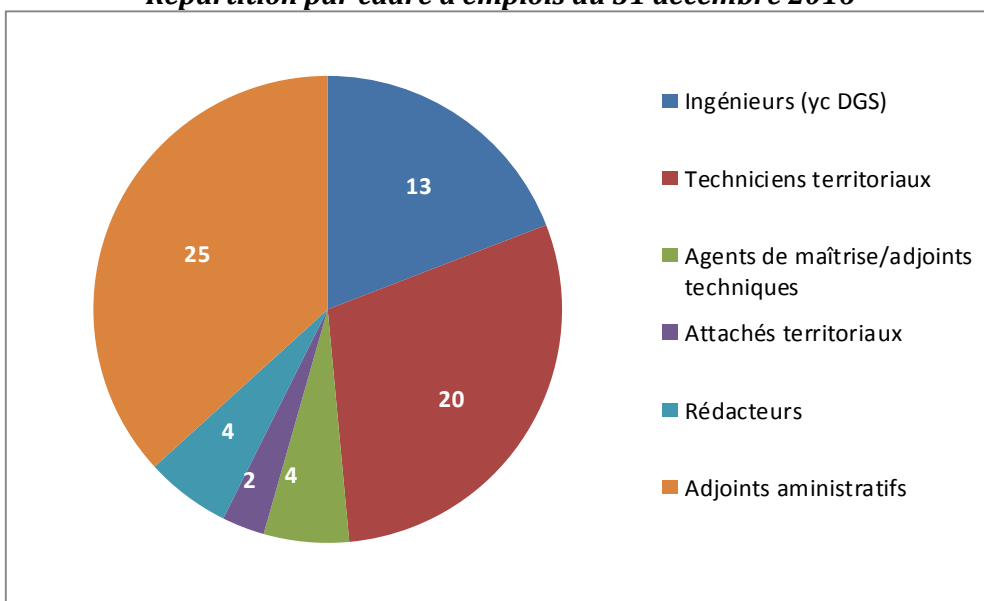


Au regard du statut : 25 sont titulaires de la fonction publique territoriale, 37 sont en contrat à durée indéterminée et 1 en contrat à durée déterminée. 6 sont des agents mis à disposition (4 dont l'employeur est la RESE, 2 employés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale).

Répartition par statut au 31 décembre 2016



Répartition par cadre d'emplois au 31 décembre 2016



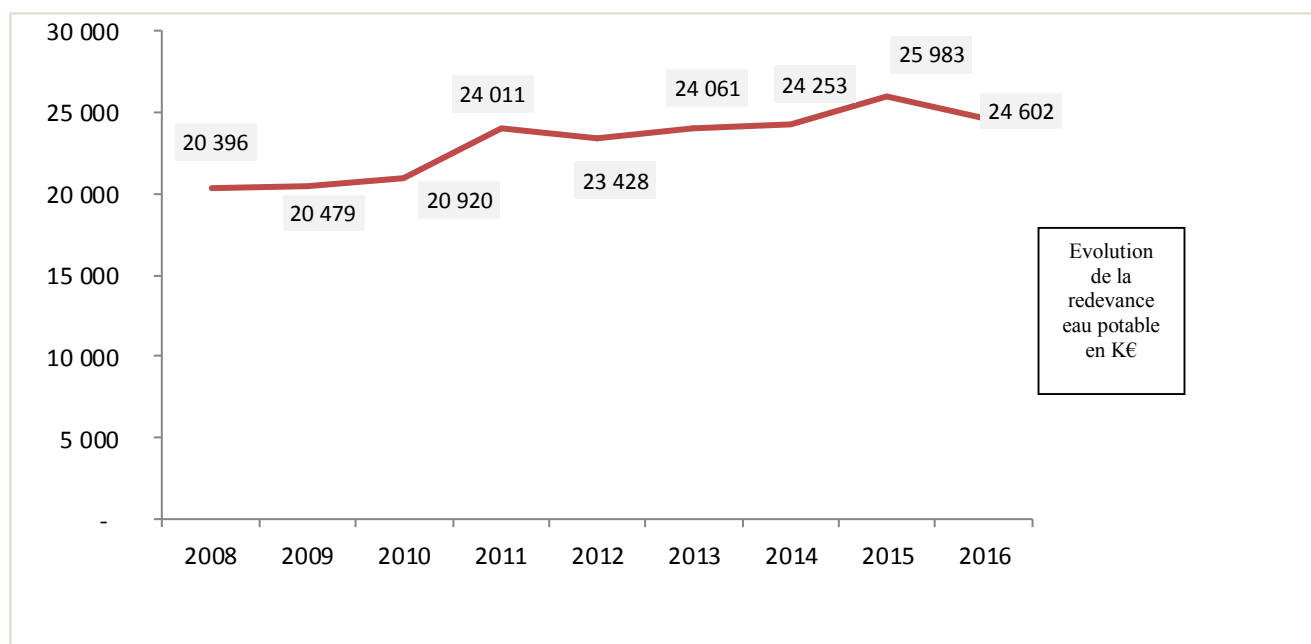
2 - Chiffres clés 2016 du budget eau

Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

Recette de fonct.	2016	en %
Produits des services	29 132	85,49%
Participations budgets annexes*	2 662	7,81%
Subventions exploitation	161	0,47%
Autres produits exploit.	659	1,93%
Produits exceptionnels	41	0,12%
Quote part de subv./res.	1 229	3,61%
Divers	191	0,56%
Total des recettes	34 075	100%

(*) Quote-part de charges de personnel et de charges générales des budgets assainissement collectif et assainissement non collectif + remboursement RESE

La redevance amortissement représente 24,6 millions d'euros en 2016, soit plus de 72% des recettes de fonctionnement. La diminution entre 2015 et 2016 a pour origine la modification des modalités de reversement prévues dans certains contrats de DSP. Intervenue en avril 2014, elle a consisté à accroître les acomptes versés sur l'exercice N et à diminuer le solde versé sur l'exercice N+1. La pleine application de ces nouvelles modalités est effective sur 2016. L'exercice 2015 a enregistré des reversements pour partie calculés selon les règles originelles des contrats de DSP (solde 2014 important) et pour partie selon les nouvelles règles (2^{ème} acompte 2015 important), le niveau de recette est donc atypique.



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Dépense de fonct.	2016	en %
Charges générales	5 262	25,59%
Charges de personnel	3 129	15,22%
Autres charges courantes	123	0,60%
Charges financières	1 084	5,27%
Charges exceptionnelles	969	4,71%
Dotat. au amort. et Prov.	9 996	48,61%
Total des dépenses	20 563	100%

Plus de 48% des dépenses de fonctionnement de l'exercice est consacrée aux dotations aux amortissements et constitue une part fondamentale de l'autofinancement du Syndicat des Eaux.

Les charges à caractère générale recouvrent en particulier 1,3 million d'euros d'achat d'eau en gros et 1,7 million d'euros de refacturation interne avec la RESE (facture « littorale »).

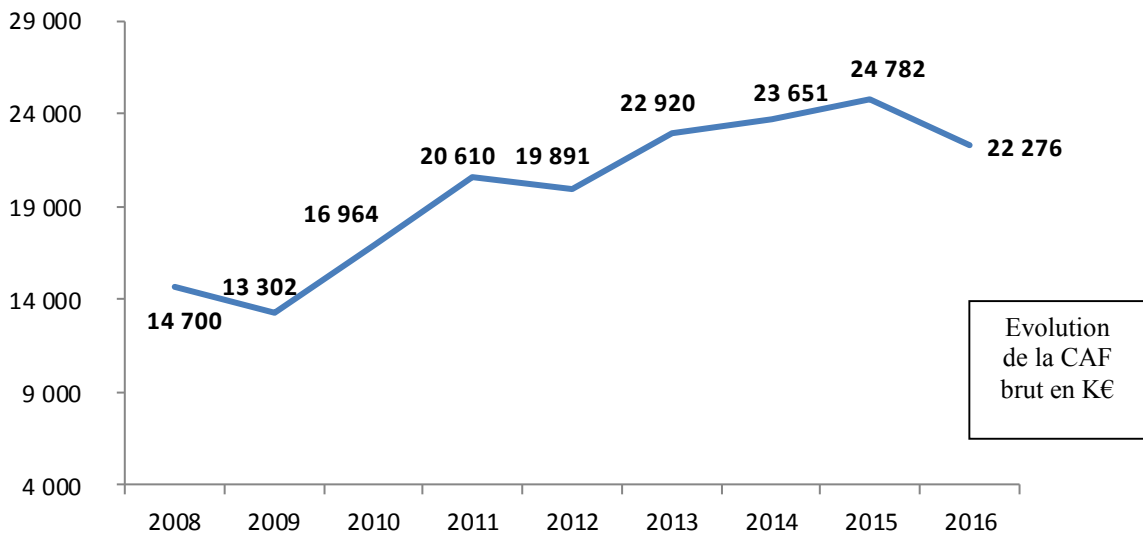
L'exécution de l'ensemble des dépenses du personnel s'effectue dans le budget eau potable. Lors des opérations de clôture des comptes, il est constaté dans ce dernier une recette correspondant à l'addition de la quote-part du budget assainissement collectif (1 213 K€) et de la quote-part du budget assainissement non-collectif (512 K€). Les dépenses de personnel du budget eau s'élèvent ainsi à 1 404 K€ et, déductions faites des recettes liées à l'encaissement des indemnités journalières et des remboursements de la RESE pour la mise à disposition de personnel, à une charge nette de 1 213 K€.

Les charges financières 2016 (1 084 K€) sont en diminution de 19.5% par rapport à 2015.

Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

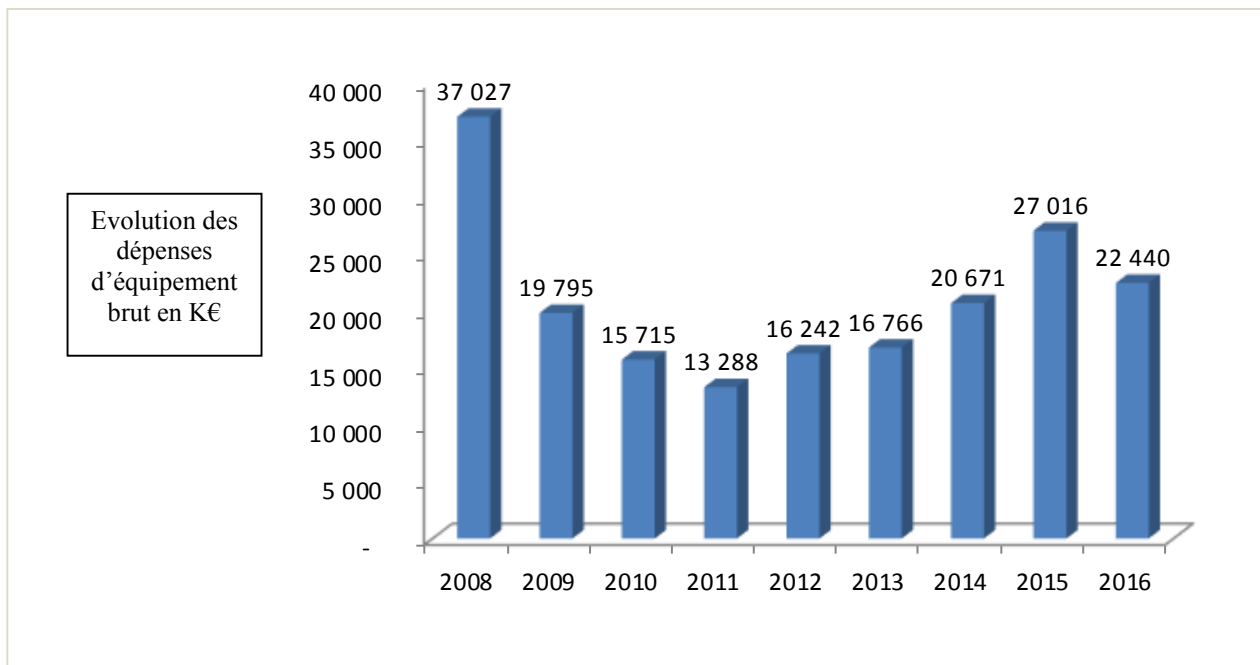
La section d'exploitation dégage un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2016 de plus de 13,5 millions €. L'autofinancement brut ressort à 22,3 millions d'euros.

	CA 2016
recettes de fonctionnement (i)	34 075
dépenses de fonctionnement (ii)	20 563
résultat de l'exercice (i)-(ii)	13 512



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement

Sur l'exercice 2016, le Syndicat des eaux a investi pour plus de 22 millions d'euros.



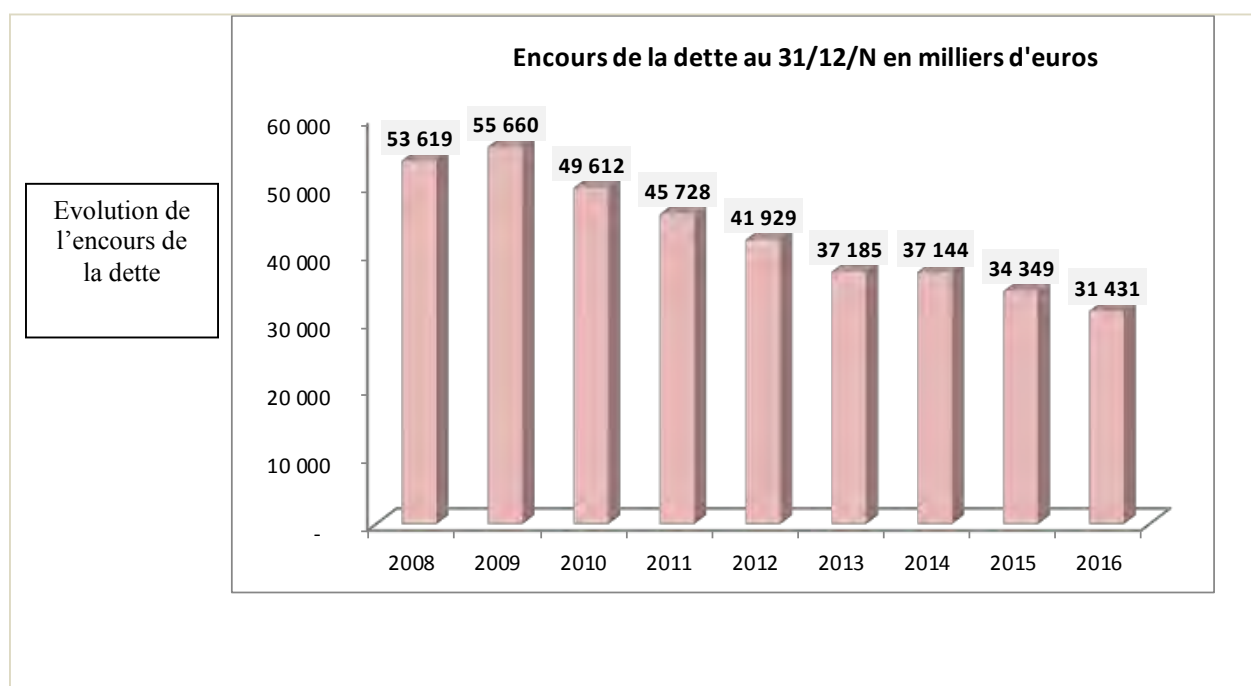
Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement) et par l'encaissement de subventions dont 667 K€ du Conseil Départemental de la Charente Maritime, 948 K€ des Agences de l'Eau et 139 K€ d'autres organismes. Outre un recours à l'emprunt de 1,2 million d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à taux 0% (financement des travaux du siège à Saintes), le Syndicat des Eaux a bénéficié de 240 K€ d'avances remboursables.

Tableau de financement		2016
dépenses équipement brut		22 440
autres dépenses d'investissement		
dépenses d'investissement		22 440
recettes d'investissement		3 202
<i>dont</i>		
<i>subventions CD17</i>		667
<i>subventions Agences Eau</i>		948
<i>subventions diverses</i>		139
<i>Autres recettes</i>		8
<i>Avances remboursables</i>		240
<i>Emprunt Caisse des Dépôts</i>		1 200
autofinancement net		18 968
variation fonds de roulement		- 270
fonds de roulement de clôture		27 524

En milliers d'euros

L'encours de la dette en milliers d'euros

Au 31/12/2016, l'encours de la dette sur le budget eau est de 31 431 k€. La capacité dynamique de désendettement est inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).

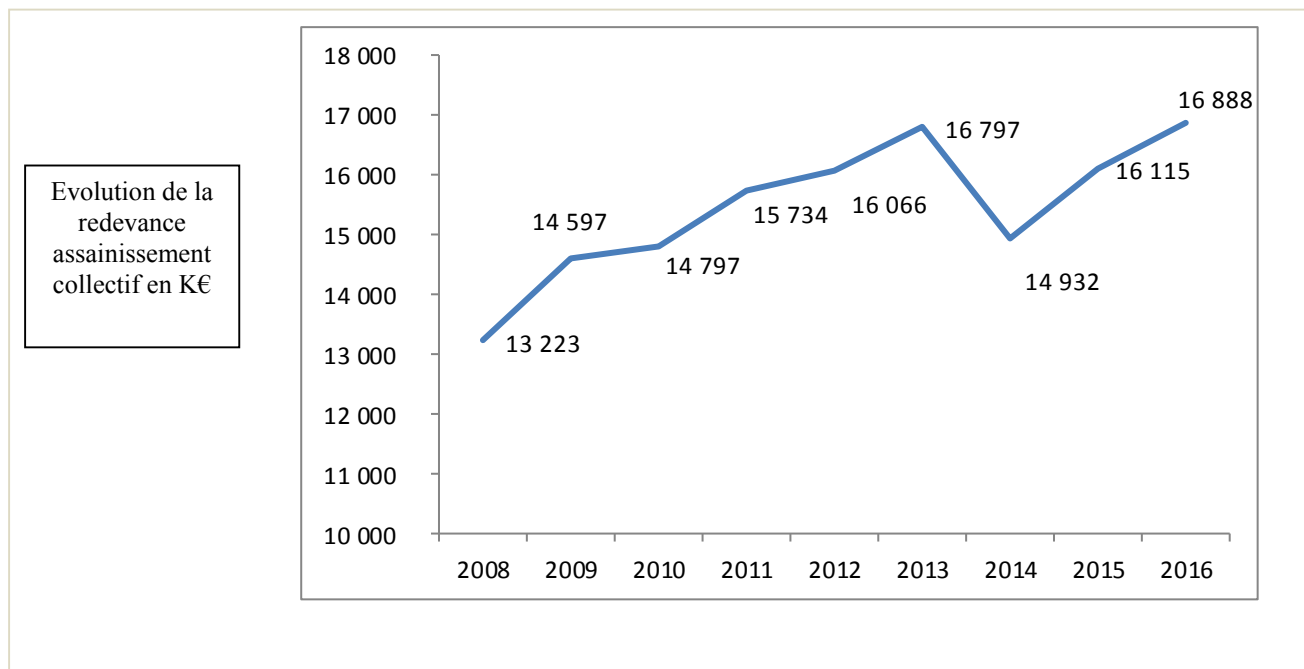


3 – Chiffres clés 2016 – Assainissement collectif

Les recettes de fonctionnement (en milliers d'euros)

	2016
Produit des services	18 189
Subventions d'exploitation	88
Autres produits de gestion courante et divers	1
recettes exceptionnelles	289
Quote part de subv. transférée au résultat	1 460
Recettes de fonctionnement de l'exercice	20 027

La redevance assainissement collectif est de 16,9 millions d'euros en 2016 et est revenue à son niveau de 2013. La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a augmenté par rapport à 2015, elle est de 1 010 K€.



Les dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)

Dépense de fonctionnement	2016
Charges générales	676
Charges de personnel	1 214
Charges de gestion courante	49
Charges financières	738
Charges exceptionnelles	354
Dotat. au amort. et Prov.	10 388
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	13 419

Les dotations aux amortissements représentent plus de trois quarts des dépenses de fonctionnement. C'est ainsi un montant de 10,388 millions d'euros qui vient alimenter la capacité d'autofinancement du Syndicat.

Les charges financières ont diminué par rapport à 2015 (-10.5%), conséquence d'une diminution de l'encours de la dette et de son coût (les taux variables sont bas voire négatifs).

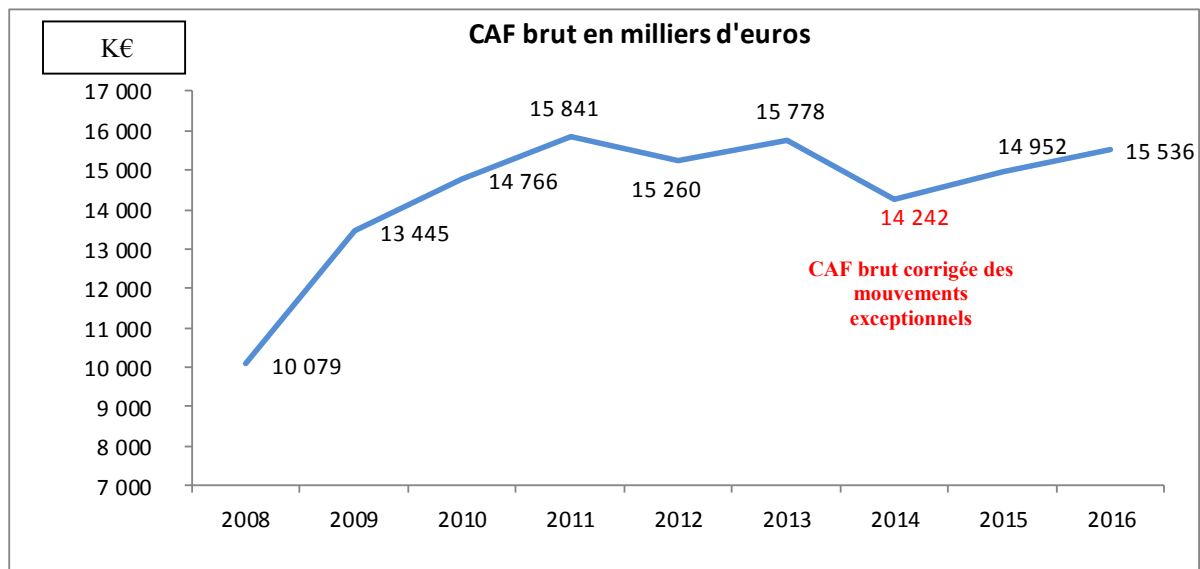
Les dépenses de personnel ne participent qu'à hauteur de 9.0% des dépenses totales de fonctionnement (1 214 K€ contre 1 122 K€ en 2013).

Avec 676 K€, les charges générales sont en retrait par rapport à l'année précédente.

Le résultat de l'exercice (en milliers d'euros)

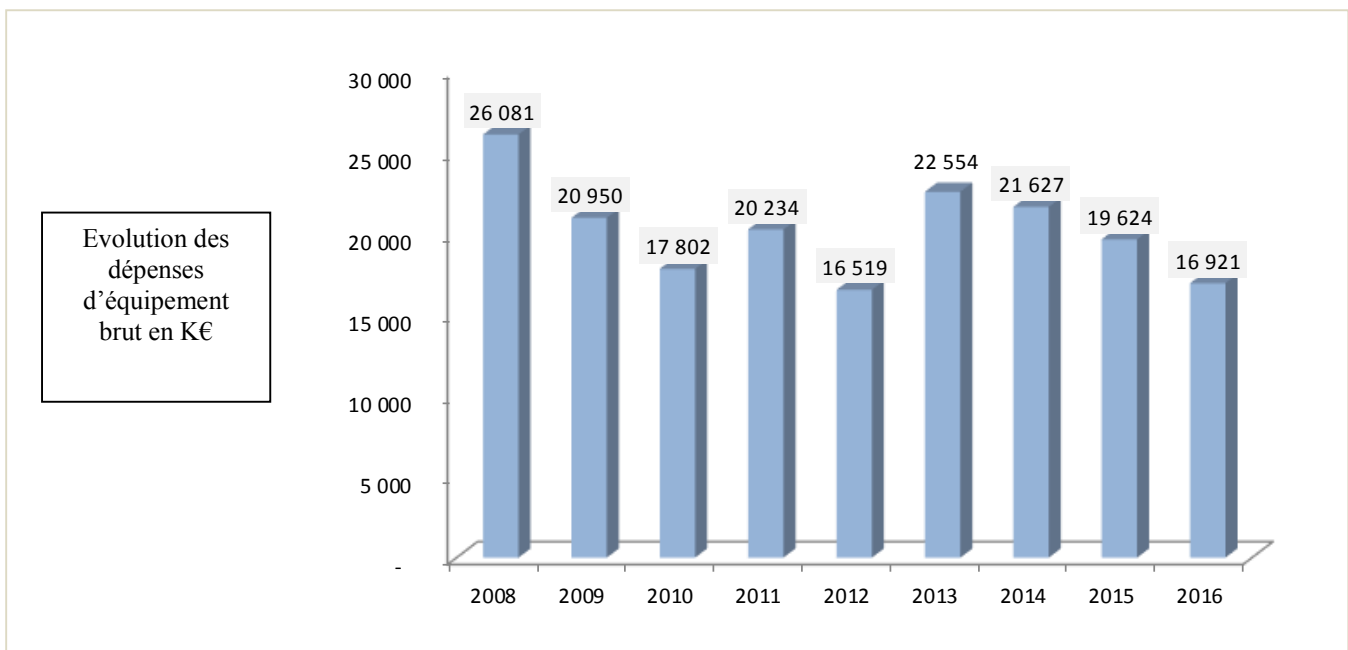
Résultat de fonctionnement	2016
recettes de fonctionnement	20 027
dépenses de fonctionnement	13 419
résultat de l'exercice	6 608

La section d'exploitation dégage un excédent de 6.608 millions d'euros, soit un même niveau que l'année précédente. L'autofinancement brut s'élève à 15 536 K€. Comparé à l'exercice précédent, il s'améliore de 584 K€ (la CAF de 2014 retracé dans le graphique ci-dessous est calculée en déduisant les mouvements exceptionnels liés à la dissolution des syndicats de base)



Les dépenses d'équipement brut et le tableau de financement en milliers d'euros

Sur l'exercice 2016, le Syndicat des eaux a investi pour presque 17 millions d'euros



Le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime a financé ses dépenses d'équipement brut sur ses ressources propres (autofinancement net de 12,68 millions d'euros), par l'encaissement de subventions dont 3,48 millions d'euros du Conseil Départemental de la Charente Maritime et 4,09 millions d'euros des Agences de l'Eau.

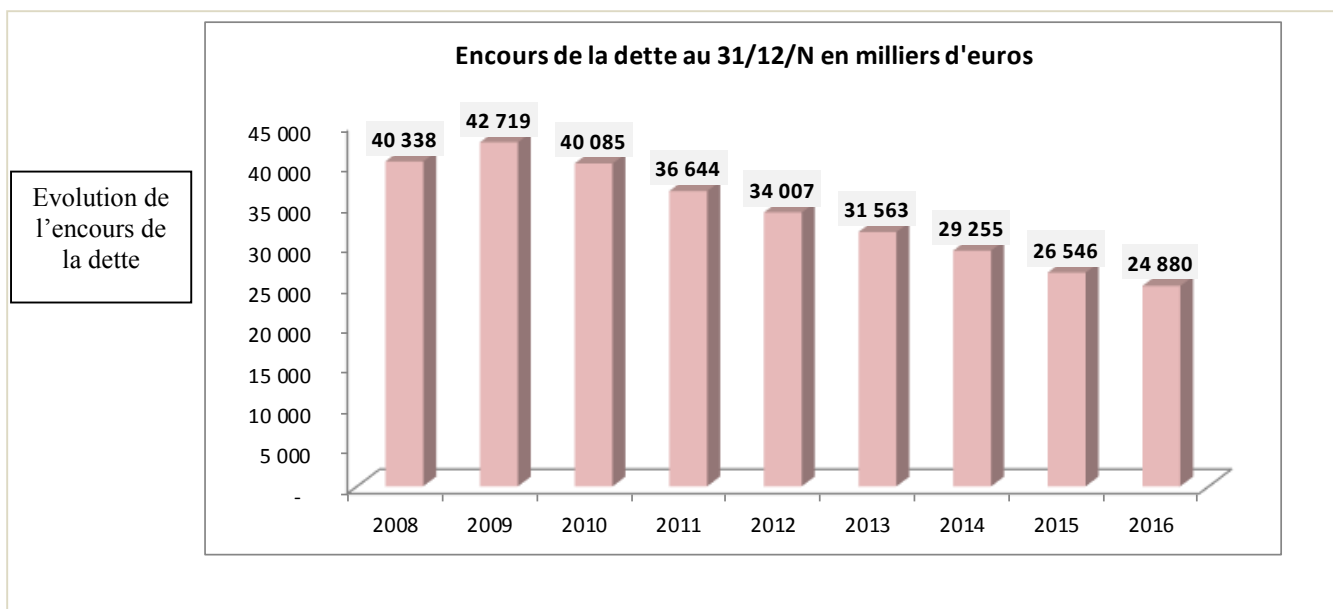
Outre un recours à l'emprunt de 1 million d'euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Syndicat des Eaux a bénéficié de 192 K€ d'avances remboursables

Tableau de financement	2016
dépenses équipement brut	16 921
recettes d'investissement	21 488
<i>dont</i>	
<i>subvention CD17</i>	3 480
<i>subvention Agences Eau</i>	4 093
<i>Autres subventions</i>	39
<i>Emprunts bancaires</i>	1 000
<i>Avances remboursables</i>	192
<i>autres recettes</i>	6
autofinancement net	12 678
variation fonds de roulement	4 567
fonds de roulement de clôture	14 701

En milliers d'euros

L'encours de la dette en milliers d'euros

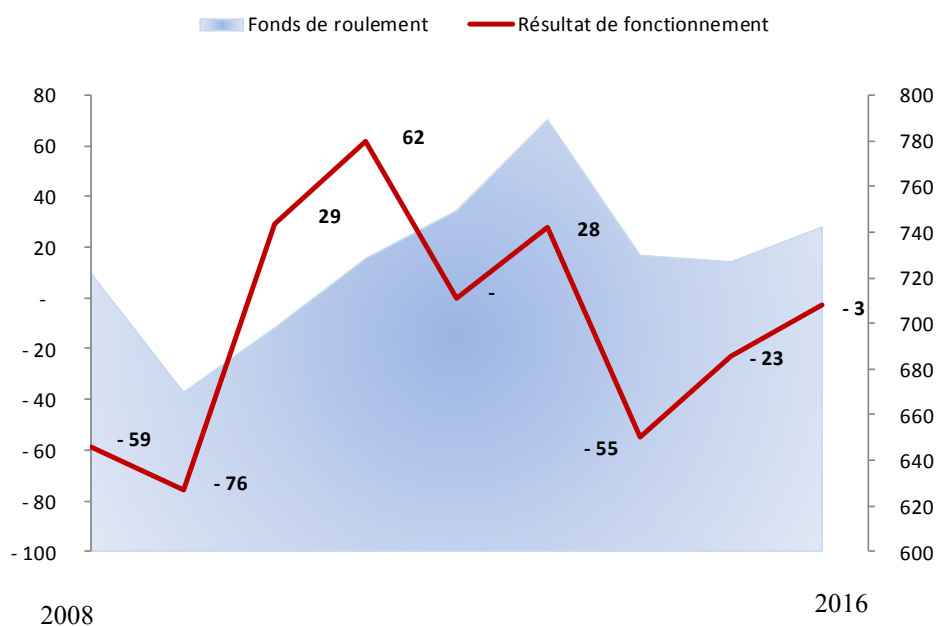
Au 31/12/2016, l'encours de la dette sur le budget assainissement collectif est de 24,9 millions. La capacité dynamique de désendettement est inférieure à 2 années (rapport de l'encours de la dette au 31/12 sur l'autofinancement brut).



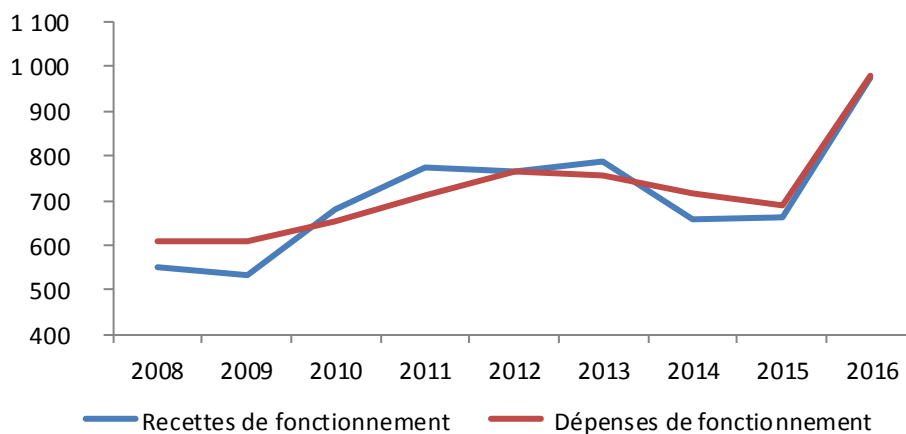
4 – Chiffres clés 2016 – Budget Assainissement Non Collectif

Le budget assainissement non collectif est essentiellement un budget de fonctionnement. Les quelques dépenses d'équipement sont des dépenses liées à l'acquisition de véhicules de service et de mobiliers.

Ses recettes de fonctionnement sont très corrélées à la conjoncture économique et immobilière. L'exercice 2016 ressort légèrement déficitaire de -3 K€. Le fonds de roulement représente une année d'exercice budgétaire.



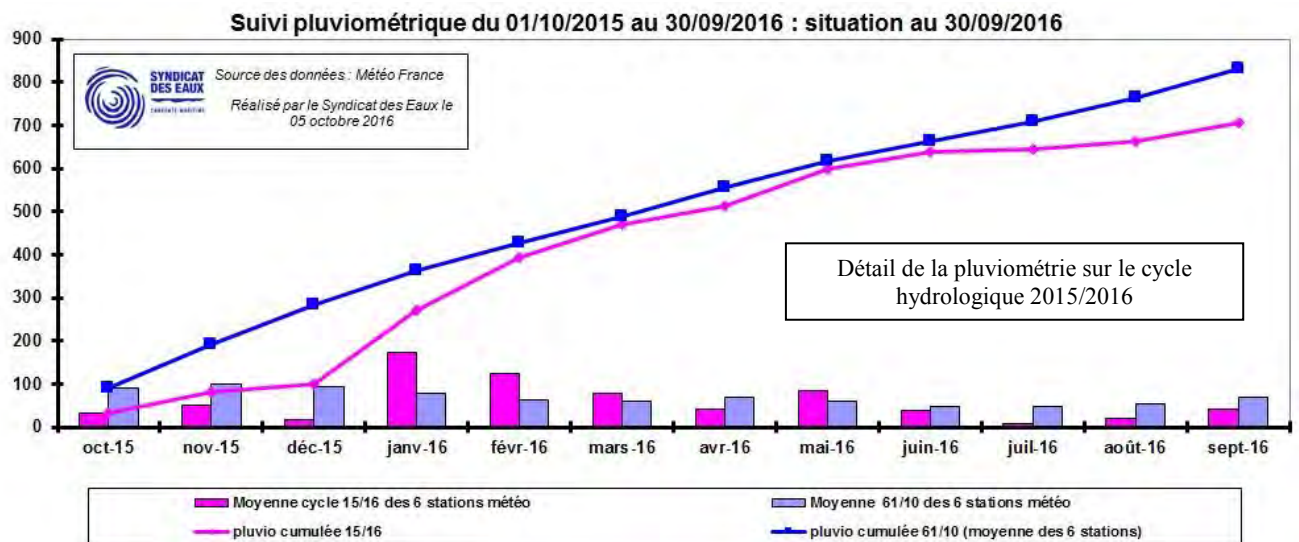
recettes et dépenses de fonctionnement en K€
2008-2016



HYDROGEOLOGIE

A- SITUATION HYDROLOGIQUE ET SAISON ESTIVALE EN 2016

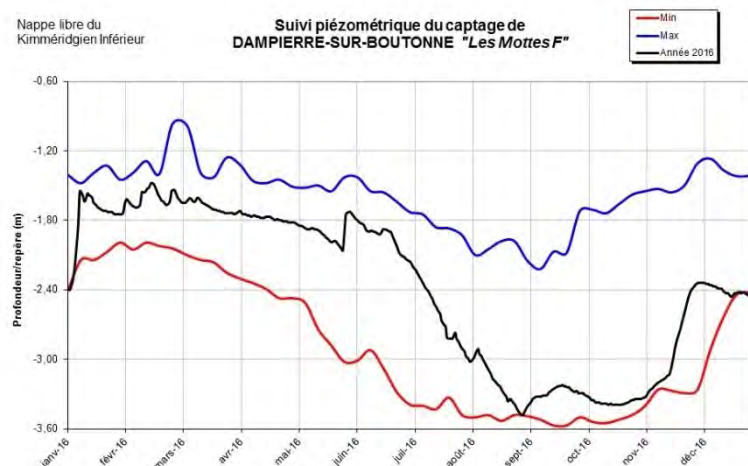
Pluviométrie sur le cycle hydrologique du 01/10/2015 au 30/09/2016- Le cycle 2015/2016 est particulièrement atypique. Le cumul pluviométrique pour **l'automne 2015** a été fortement déficitaire (-185 mm/normale d'octobre à décembre 2015), compensé ensuite par un épisode pluvieux exceptionnel de **janvier à mars 2016** (+170 mm/normale). La pluviométrie du **printemps 2016** équivalente à la moyenne a permis de maintenir les niveaux d'eau avant l'été.



L'été 2016 a ensuite été particulièrement sec et chaud, ce qui a prolongé la campagne d'irrigation. Le mois de **septembre** une nouvelle fois peu arrosé porte le déficit pluviométrique sur l'ensemble du cycle hydrologique à 125 mm/normale.

La pluviométrie d'Octobre à Décembre 2016 : la sécheresse se poursuit sur la fin d'année 2016 avec des mois d'octobre et de décembre nettement déficitaires et un mois de novembre à peine équivalent à la moyenne. Sur ces 3 mois, le déficit pluviométrique atteint 160 mm.

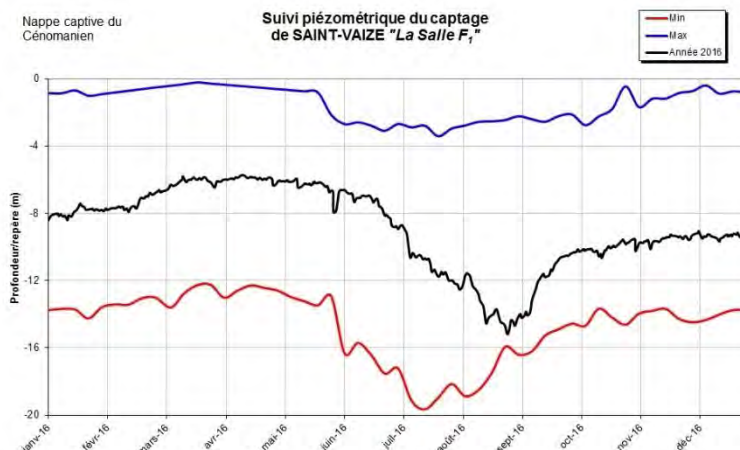
Conséquences sur le niveau des nappes- Les niveaux d'eau sur les nappes libres étaient particulièrement bas début janvier (cf. graphe de Dampierre/Boutonne) mais sont rapidement repartis à la hausse avec l'épisode pluvieux exceptionnel. Ils se sont maintenus à des valeurs hautes jusqu'en juin.



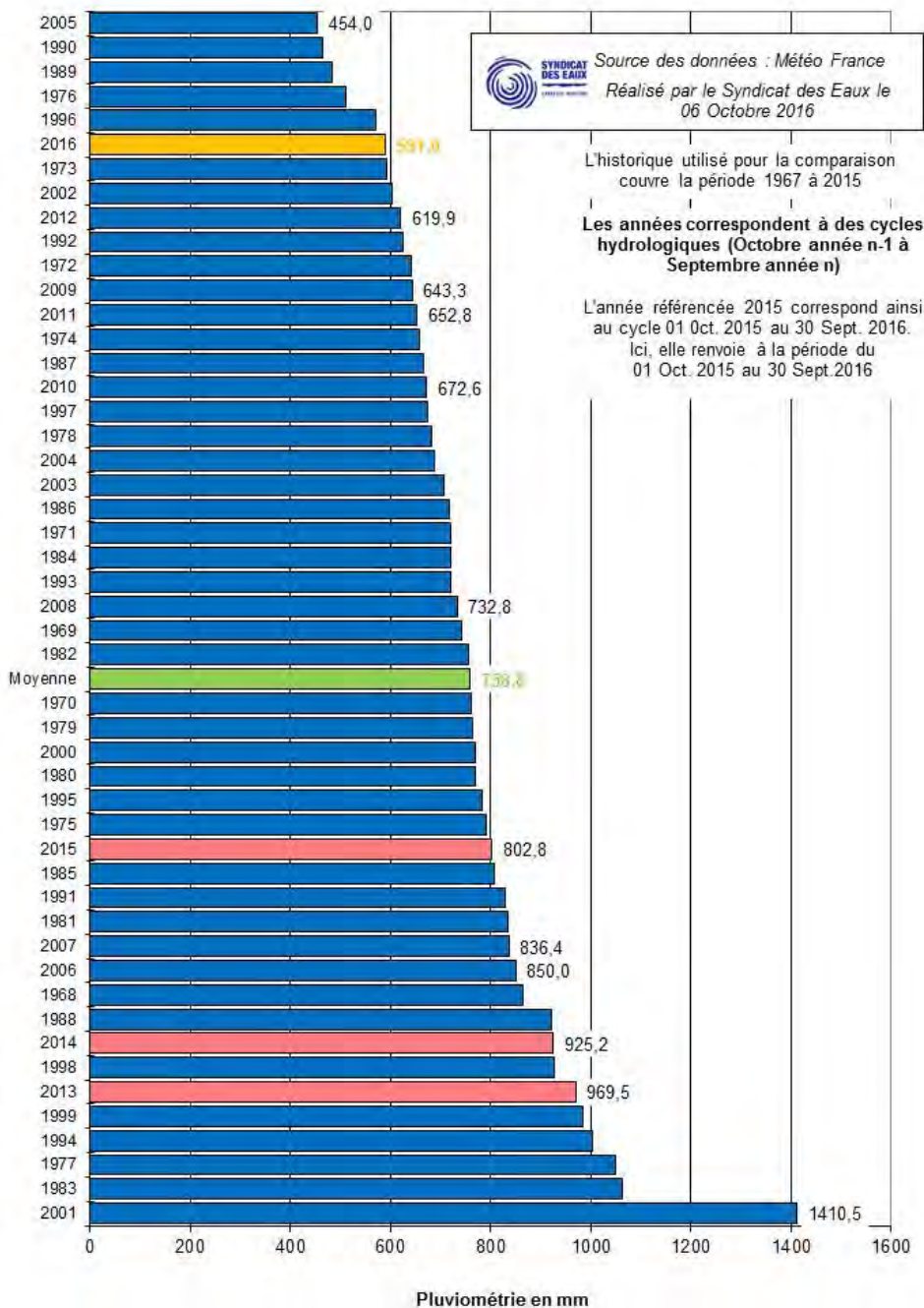
L'été très sec, conjugué à des prélèvements importants pour l'irrigation, a fortement fait baisser les niveaux d'eau pour s'approcher des plus bas connus en nappe libre fin août. La recharge se limite au seul mois de novembre et les niveaux sont équivalents aux plus bas connus fin décembre.

Sur les **nappes captives**, la tendance est similaire (cf. graphe de St Vaize) mais les recharges sont plus progressives. Les niveaux d'eau ont approché les minima connus fin août puis se sont rééquilibrés courant septembre (baisse des prélèvements pour l'eau potable et pour l'irrigation). La recharge est ensuite très faible jusqu'en décembre où les niveaux correspondent à une moyenne basse.

Après trois cycles excédentaires de suite de 2013 à 2015, le cycle hydrologique 2016 est nettement déficitaire (cf. graphique ci-dessous).

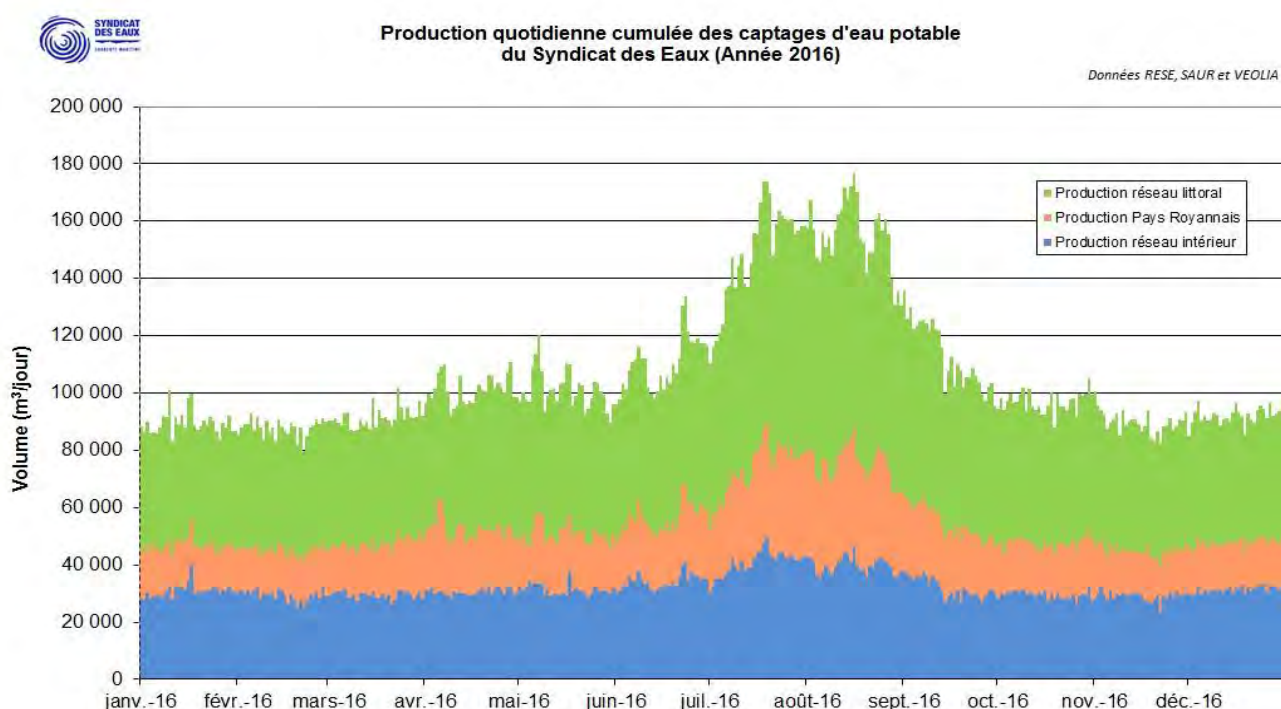


Cumul des précipitations pour la station de La Rochelle (du 01 Octobre au 30 Septembre)



Consommation d'eau potable à l'été 2016- Le temps sec de Juillet et Août a entraîné des fortes consommations sur le réseau littoral, atteignant un maximum de 90 000 m³/j le 15 Août. La dernière consommation équivalente remonte à l'été 2012. Les fortes consommations ont surtout été continues et ont dépassé les 80 000 m³/j durant 28 jours entre le 17 juillet et le 26 août. A titre de comparaison, ce seuil n'avait été dépassé que 6 jours en 2015, 18 jours en 2013, 17 jours en 2012, 13 jours en 2011, 25 jours en 2010 (et jamais en 2014).

A l'échelle du département, les pointes de production sur l'ensemble des ouvrages du Syndicat des Eaux ont approché les 180 000 m³/j (cf. graph. page suivante).



B- RECHERCHES EN EAU

- **Forages** – Un forage d'exploitation a été réalisé en 2016 :

Commune	Potentiel testé	Nature de l'intervention
Médis "Combe de l'Ardillier"	450 m ³ /h	Avril à Octobre 2016 : Réalisation du forage d'exploitation visant la nappe captive du Turonien.

- **Tests sur des ouvrages d'eau potable existants** – Les forages suivants ont fait l'objet de tests qualitatifs en vue de leur future mise en exploitation (Benon et St Georges d'Oléron) ou de leur réhabilitation (Plassay) :

Communes	Nature de l'intervention
Plassay "La Garenne F ₂ "	Avril à Juillet 2016 : Turbidité sur l'eau brute en avril 2016. Diagnostic vidéo, pompages et air lift pour limiter les dépôts karstiques dans le forage. Remise en service à un débit moindre et contrôle de la turbidité.
Benon "Les Carnes"	Juin 2016 - (Juin 2017) : Pompage d'1 an pour suivre l'évolution de la qualité de l'eau. Pompage 10h/j à 40 m ³ /h. 1 bilan ionique + fer tous les 15 jours.
St Georges d'Oléron "Montlabreur F ₄ "	Juillet à Octobre 2016 : Pompages d'une durée de 16 h tous les 15 jours avec 1 bilan ionique + fer pour le suivi de la qualité de l'eau brute à l'étiage.



Nettoyage par air lift du forage de Plassay "La Garenne F₂"



Prélèvement d'eau brute pour analyse sur le forage de Benon "Les Carnes"

C- GESTION DU PARC DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

- **Inspections vidéo** – Les diagnostics suivants ont été réalisés en 2016 sur des captages d'eau potable :

Ouvrage concerné	Nature de l'intervention
Arces "Le Terrier"	Inspection vidéo du forage en Janvier 2016.
Royan "St Pierre"	Inspection vidéo du forage en Avril 2016 pour désobstruction de l'ouvrage.
Plassay "La Garenne F ₂ "	Inspection vidéo du forage en Avril 2016 lors de sa réhabilitation.
Authon "Le Marais F ₂ "	Inspection vidéo du forage en Juillet 2016 lors de la sortie de la pompe.
Pons "Fontdurant"	Inspection vidéo du forage en Juillet 2016 lors de la sortie de la

	pompe.
Fontcouverte "Vallée de l'Escambouille"	Inspection vidéo du forage en Août 2016 lors de la sortie de la pompe.
St Simon de Bordes "Pont en Eau"	Inspection vidéo du forage en Septembre 2016 lors de la sortie de la pompe.
St Georges d'Oléron "Montlabeur"	Inspection vidéo des 3 anciens forages en vue du rebouchage du F ₁ et du F ₃ et de la transformation en piézomètre du F ₂ .

• **Création d'ouvrage pour le suivi du biseau salé** – L'exploitation future du nouveau captage de St Georges d'Oléron "Montlabeur F₄", réalisé en 2015, est conditionnée par la présence du biseau salé. Afin de surveiller son évolution, l'ancien forage F₂ a été transformé en piézomètre (sortie du tubage, des crépines en bois et cimentation) et équipé d'un matériel de suivi spécifique de la société ImaGeau en Octobre 2016. Ce matériel est déjà en place depuis plusieurs années sur un piézomètre à St Laurent de la Prée, dans le même contexte de gestion du biseau salé.

• **Equipement, raccordement et mise en service de nouveaux forages/stations de pompage –**

L'usine de Barzan assurant le traitement complet de la ressource de Chenac "Chauvignac" (alimentation du secteur de Royan) a été mise en service en Avril 2016. Les prélèvements sur le captage de Saujon "La Bourgeoise" ont pu être réduits de plus de 50 % pendant l'été.

Le nouveau captage d'eau potable de Ste Lheurine "Font de Cluzac" a été mis en service durant l'été 2016.

Le service Hydrogéologie a participé aux études d'équipement des forages de Romegoux "Les Groies de Bertin F₂", de St Pierre d'Oléron "L'Aubier" et aux études du schéma AEP de la CARA.



Extraction de crépines en bois du forage de St Georges d'Oléron "Montlabeur F₂" lors de sa transformation en piézomètre

- **Rebouchage et désaffectations d'anciens captages** – Les rebouchages effectués en 2016 concernent les ouvrages suivants :
 - Médis "Combe de l'Ardillier F₁"
 - St Georges d'Oléron "Montlabeur F₁ et F₃".

Les désaffectations d'anciens captages d'eau potable menées en 2016 avec les services de l'ARS ont concerné les ouvrages suivants :

- Authon "Le Marais F₁"

- Fontaines d'Ozillac "*Fief du Breuil F₁*"
- Poursay-Garnaud "*Bois de Vervant F₁*"
- St Césaire "*Chez Veillon F₁*"
- St Pierre de Juillers "*Puy de la Brette*"
- St Pierre d'Oléron "*L'Aubier P*".

D- GESTION PATRIMONIALE

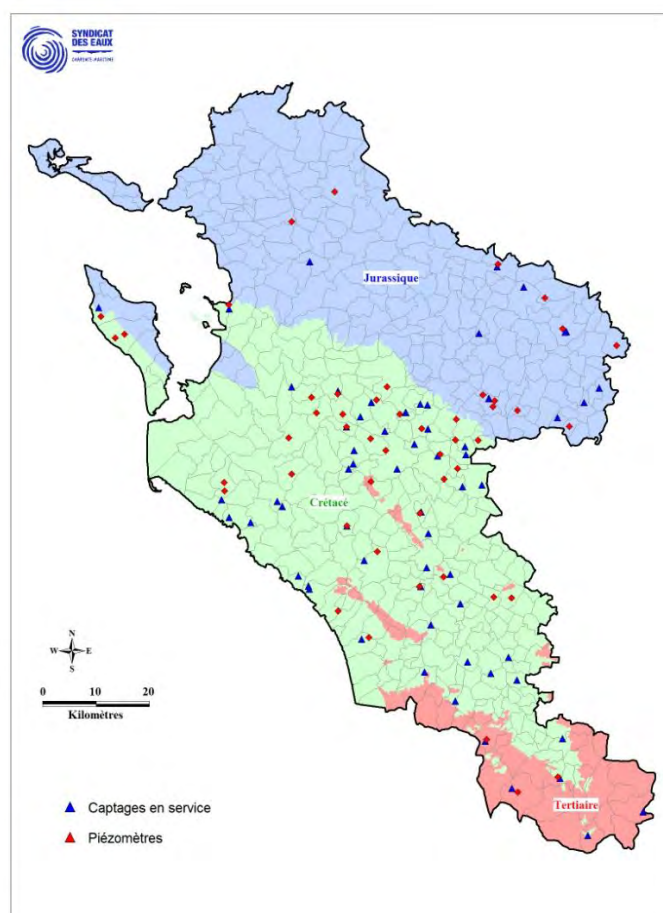
La gestion prévisionnelle de la ressource en eau souterraine bénéficie d'un suivi à l'échelle départementale.

Le suivi **quantitatif** est complété depuis 2010 par la surveillance quotidienne de 38 piézomètres du Syndicat répartis dans tout le département (9 aquifères en domaine libre et/ou captif).

Fin 2016, le Syndicat gère au total **69 captages** et **58 piézomètres** qui sont télégérés dans le département (SDE, RESE, VEOLIA et SAUR) aussi bien quantitativement que qualitativement (conductivité et turbidité sur des ouvrages sensibles).

Ce suivi permet l'établissement d'une note hebdomadaire transmise aux principaux acteurs de l'eau.

Le suivi **qualitatif** de la ressource en eau s'effectue également à l'échelle départementale. Un programme d'analyses est effectué annuellement sur les paramètres Nitrates (23 ouvrages soit 348 analyses en 2016) et Phytosanitaires (55 captages soit 90 analyses en 2016 en collaboration avec l'ARS, le Conseil Départemental, les Agences de l'Eau et la CDA de La Rochelle).



Un suivi spécifique sur les produits phytosanitaires est également mené sur le bassin versant de l'Arnoult et sur le fleuve Charente (opération Re-Resources, cf. chapitre E).

Le document de synthèse, finalisé en Mai 2016, sur le "**Réseau de suivi des nappes d'eau souterraines destinées à l'alimentation en eau potable en Charente-Maritime - Quantité et Qualité - Années 2011 à 2015**" en fait le bilan. Il a été présenté en novembre 2016 aux partenaires.

E- PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

LES PERIMETRES DE PROTECTION

Au 31 Décembre 2016 :

- 62 champs captants bénéficient de périmètres officiels ;
- 1 captage est en attente de signature de l'arrêté préfectoral ;
- 3 champs captants sont prochainement à protéger.

La procédure de mise en place des périmètres de protection du captage de Poursay-Garnaud "Bois de Vervant F₂" a été finalisée en 2016 (enquête publique d'octobre à novembre). L'arrêté préfectoral sera signé au printemps 2017 et portera à 63 le nombre d'ouvrages protégés.

Etudes préalables pour la protection de nouveaux forages- Les études préalables pour la protection des forages de Médis « Combe de l'Ardillier », de Le Chay "Pompierre" et de St Georges d'Oléron "Chaucre" & "Montlabeur" ont été poursuivies en 2016 (piézométries hautes eaux au printemps). Des pompages d'essai ont été menés sur les champs captants de Le Chay "Pompierre" et de Saujon "La Bourgeoisie" pour estimer leur zone d'influence.

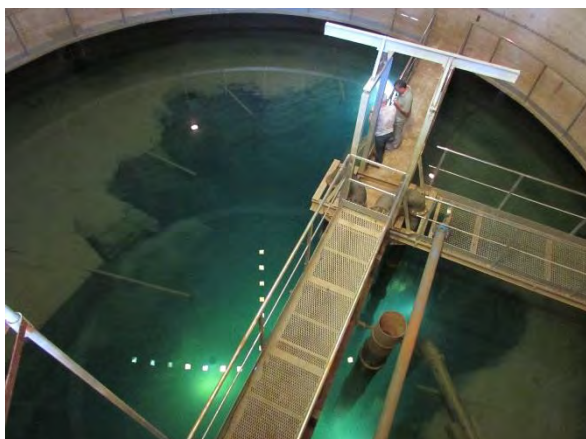
Trois piézomètres ont également été réalisés en 2016 autour du captage de St Georges d'Oléron "Chaucre" pour préciser les directions d'écoulement de la nappe souterraine.

Travaux de mise en conformité - Dans le cadre des périmètres de protection, les travaux (hors diagnostics des forages privés) se sont résumés aux acquisitions de terrains suivantes :

Type d'aménagement	Nature des Travaux	Captages concernés
Acquisitions de terrains	Terrains achetés dans le cadre de la convention avec la Safer afin de protéger les secteurs sensibles dans et autour des périmètres de protection des captages d'eau potable.	Trizay « Bouil de Chambon » (≈ 40 ha) St Laurent de la Prée « L'Aubonnière F ₃ » (≈ 16 ha)

Inspection des périmètres de protection- Trois inspections ont été menées en 2016 par l'ARS sur les captages d'eau potable suivants :

- La Clotte "Fontbouillon" en Juillet 2016 ;
- Montendre "Chez Grégoire" et St Martin d'Ary "Coustolle" en Novembre 2016.



Inspection du captage d'eau potable de La Clotte en Juillet 2016 par les services de l'ARS



Acquisition de terrains à proximité du captage de St Laurent de la Prée et pose d'une clôture de protection.

MESURES DE PRESERVATION DES EAUX DESTINEES A LA PRODUCTION D'EAU POTABLE-

- **LE FLEUVE CHARENTE-** Une opération Re Sources a été lancée sur le Fleuve Charente afin de préserver les prises d'eau de Coulonge (CDA La Rochelle) et de l'Unima qui alimente l'usine de St Hippolyte (Syndicat des Eaux). La maîtrise d'ouvrage de l'opération est portée par l'EPTB Charente.

Après une phase de concertation réunissant un grand nombre d'acteurs locaux (élus, organismes agricoles, acteurs de l'eau,...) des actions préventives ont été mises en œuvre. Le Contrat territorial Re-Sources 2016-2020, financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental et la Région Nouvelle Aquitaine, a été signé en 2016.

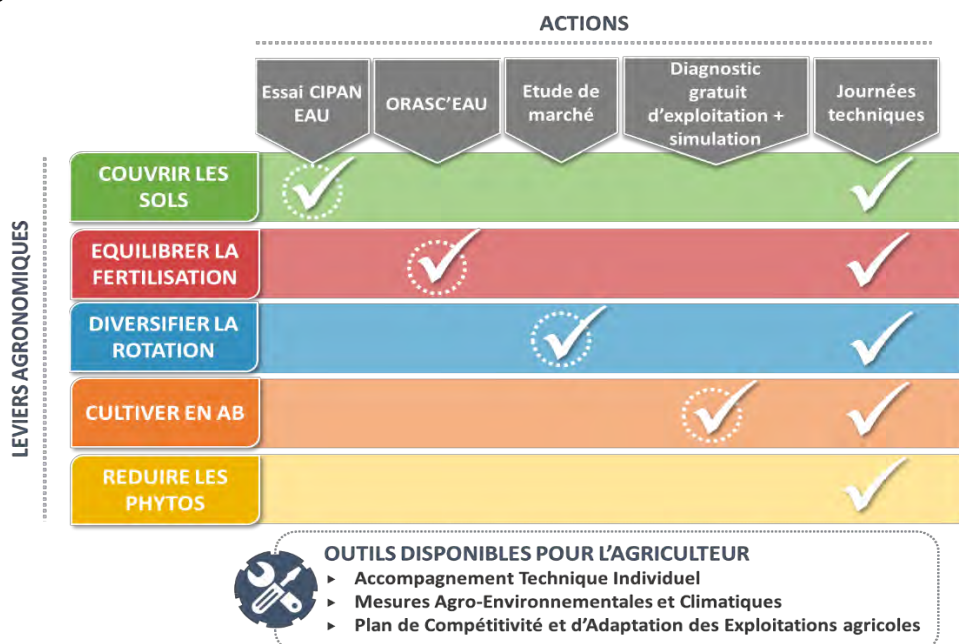
- **LA NAPPE LIBRE DU BASSIN DE L'ARNOULT-** La préservation de la nappe libre de l'Arnoult vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phytosanitaires) concerne les captages de Trizay « Bouil de Chambon » et La Clisse « La Roche & Le Château d'eau ».



Des actions préventives sont mises en œuvre dans le cadre du programme régional Re-Sources financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Départemental et la Région Nouvelle Aquitaine.

Après une évaluation du premier programme d'actions 2010-2014 et une phase de concertation réunissant un grand nombre d'acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations locales, institutionnels...etc.), le Contrat territorial 2016-2020 a été signé par l'ensemble des financeurs et des partenaires de la profession agricole le 21 juin 2016 à Saint Hippolyte

Le volet agricole s'appuie sur la mobilisation de leviers agronomiques afin de limiter l'utilisation d'intrants agricoles (nitrates et pesticides) et donc leur risque de transfert vers la nappe libre. Des actions volontaires, multi-partenariales, portées en maîtrise d'ouvrage par les Organisations Professionnelles Agricoles signataires ont été co-construites afin de faciliter les changements de pratiques agricoles sur le territoire.



Le volet non agricole- En 2016, quatre communes supplémentaires ont bénéficié d'un plan d'entretien réalisé par la FREDON afin d'entretenir leurs espaces sans utiliser de pesticides. Trente communes du territoire ont été invitées à répondre à un questionnaire afin recenser leur besoin en accompagnement technique.

Le Syndicat des Eaux a présenté le Programme Re-Ressources lors de la Journée Mondiale de l'Eau du 24 Mars à Saintes, organisée par l'association TERDEV.

Le bassin versant de l'Arnoult a été choisi comme territoire pilote dans le cadre du projet « *Mon territoire au fil de l'eau* ». Il s'agit d'un dispositif éducatif sur l'eau à destination du grand public et des scolaires, développé à l'échelle du bassin de la Charente par l'association du GRAINE Poitou-Charentes, des collectivités en charge de la gestion de l'eau en Charente et Charente-Maritime et des acteurs locaux de l'Education à l'Environnement.

Dans le cadre de ce projet, la première édition de la Journée du bassin de l'Arnoult aura lieu le 1^{er} juillet 2017 à La Clisse, afin de sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux liés à l'eau potable.

Le volet Foncier- En 2016, le Syndicat des Eaux a acquis un ilot 40 ha situé à Sainte Radegonde, sur le périmètre de protection éloignée du captage du « *Bouil de Chambon* ».

17 ha sont loués à un agriculteur conventionnel sous respect d'un cahier des charges annexé à son bail rural environnemental et 24 ha sont exploités par un exploitant certifié en agriculture biologique.

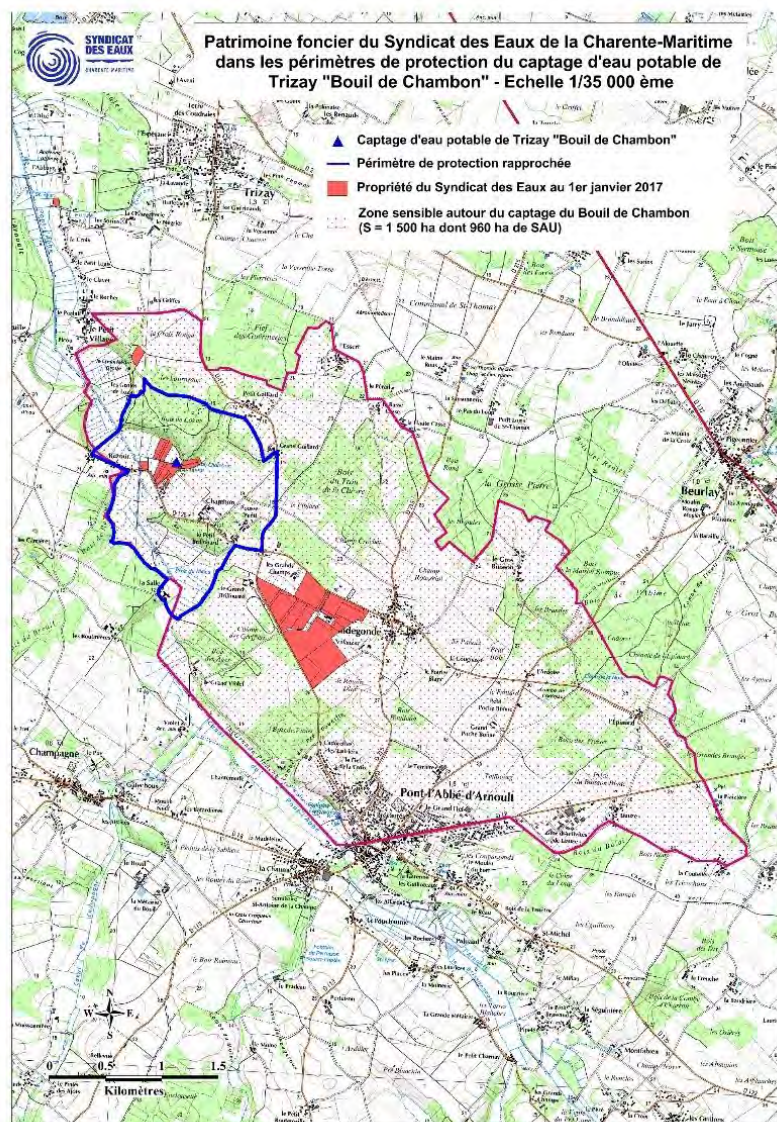
Îlot de 17ha

(Agriculture conventionnelle sous cahier des charges)



Îlot de 24ha

(Agriculture Biologique)



D'autre part, une réflexion a débuté sur le lancement d'une filière bois énergie sur le territoire, dont le site pilote serait une parcelle du Syndicat des Eaux jouxtant le captage du « Bouil de Chambon ».

• **LA NAPPE LIBRE DE « TOUTVENT » (LANDRAIS)**- Le Syndicat a acquis environ 5 ha de parcelles sur le périmètre de protection rapprochée du captage de Landrais pour pouvoir y maintenir des prairies permanentes. En mai 2016, la Mairie de Landrais souhaitait planter un verger biologique à vocation pédagogique pour les écoles et le grand public.

En concertation avec la mairie et les agriculteurs concernés, et avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture, un verger de pommiers de 3 ha doté d'une vitrine pédagogique a été planté le 03 décembre 2016. Les arbres ont été espacés de façon à conserver le passage de machines agricoles pour la fauche et le ramassage du foin.



Journée de plantation du verger de pommiers à Landrais

• LES NAPPES CAPTIVES – MISE EN CONFORMITE DES FORAGES PRIVES

Les ressources en nappe captive bénéficient d'une protection naturelle efficace. Le principal risque de pollution réside dans la présence de forages privés ne respectant pas l'isolation entre les eaux superficielles de médiocre qualité et la nappe profonde utilisée pour l'alimentation en eau potable.

La protection de ces nappes profondes passe par « **Le diagnostic et la mise en conformité des forages privés en Charente Maritime** ». Cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** autour de 26 captages d'eau potable.

En 2016, 5 ouvrages agricoles du secteur de Fontaines d'Ozillac ont fait l'objet d'un diagnostic afin de vérifier l'isolation internappes. Les opérations comportent le démontage de la pompe de l'irrigant, l'inspection vidéo, les diagraphies et pompages sur l'ouvrage puis la repose de la pompe. Préalablement, une analyse d'eau avait été réalisée en période d'étiage.

Parallèlement, les propositions de mise en conformité des 119 ouvrages déjà diagnostiqués ont été discutées et validées en Commission Spécialisée Captages regroupant les différents acteurs de l'opération (DDTM, ARS, Agence de l'Eau). Elles ont été ensuite proposées à leurs propriétaires qui doivent confirmer aux services de l'Etat leur volonté d'engager les travaux de mise en conformité.



Inspection vidéo de l'ouvrage

F- LES PIEZOMETRES DE SUIVI DES STATIONS D'EPURATION

En 2016, le service Hydrogéologie a réalisé, à la demande du service Etudes et Travaux du Syndicat, plusieurs piézomètres pour le suivi des nappes libres dans l'enceinte de stations d'épuration :

- 1 piézomètre à Trizay
- 1 piézomètre à Virson
- 2 piézomètres à Champagnolles.

Piézomètre de la STEP de Champagnolles lors de la réalisation de la station →



G- SECURITE SANITAIRE : SESANE

Les plans de gestion de la Sécurité Sanitaire ont été présentés au Syndicat au travers de plusieurs réunions avec les services de l'ARS. Cette thématique sera développée en 2017 par le service Hydrogéologie sur un secteur test du département.

H- COMMUNICATION & COLLOQUES

Les thèmes relatifs à la préservation et la mise en valeur des nappes d'eau souterraine ont fait l'objet d'interventions du service Hydrogéologie auprès d'experts, du grand public, de la profession agricole et d'étudiants. Ces présentations ont notamment concerné :

- *Les enjeux de la pollution de l'eau* à l'Université de Montpellier en janvier 2016 ;
- *L'évaluation des connaissances et atelier de réflexion sur le suivi des ressources en Adour-Garonne* à Toulouse en mars ;
- *Les actions de préservation de la ressource en eau souterraine* à Rouen en septembre ;
- *La stratégie foncière autour des périmètres de protection* à Agen en novembre.



Aménagement d'une doline en Seine Normandie

Un article a également été rédigé dans *Compétences 17* sur le second plan d'actions pour restaurer la qualité de l'eau brute sur le bassin versant de l'Arnoult.

Enfin, le service est intervenu régulièrement dans des groupes de travail sur la gestion de l'eau (SAGE Charente, Seudre, Boutonne ..., Plan Régional Santé Environnement, Schéma d'alimentation du Pays Royannais, Observatoire Départemental de l'Eau, définition de nouveaux indicateurs de la ressource par bassins avec la DDTM).



Etudes & Travaux

1^{ère} partie : EAU POTABLE

Pour l'année 2016, 21,7 M€ ont été investis pour la compétence Eau Potable. La répartition des dépenses se décompose comme suit :

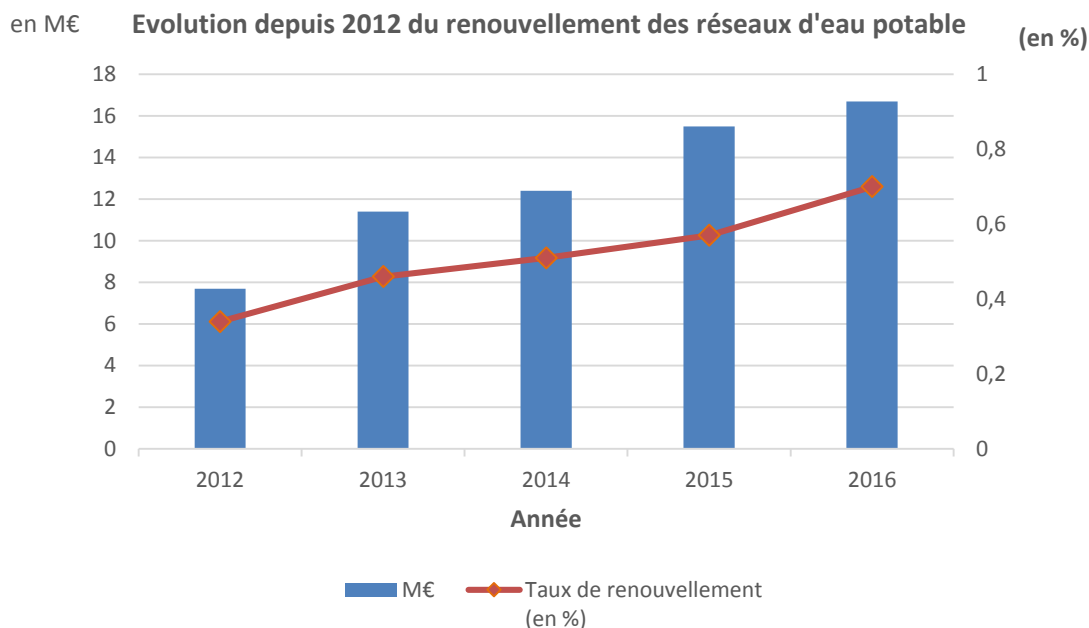
- 3,3 M€ pour les travaux neufs d'équipement,
- 2,4 M€ pour les travaux d'extensions et d'aménagements,
- 15,3 M€ pour les travaux de renouvellement de réseaux,
- 0,7 M€ pour les travaux de réhabilitation des ouvrages de génie civil

I – Travaux de valorisation patrimoniale

L'activité du Syndicat des Eaux en matière de gestion patrimoniale est en constante progression. (Le taux de renouvellement a doublé depuis 5 ans, de 0,34 % à 0,70 %). Elle contribue à améliorer la fiabilité et la longévité des infrastructures.

En 2016, le Syndicat des Eaux a inscrit au budget 17,4 M€ (15,5 M€ en 2015) pour les travaux de valorisation patrimoniale, 16,7 M€ pour le renouvellement des réseaux et 0,7 M€ pour la réhabilitation des ouvrages de génie civil (châteaux d'eau, réservoirs, unités de traitement, ...).

1.1 – Renouvellement des réseaux



Les opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable se classent en 2 catégories :

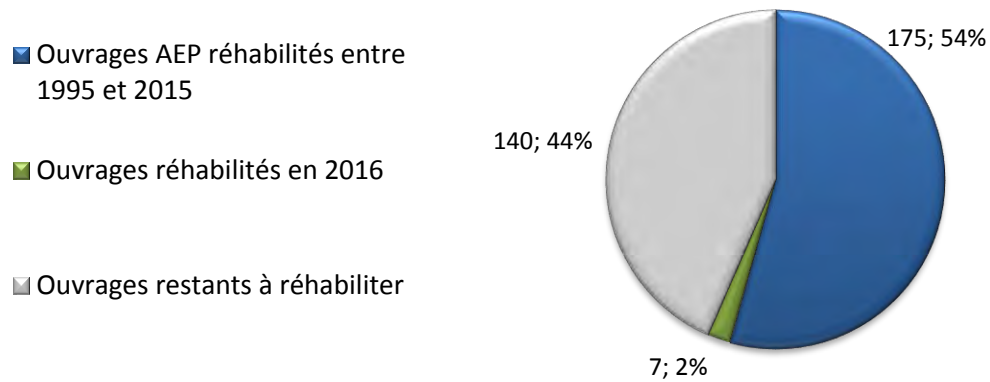
- celles préalables à un aménagement de voirie ou conjointes à la mise en place de l'assainissement collectif dans la commune ; elles représentent 80 % des crédits ;
- celles liées à la vétusté avancée du réseau (fuites, dégradations de l'intérieur des canalisations) ; elles représentent 20 % des crédits.

1.2 – Réhabilitation des châteaux d'eau

Sept châteaux d'eau ont bénéficié en 2016 de travaux de réhabilitation, pour un montant total de 700 000 € HT :

- Migré,
- Surgères – route de Chaillé,
- Les Eduts,
- La Villedieu,
- Salles sur Mer,
- Migron,
- Neulles.

Depuis 1995, 147 réservoirs ont été réhabilités soit 46 % du parc.



II - Travaux neufs d'équipement

Les travaux neufs d'équipement regroupent l'ensemble des travaux structurants d'interconnexion, de renforcement et de mise en production de nouvelles ressources.

Pour l'année 2016, 4 nouvelles installations ont été mises en service.

2.1 - Création du surpresseur enterré du Bois Plage en Ré



Le surpresseur du Bois Plage a été mis en service en Juin 2016. Il permet d'augmenter la pression de distribution sur les communes de La Couarde sur Mer, Ars en Ré et Le Bois Plage, et de maintenir les conditions de protection incendie.

La capacité du surpresseur est de 300 m³/h.

Pour des raisons d'intégration architecturale de l'ouvrage dans une zone urbanisée, le local de surpression est enterré.

Le montant des travaux est de 250 000 € HT.

2.2 - Renforcement de la station de pompage du Bois Henri IV (commune de La Couarde sur Mer)

La station de pompage du Bois Henri IV réalimente les communes du Nord de l'île de Ré : Loix, Ars, St Clément et Les Portes, via les châteaux d'eau de Loix et de la Tricherie à St Clément.

Les travaux ont consisté à renforcer et à optimiser l'ensemble du dispositif de pompage, de 220 m³/h à 300 m³/h, avec la mise en place de 3 pompes à vitesse variable.

La nouvelle installation a été mise en service en Avril 2016. Le montant des travaux est de 150 000 € HT.



Station de pompage du Bois Henri IV à La Couarde sur Mer

2.3 – Mise en service du forage de Ste Lheurine

Une étude de définition assortie d'une étude de modélisation a été réalisée par le bureau d'études SAFEGE afin d'étudier les différentes possibilités d'exploitation du forage de « *Font Cluzac* », dans l'objectif d'alimenter le nord de l'entité Avy-Marignac-Champagnac-Léoville.

Basée sur les consommations futures et des déficits éventuels en termes de ressources, cette étude a montré la nécessité de mettre en service le forage de « *Font Cluzac* ».

Une modélisation hydraulique a permis de dimensionner le débit d'exploitation du forage à **75 m³/h** pour les besoins actuels. Hormis la pompe d'exhaure, les installations ont été toutefois dimensionnées pour un futur débit d'exploitation à 150 m³/h.

Le montant total de l'opération s'élève à 950 000 €HT. Le Conseil Départemental de Charente Maritime finance en partie ce projet.



Deux types de travaux seront réalisés :

- ✓ L'équipement du forage de Font-Cluzac : pose de la pompe d'exhaure, des appareils de régulation hydraulique et création d'un local d'exploitation ;
- ✓ La pose de 2,9 km de réseau en fonte Ø200 mm entre le forage et le réservoir.

2.4 – Usine de Barzan – Mise en service

La ville de Royan et plusieurs communes alentours étaient en partie desservies par la station de production d'eau potable de Chauvignac, située sur la commune de Chenac Saint Seurin d'Uzet, en service depuis 1965, couvrant environ 50 % des besoins en eau sur le secteur. La capacité de cette station était de 19 200 m³/j.

Toutefois, cette ressource, incontournable pour la desserte du secteur, subissait des pointes de turbidité consécutivement à des épisodes pluvieux-orageux l'été, rendant la distribution de l'eau difficile voire impossible.

Dans ce cadre et afin de résoudre provisoirement cet aléa, une unité de traitement provisoire a été installée en 2012, avec une capacité réduite de 400 m³/h.

Afin de retrouver la quantité proposée par la ressource et d'assurer une qualité optimale et constante, la construction d'une usine de traitement s'est avérée incontournable.

L'eau brute provenant de Chauvignac sera pompée puis amenée et traitée par l'usine de la façon suivante : coagulation/floculation, clarification, filtration, rayonnement Ultraviolet, désinfection, remise à l'équilibre puis distribution. La filière est connue, fiable, performante, avec deux files en parallèle.

La capacité maximum de l'usine sera de 18 000 m³ par jour.

Le montant total de l'opération est de 7 750 000 € HT, financé par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, subventionné en partie par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

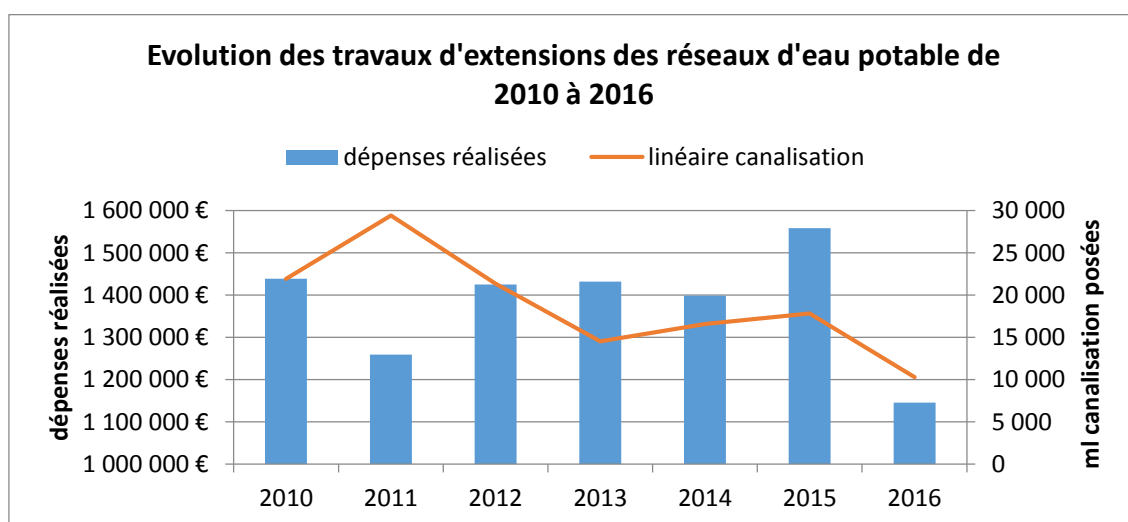


III – Travaux d’extension et d’aménagement

3.1 – Extensions

10,28 km d’extensions, représentant 513 nouveaux branchements ont été réalisés en 2016, pour un montant total de 1,2 M€.

Le linéaire réalisé est en baisse de 4,2 % par rapport à 2015 (17,85 km réalisés en 2015).



Rappel : Dans le cadre de la réalisation d’un équipement public exceptionnel ou d’un équipement propre, des participations financières peuvent être demandées auprès des bénéficiaires de l’autorisation d’urbanisme.

Pour les lotissements privés et communaux, le Syndicat des Eaux prend en charge les extensions ou les renforcements des réseaux d’eau potable sous domaine public dans la limite de 6100 € par branchement. La desserte intérieure reste à la charge du lotisseur.

3.2 - Aménagements

Les travaux d'aménagement des réseaux d'eau potable correspondent aux travaux suivants :

- déplacements de canalisations,
- reprises de branchements,
- équipements de mesure (débitmètre, pré-localisateurs, ...),
- remises à niveau des bouches à clé dans le cadre de travaux de réfection de voirie.

En 2016, ces travaux ont représenté 1,25 M€.

IV – Occupation des ouvrages du Syndicat des Eaux par des tiers

Au 31 Décembre 2016, on dénombre 157 conventions d'occupation des ouvrages du Syndicat des Eaux concernant en majorité des antennes d'opérateurs de téléphonie sur châteaux d'eau.

63 sites ont fait l'objet de modifications structurantes, 10 nouveaux sites ont été équipés et 230 interventions non structurantes ont été effectuées.

2^{ème} partie : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses d'investissement réalisées en 2016 s'élèvent à 17 M€, répartis comme suit :

- 1,1 M€ pour les travaux d'aménagement et d'extension,
- 10,7 M€ pour les travaux neufs,
- 5,2 M€ pour les travaux de réhabilitation.

I - Travaux neufs

Les travaux neufs comprennent, d'une part les opérations de mise en place de l'assainissement collectif dans les communes rurales (5,7 M€ en 2016) et les opérations de modernisation et d'extension des stations d'épuration existantes (5 M€ en 2016).

1.1 - L'assainissement collectif des communes rurales

L'assainissement collectif des communes rurales est mis en œuvre dans le cadre du schéma directeur d'assainissement 2015-2020 du Syndicat des Eaux, doté d'une enveloppe globale de 36 M€, pour 20 communes.

Au 31 décembre 2016, l'avancement du schéma directeur est le suivant :

- **4 communes** sont en **phase travaux** : Champagnolles, Bords, Le Gicq et St Georges des Côteaux,
- **3 communes** sont en **phase projet définitif** : Virson, Courant et Ecoyeux,
- **8 communes** sont en **phase avant-projet** : Aumagne, Bougneau, Les Eglises d'Argenteuil, Loiré les Marais, Luchat, Neuvicq le Château, Pérignac et Puyravault,
- **5 communes** sont en **phase études préliminaires** : Marsais, Mazeray, Péré, St Crépin, St Saturnin du Bois.

Pour 2016, les travaux d'assainissement collectif réalisés sont les suivants :

- Ardilières – 6^{ème} tranche (quartier Toucherit)
- Authon-Ebéon – 3^{ème} et dernière tranche
- Bouhet – 8^{ème} tranche

- Bussac sur Charente – 4^{ème} tranche
- Champagnolles – 2^{ème} tranche
- Cram-Chaban : 5^{ème} tranche
- Ferrières d’Aunis – 5^{ème} tranche
- Les Essards – 6^{ème} tranche
- Saint Sever de Saintonge – 6^{ème} tranche
- Villeneuve la Comtesse – 5^{ème} tranche



Champagnolles



Bussac sur Charente

2.2 – La modernisation des stations d’épuration

Les travaux de modernisation des stations d’épuration existantes comprennent les opérations d’extension de capacité, de mise en conformité réglementaire et d’optimisation de la filière de traitement.

2.2.1 – Déplacement et renforcement de la capacité de la station d’épuration de St Hilaire de Villefranche

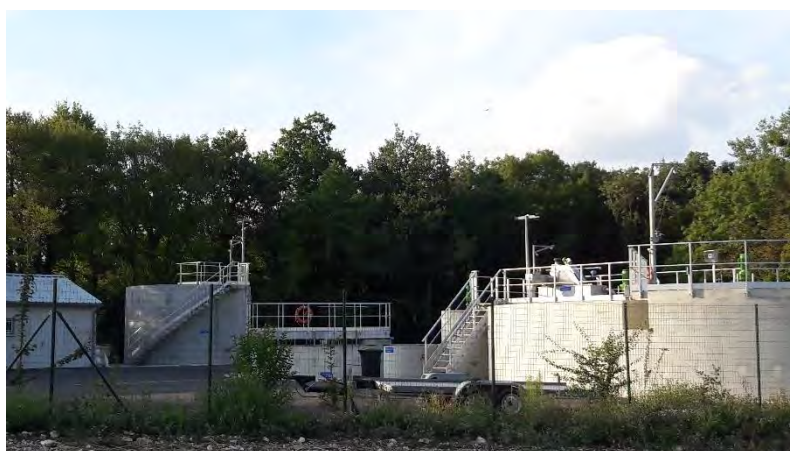
La nouvelle station d’épuration de Saint Hilaire de Villefranche est située à l’Ouest du bourg de Saint Hilaire de Villefranche, au lieu-dit « Champ Richard », à proximité de la ligne de chemin de fer.

Elle a été mise en service en Août 2015, et a une capacité de **1 800 Equivalent-habitants**.

La filière de traitement des eaux est une filière classique de type « boues activées aération prolongée » qui consiste à traiter la pollution grâce à l’action de bactéries dites aérobies dont l’activité est accélérée par l’apport d’oxygène.

L’ensemble des eaux usées de Saint Hilaire de Villefranche sont collectées gravitairement jusqu’à un poste de refoulement général situé au lieu dit Les Roches, sur le terrain de l’ancienne station d’épuration. Les eaux usées sont alors pompées jusqu’à la nouvelle station d’épuration.

A l'arrivée à la station d'épuration, les eaux usées subissent un dégrillage fin pour éliminer les éléments les plus grossiers, puis sont acheminées dans un bassin d'aération où s'effectue l'essentiel du traitement de la pollution. L'eau est ensuite clarifiée par décantation dans le clarificateur. La phase solide (boues) décantée est transférée dans un silo de stockage avant d'être déshydratée par une unité mobile.



Les boues déshydratées sont stockées sur place. Elles sont analysées puis épandues sur des terrains agricoles prévus dans un plan d'épandage validé par les services de l'Etat.

Le montant de l'opération (station d'épuration et dispositif de transfert des eaux usées) est de 1 580 000 H.T. Cette opération a été subventionnée à hauteur de 30 % par le Département et 38,5 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

2.2.2 – Extension de la station d'épuration du Gua

La station d'épuration de la Madeleine, située sur la commune du Gua, traite les eaux usées en provenance de 5 communes de l'ancien Syndicat Charente Seudre: Le Gua, Nancras, Saint-Sornin, Nieulle-sur-Seudre et Sainte-Gemme (uniquement chez Barras et la ferme de Magné).

Ces communes proches de l'océan, ainsi que des agglomérations de Royan et de Rochefort, ont vu leur urbanisation se développer d'une manière importante cette dernière décennie. Cela a entraîné une augmentation significative du volume des eaux usées collectées.

D'autre part, la commune de Sainte Gemme porte un projet d'urbanisation du bourg nécessitant le raccordement à un assainissement collectif compte tenu de l'inaptitude des sols à l'assainissement non collectif.

La station d'épuration de la Madeleine, construite en 1983, était de type « boues activées en aération prolongée » d'une capacité nominale de 4400 Equivalent-habitants pour la filière eau et seulement 2800 EH pour la filière boues. La capacité nominale des ouvrages de la station de la Madeleine est atteinte régulièrement et dépassée épisodiquement, notamment en période de pluie.

De plus les ouvrages de la filière boues, des lits à macrophytes, ne permettaient plus d'éliminer les boues de la filière eau de façon assez régulière, ce qui provoquait aussi des non conformités sur la qualité de l'eau.



↑ Génie civil en cours

Local pompe ↓



Le Syndicat des Eaux a donc décidé en 2012 de réaliser une extension de la station d'épuration de la Madeleine à 8900 Equivalent-habitants, dimensionnée pour accueillir les effluents des habitations existantes et futures des cinq communes citées ci-dessus

Le montant total de l'opération s'élève à 2 200 000 €HT.

Le Conseil Départemental de Charente Maritime a subventionné le projet à hauteur de 40% ainsi que l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 24%.

2.2.3 – Modernisation du traitement des boues de la station d'épuration de Port des Barques

La station d'épuration de Port des Barques d'une capacité de 5000 équivalent-habitants traite les eaux usées des communes de St Nazaire sur Charente et de Port des Barques.

Le traitement des boues était assuré par un filtre à bande. Les boues déshydratées à 14-15 % étaient déposées dans une benne ouverte, puis transportées et stockées sur une aire couverte située à côté de la déchetterie de St Nazaire sur Charente avant épandage agricole.

Ce mode de traitement et d'évacuation ne permettait d'obtenir une stabilisation et une siccité optimales des boues entraînant de fortes nuisances olfactives lors des campagnes d'épandage.

Le projet consiste à réaliser sur le site de la station d'épuration un dispositif de chaulage des boues et un stockage des boues pâteuses en benne fermée.

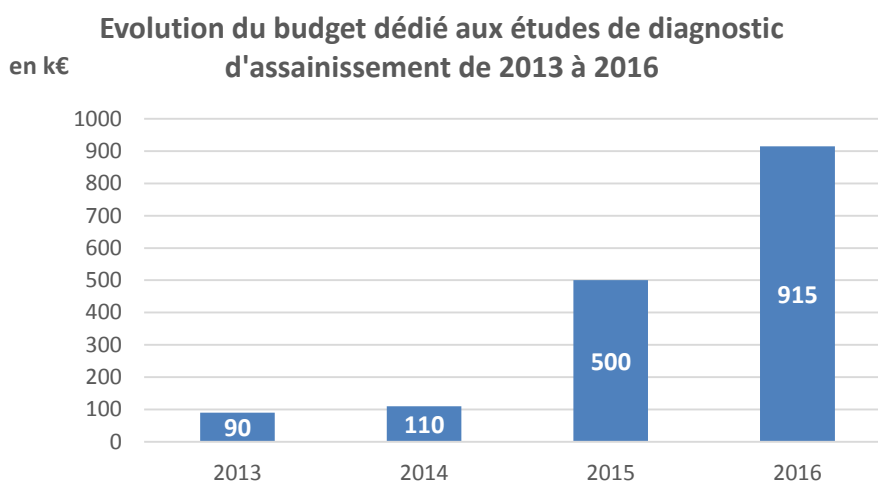
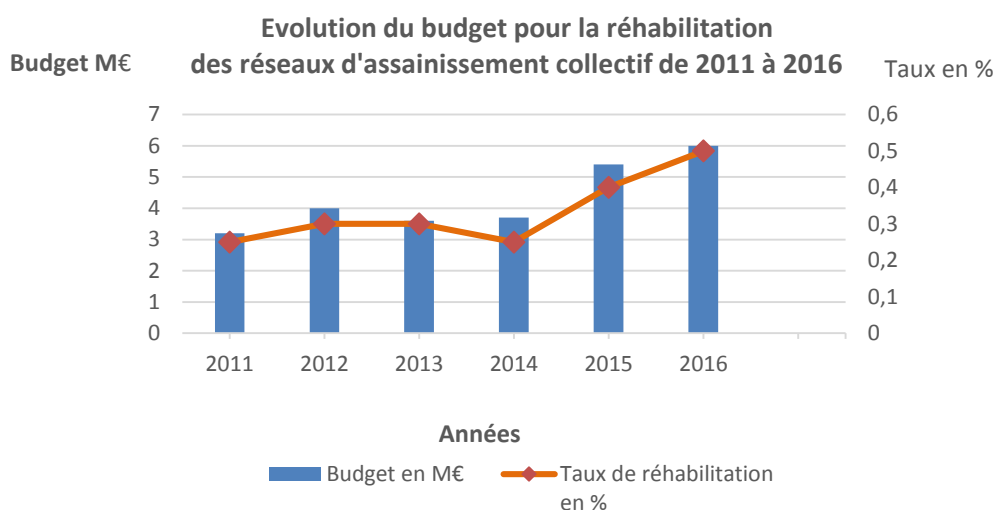
Le montant des travaux est de 380 000 € HT et a bénéficié de 200 000 € de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de la Charente-Maritime.



II – Réhabilitation des réseaux d'assainissement

En 2016, 5,1 M€ ont été investis pour la réhabilitation des infrastructures d'assainissement collectif.

Depuis 2014, la dotation budgétaire est en constante augmentation, en raison du vieillissement des canalisations dont les premières ont été posées dans les années 1970, et du renforcement des moyens de diagnostic et de surveillance des réseaux.

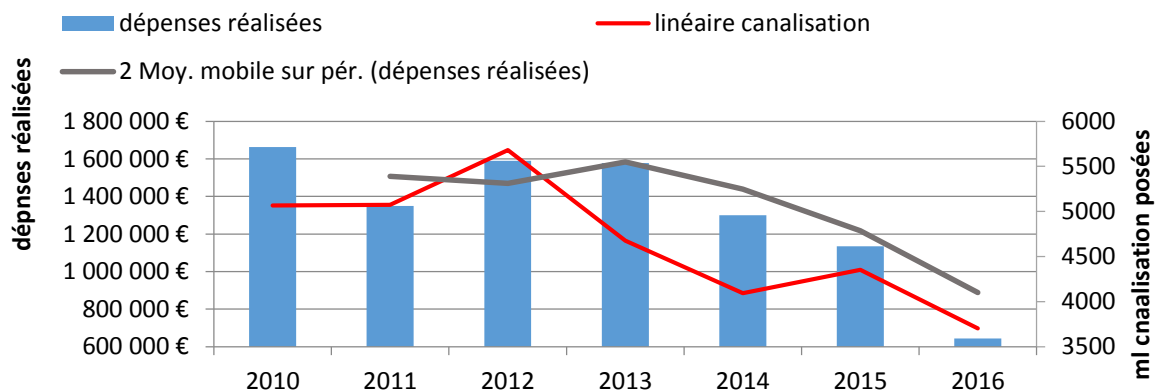


IV – Extensions des réseaux d'assainissement

Les travaux d'extensions correspondent à des opérations ponctuelles de création de desserte pour raccorder de nouvelles habitations ou de nouveaux lotissements.

Les dépenses réalisées en 2016 s'élèvent à 640 000 €, une baisse par rapport aux années précédentes :

Extensions des réseaux d'assainissement



V - Aménagements des réseaux d'assainissement

Ces travaux regroupent les déplacements de canalisations, les travaux ponctuels d'amélioration d'ouvrages existants, l'installation d'équipements de mesure ou de télésurveillance et les remises à niveau d'ouvrages liées à des travaux de réfection de voirie.

Les dépenses réalisées en 2016 s'élèvent à 610 000 € HT (590 000 € en 2015)



Suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif & Cellule CICRA

I - PRESENTATION DU SERVICE

La modification des statuts du Syndicat des Eaux a été entérinée par Arrêté Préfectoral n°13-3107bis-DRCTE-B2 du 20 décembre 2013. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat des Eaux, lorsqu'il est titulaire des compétences eau potable et assainissement collectif, se substitue donc aux syndicats de base et aux collectivités délégantes.

Ainsi, afin d'anticiper le surcroît d'activité lié au suivi et au contrôle des services d'exploitation d'eau potable et d'assainissement collectif, le Syndicat des Eaux s'est doté courant de l'année 2015 d'un nouveau service : le Service suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif, auquel a été rattachée la CICRA (Cellule Inspection et Contrôle des Réseaux d'Assainissement).

En ce qui concerne l'activité suivi et contrôle de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement collectif, les principales missions du service sont :

- la passation, le renouvellement et la modification des contrats d'affermage des services d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- le suivi, le renouvellement et la passation des conventions d'achat/vente d'eau en gros et de déversement des eaux usées, directement liées aux contrats d'exploitation eux même ;
- la vérification des rapports annuels des exploitants, des Comptes Annuels des Résultats d'Exploitation (CARE) et la rédaction des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement collectif (RPQS) ;
- la validation des comptes et programmes de renouvellement ;
- la veille au respect des engagements contractuels : financiers (maîtrise et contrôle du prix de l'eau), patrimoniaux (entretien et renouvellement des ouvrages) et qualitatifs (optimisation des indicateurs de performances) ;
- la rédaction de documents de référence : contrat d'objectifs d'assainissement collectif de la RESE, règlement de service, autorisation de rejet... ;
- la veille technique et réglementaire.

Toutes ces missions sont réalisées dans le cadre de relations partenariales étroites avec les autres services tel que le bureau d'études et travaux, le service SIG (Système d'Information Géographique), le service comptable et le responsable qualité.

En ce qui concerne la CICRA, composée d'un Responsable Technique, Patrick Chalmette, d'un inspecteur et d'un opérateur, les principales missions confiées sont :

- l'inspection télévisée des réseaux anciens ;
- l'inspection des réseaux neufs et réhabilités avant réception des travaux, avec inspection télévisée et contrôle d'étanchéité pour les réseaux gravitaires et test sous pression pour les conduites de refoulement.

II - LA GESTION ADMINISTRATIVE DES CONTRATS

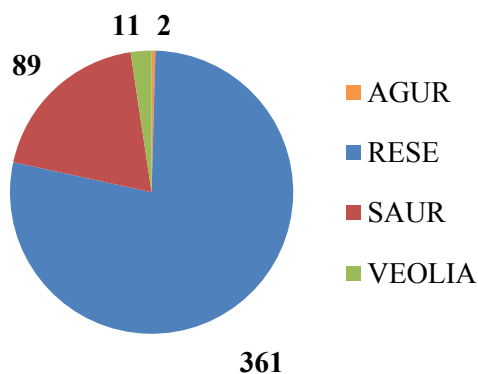
1. Les modes d'exploitation des services publics

2.1 Définition et contexte réglementaire :

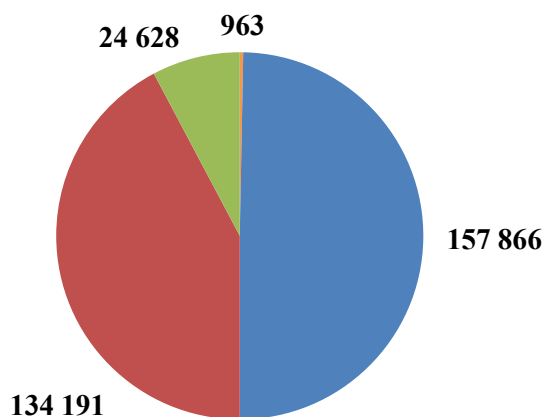
En ce qui concerne le territoire de compétence du Syndicat des Eaux, les contrats sont principalement soumis à deux régimes :

- ✓ **La gestion directe** du service (assurée par les services de la RESE, Régie du Syndicat des Eaux, sans personnalité morale, dotée de la seule autonomie financière) ;
- ✓ **La gestion déléguée** selon la méthode du **contrat d'affermage**. L'exploitation des ouvrages d'eau potable ou d'assainissement collectif est confiée au fermier (déléguataire). Le Syndicat des Eaux reste propriétaire des ouvrages. Le fermier assure l'exploitation à ses risques et périls, il est rémunéré au moyen de redevances prélevées directement auprès des usagers.

Nombre de communes desservies par exploitant en 2016
Compétence eau potable



Nombre d'abonnés par exploitant en 2016
Compétence eau potable



2.2 - La RESE et les contrats d'objectifs

La RESE intervient sur 361 communes en eau potable et 150 communes en assainissement collectif.

En collaboration avec les services de la RESE, un contrat d'objectifs d'assainissement collectif a été élaboré par le service suivi et contrôle des services d'exploitation d'eau potable et d'assainissement collectif courant de l'année 2015 pour une mise en application dès le 1^{er} janvier de l'année 2016.

Conformément à ce qui avait été réalisé pour l'eau potable et dans un souci d'équité avec les délégataires privés, le contrat d'objectifs a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans lesquelles la RESE assure l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif qui lui sont confiés par le Syndicat des Eaux.

En ce qui concerne le contrat d'objectifs d'eau potable, en vigueur depuis janvier 2013, les indicateurs de performance hydraulique des réseaux applicables en 2016 ont été renforcés pour poursuivre l'amélioration du rendement.

2.3 - Les avenants aux contrats de délégation de services publics passés en 2016

Dix avenants d'ordres patrimoniaux et réglementaires et ayant des conséquences économiques sur les contrats d'affermage, ont été passés en 2016.

III - LE SUIVI DE L'EXPLOITATION

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

Conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat des Eaux doit présenter à son assemblée délibérante et au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau. Ces rapports sont soumis chaque année à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. En 2016, les RPQS de l'année 2015 ont été présentés à la CCSPL le 19 mai 2016.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports sont fixés par décret. Au nombre de 18 pour l'eau potable et 20 pour l'assainissement, les indicateurs sont de deux types : des indicateurs descriptifs, qui permettent de caractériser le service, et les indicateurs de performance qui permettent d'évaluer sa qualité. Les indicateurs de performance ont été recensés et sont présentés en partie ci-après en page 19.

2. Rapport Annuel d'exploitation / RAD

Pour chaque service d'eau potable et d'assainissement collectif, les exploitants produisent à l'autorité délégante, chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de l'exploitation des services publics et une analyse de leur qualité (Article 1411-3 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016).

Ces rapports s'intitulent rapport annuel d'exploitation pour les services exploités par la RESE.

Les délégataires produisent un rapport annuel du délégataire (RAD) qui comporte notamment le compte annuel de résultats d'exploitation (CARE).

Les données issues des rapports annuels concernant l'activité 2015 ont ainsi été mises à l'ordre du jour des réunions de Commissions Territoriales qui se sont déroulées au 1^{er} semestre 2016.

3. Le suivi des engagements :

3.1 - Le suivi financier :

Les redevances eau et assainissement :

L'ensemble des tarifs appliqués en 2016 par les délégataires a été vérifié par le service. Depuis 2016, ils seront vérifiés un mois avant la facturation aux usagers.

L'aide à la performance épuratoire :

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Adour-Garonne 2013-2018, prévoit le versement d'une aide à la performance épuratoire (APE) pour chaque système d'assainissement collectif. Cette aide est accordée en fonction de la performance des systèmes d'assainissement (qualité de traitement des stations d'épuration, bonne gestion finale des boues, qualité de l'exploitation).

Certains contrats d'affermage prévoient le versement des APE aux délégataires. Le service a recensé et vérifié la bonne attribution des aides pour l'année 2015, versées en 2016.

3.2 Le suivi de l'exploitation :

Le service a en charge la veille au respect des engagements contractuels des exploitants.

En 2016, sur 53 contrats d'affermage et d'objectifs, le service a étudié les indicateurs de performance de 22 contrats depuis leur commencement.

Principaux critères suivis :

- Les faits marquants et difficultés rencontrés par les exploitants ;
- Le suivi patrimonial des ouvrages et du réseau (mise à jour et enrichissement du SIG, suivi des programmes et comptes de renouvellement, renouvellement des compteurs, des branchements et des organes électromécaniques) ;
- L'entretien réalisé sur le réseau et les ouvrages (fuites réparées sur les réseaux, nettoyage des réservoirs d'eau potable, hydrocurage préventif des réseaux d'assainissement et des postes de relevage) ;
- Les clauses de révision contractuelles ;
- Les indicateurs de performance hydraulique (rendement et indice linéaire de pertes) ;
- L'assiette de facturation.

Ces informations sont partagées et mises à disposition du service Etudes et Travaux.

4. Les faits marquants de l'année :

Le droit des délégations de service public a été revu en profondeur avec la publication de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016, transposant la directive européenne relative à la réforme du droit des concessions. Cette directive est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2016.

La procédure issue de la loi Sapin et de sa transposition aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales est donc profondément remaniée pour tous les contrats concernés.

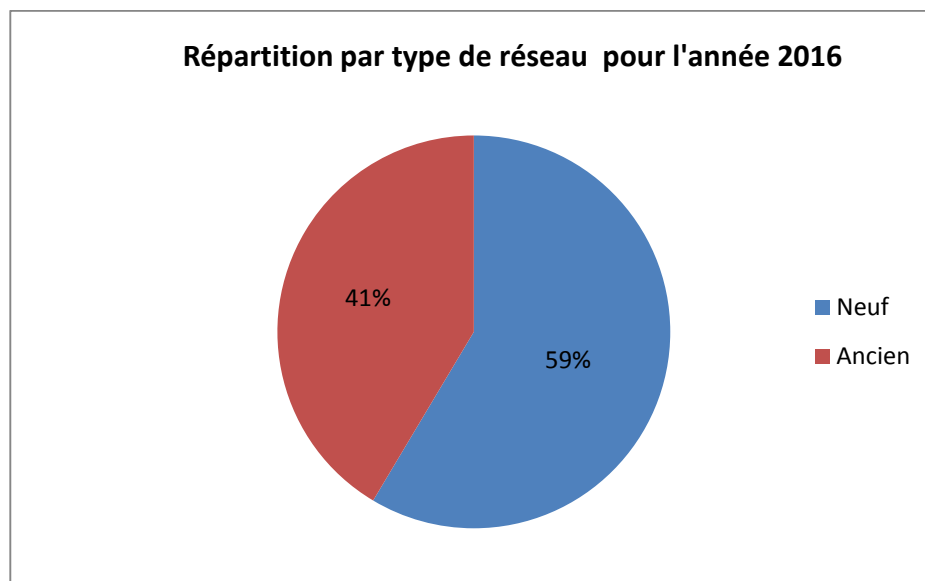
Ces textes s'appliquent aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2016. Toutefois, un dispositif d'entrée en vigueur spécifique est prévu pour l'ensemble des dispositions relatives à la modification des contrats de concession en cours d'exécution.

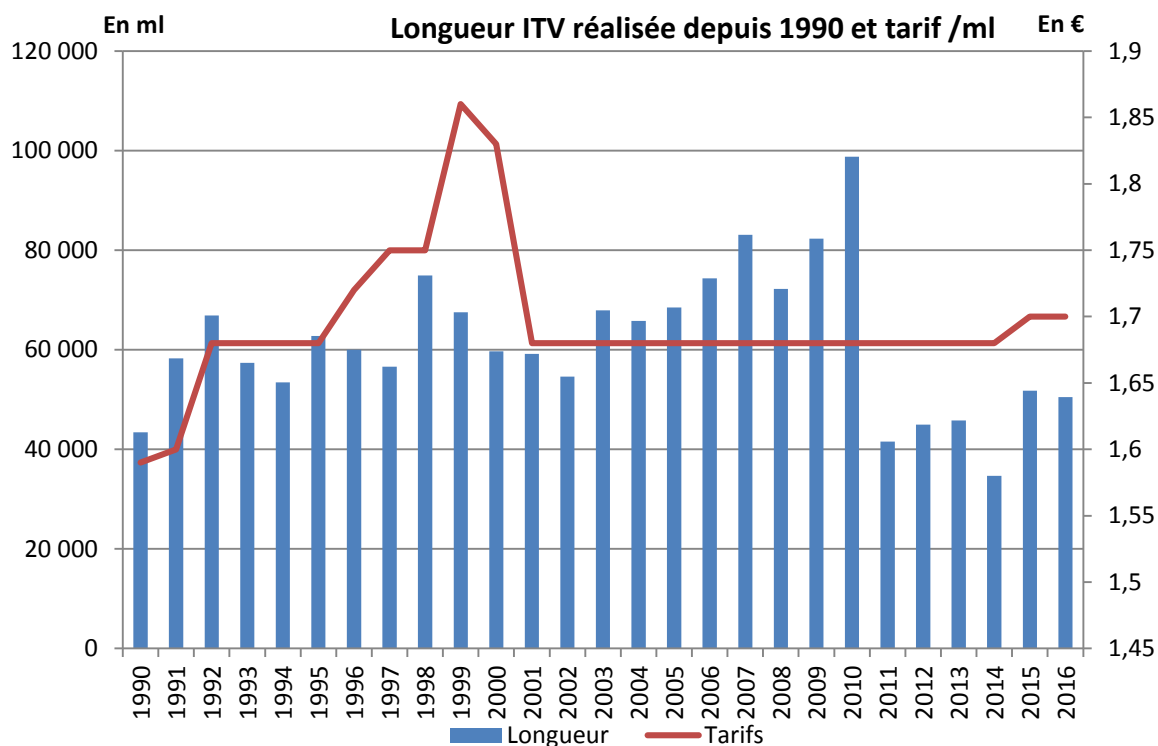
IV – Cellule d’Inspection et de Contrôle des Réseaux d’Assainissement (CICRA)

La CICRA a obtenu le 17 Septembre 2014 l'accréditation COFRAC pour l'inspection télévisée et le contrôle d'étanchéité des réseaux d'assainissement pour la période 2014-2018.

1 – Inspection Télévisée

Au cours de l’année 2016, le Syndicat a visualisé 50,5 km de réseaux (51,8 km en 2015) répartis de la façon suivante :

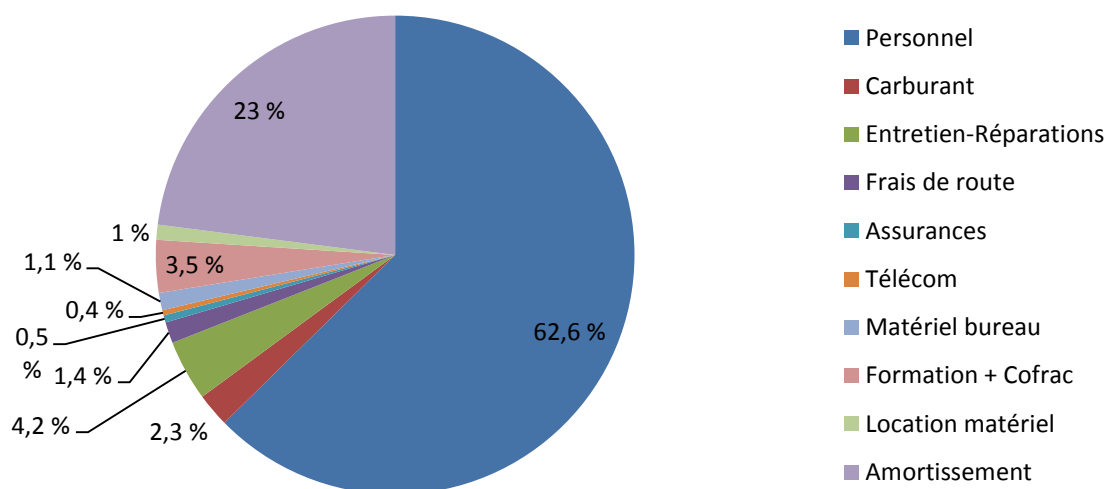




On constate qu'entre 2003 et 2010, le linéaire est souvent proche de 70-75 km. Par contre, depuis 2011, année à partir de laquelle une partie des inspections de réseaux neufs ont été confiées à des cabinets accrédités Cofrac, une baisse significative est observée puisque la longueur inspectée est plus proche de 45 km. 2014 fut l'année consacrée en partie à l'obtention de l'accréditation d'où une forte baisse des inspections. Cependant, on peut constater que 2015 tend à repartir vers une hausse des prestations. 2016 confirme une stabilité du linéaire effectué.

Les dépenses se répartissent de la façon suivante : 81 314,37 € HT

Dépenses 2016

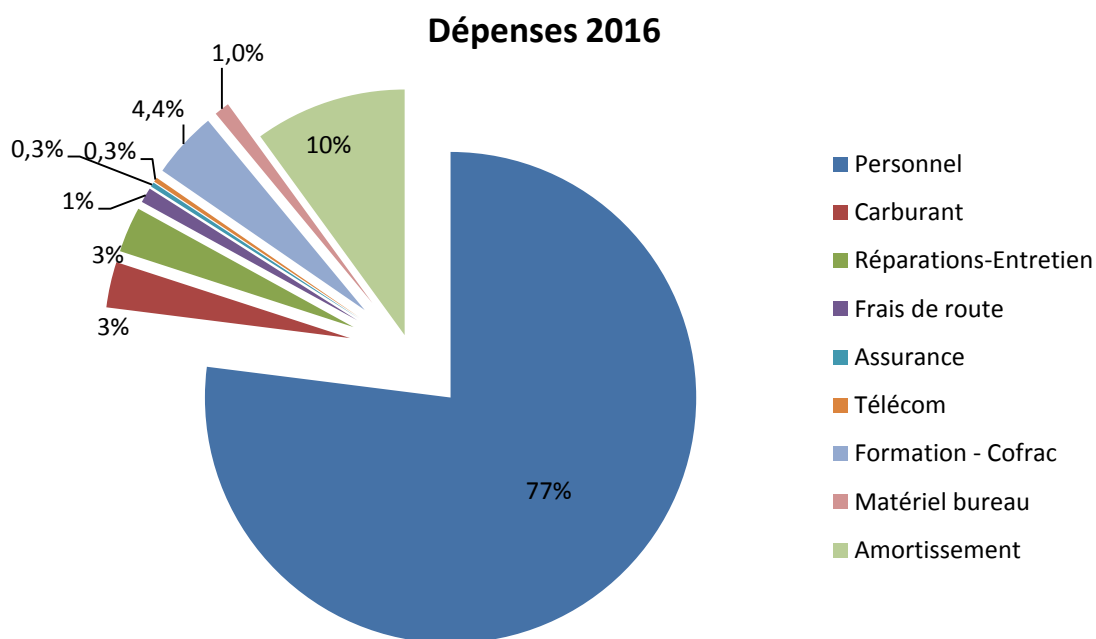


Le montant des recettes s'élève à 85 848,48 € HT.

2 - Contrôle d'Étanchéité

Au cours de l'année 2016, la CICRA a réalisé le contrôle d'étanchéité de 3 129 tronçons d'assainissement (2 407 en 2015) et a effectué 1 828 ml de tests sous pression (4763 ml en 2015)

Le montant des dépenses se répartit comme suit : 98 463,10 € HT



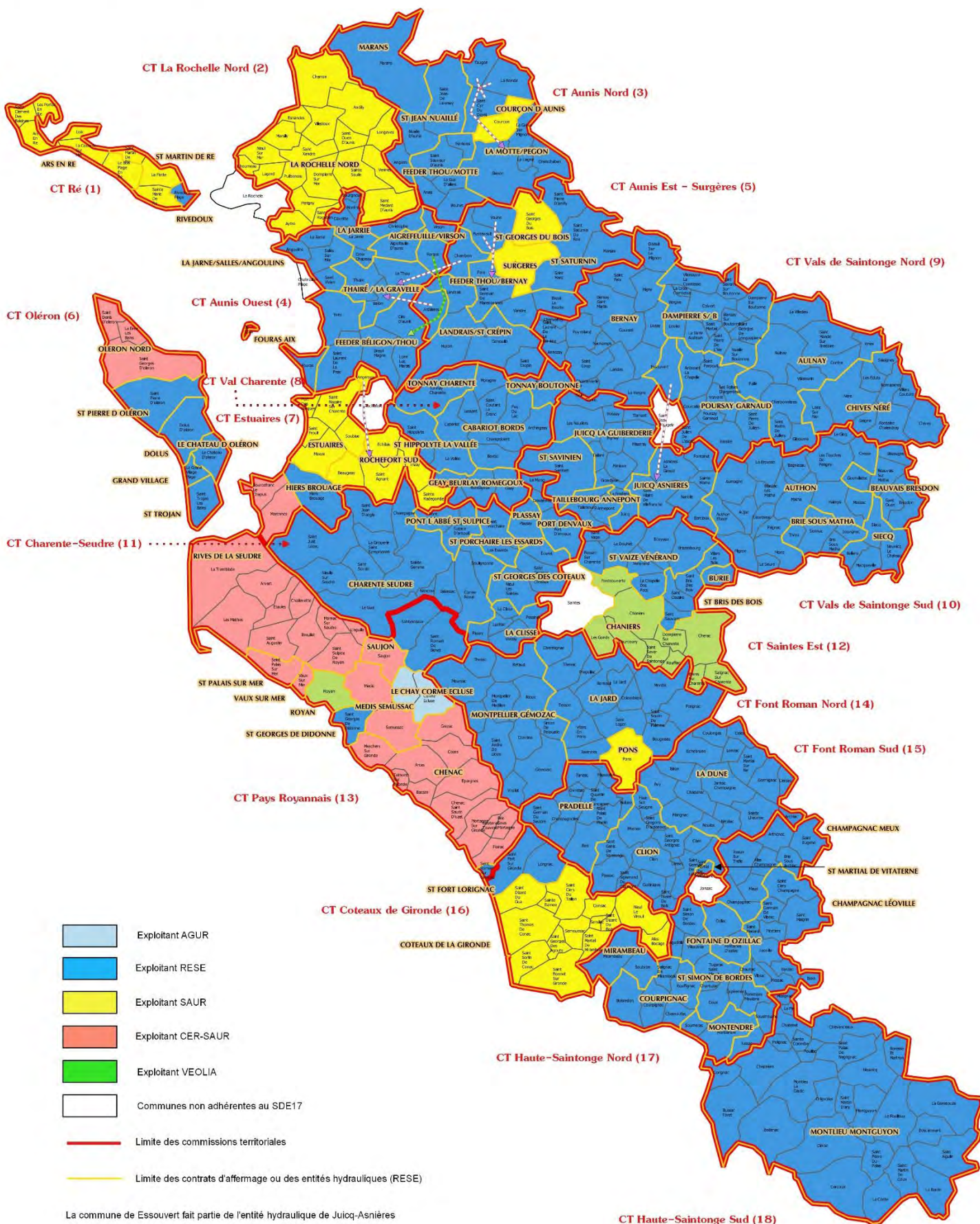
Le montant des recettes s'élève à 95 861,60 € HT.



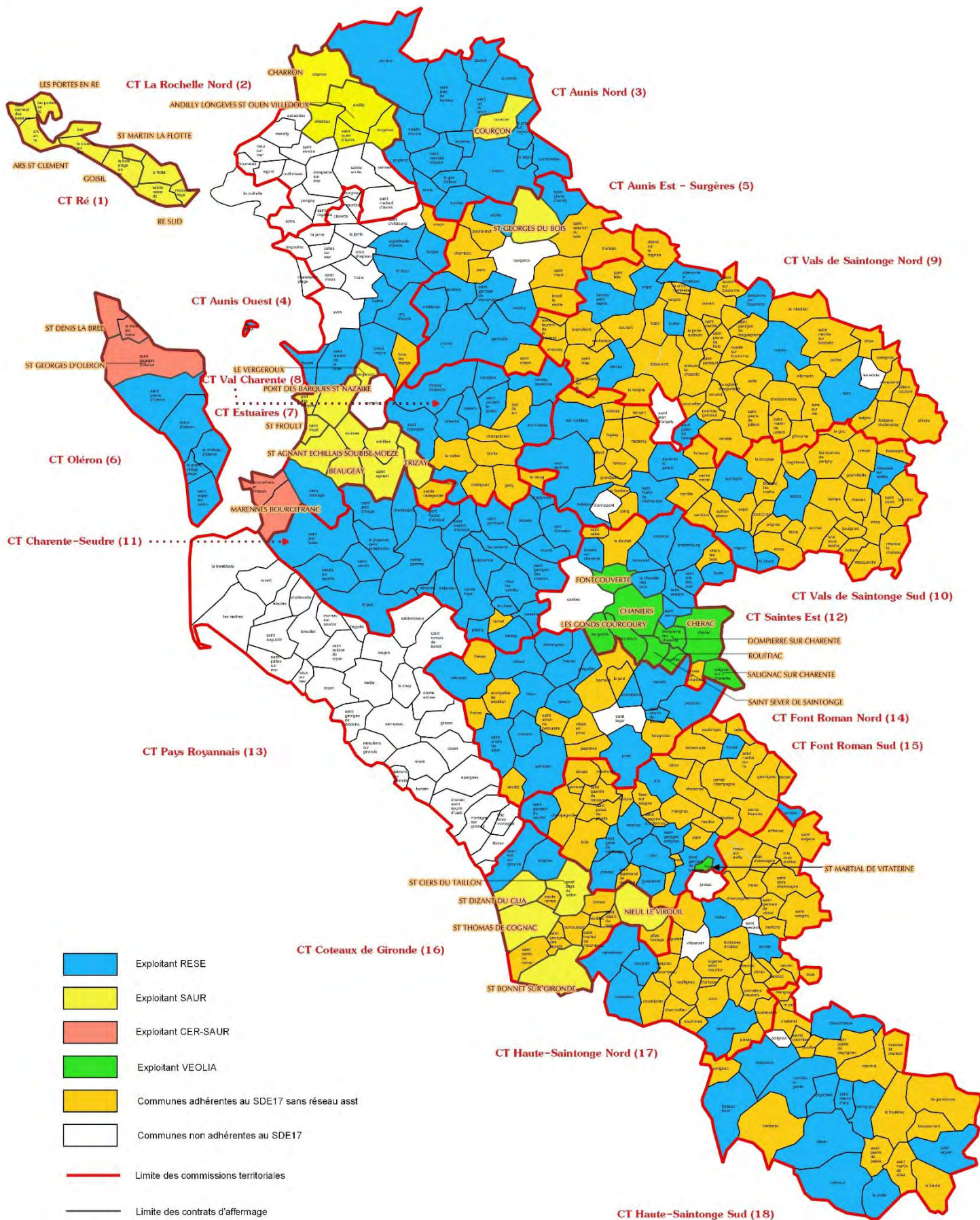
V - LES ANNEXES

I - Cartes présentant les contrats
d'affermage et les entités hydrauliques EAU
POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Contrats d'affermage et entités hydrauliques

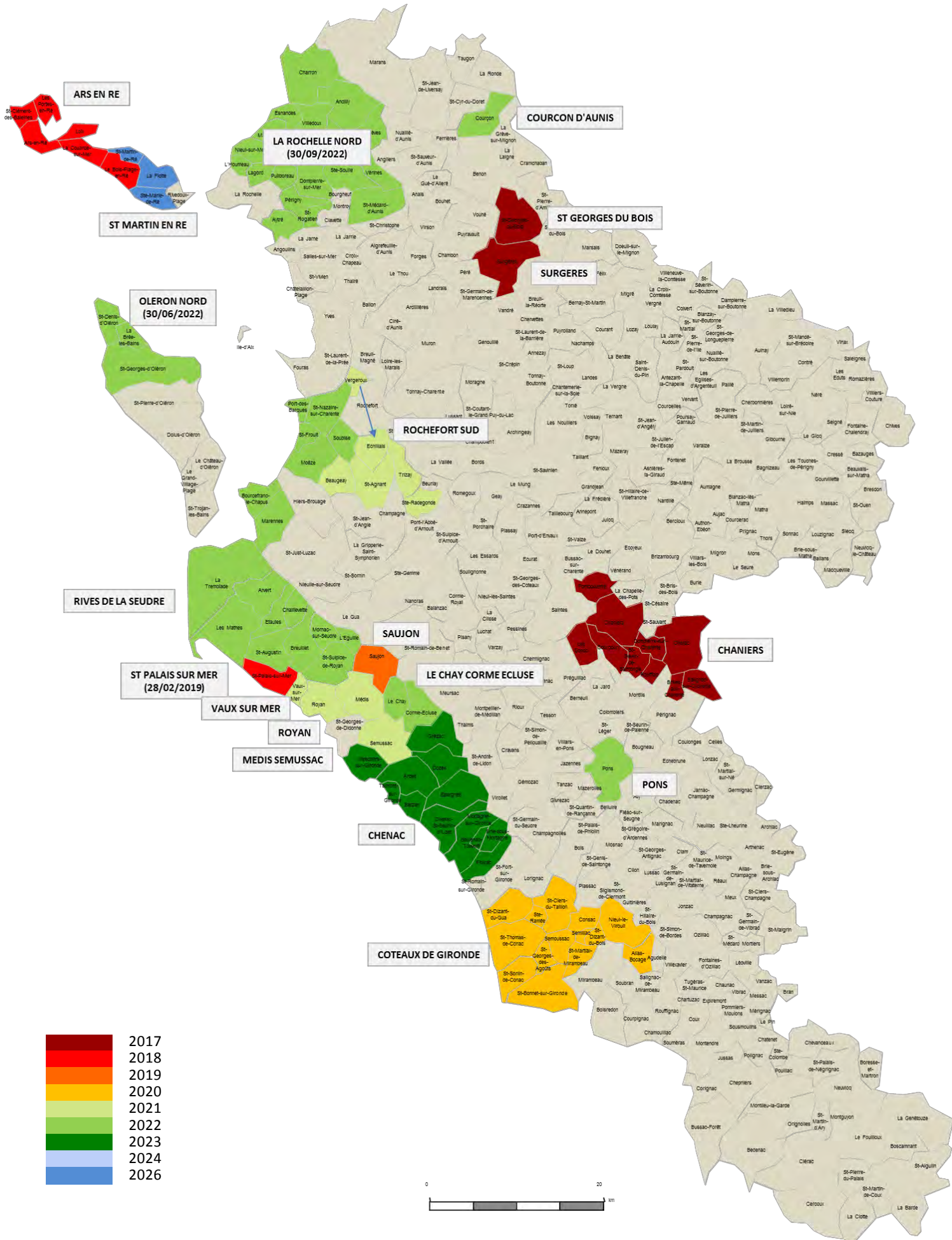


Contrats d'affermage et systèmes d'assainissement

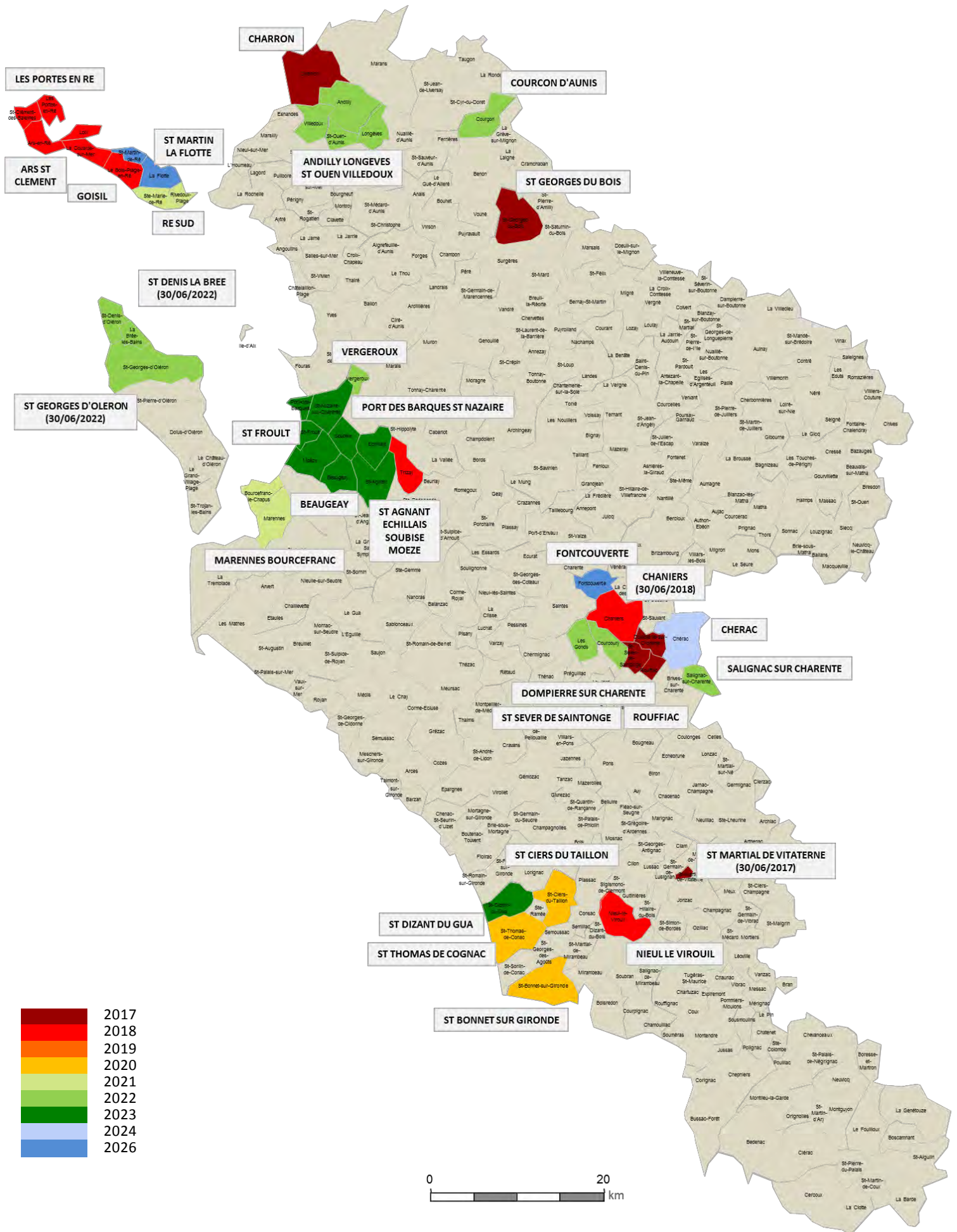


II - Cartes présentant les échéances des
fins de contrat EAU POTABLE et
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Contrats d'affermage: Année de fin de contrat



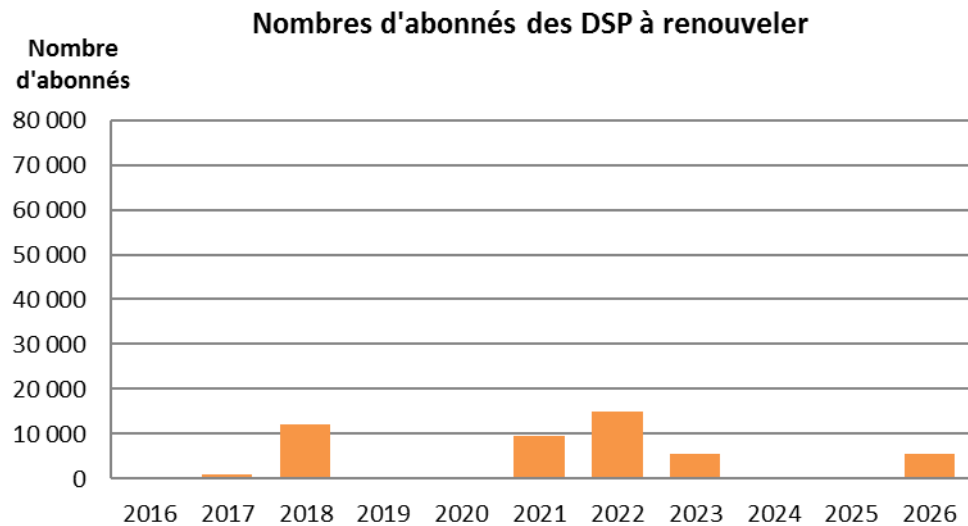
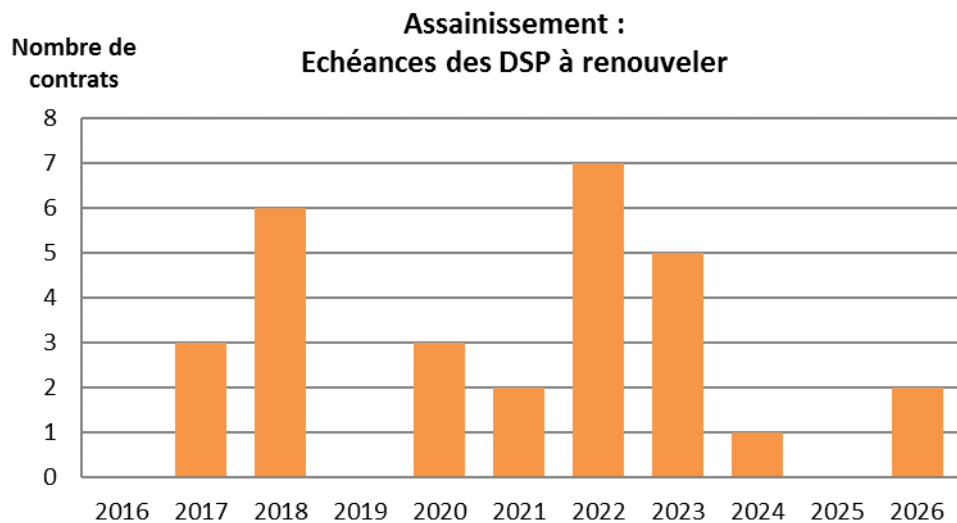
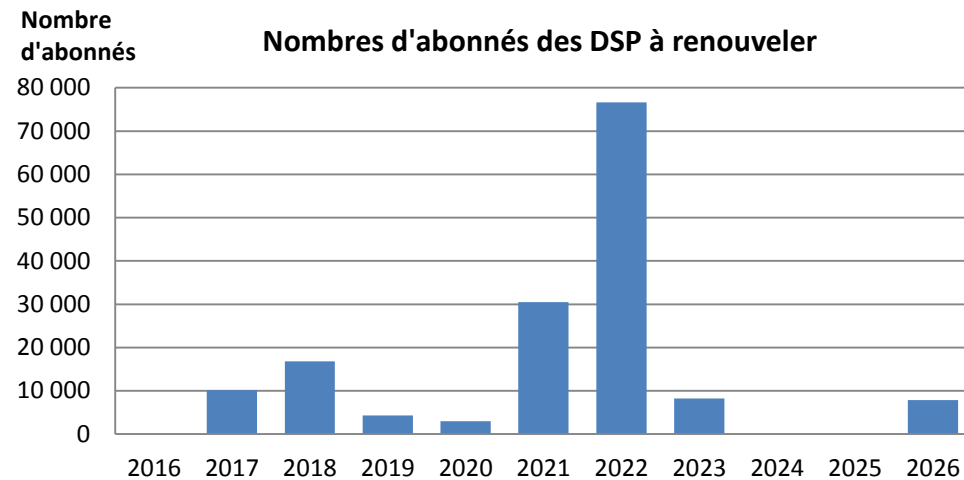
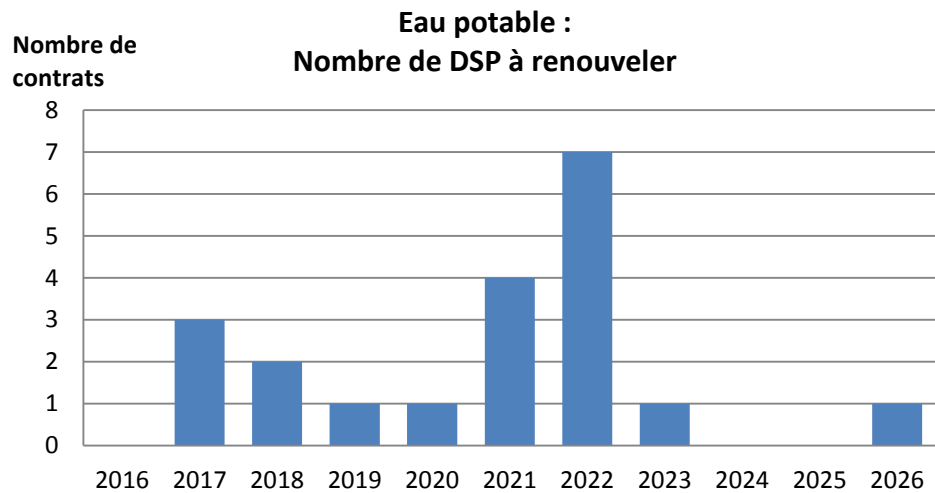
Contrats d'affermage: Année de fin de contrat



III - Tableaux de suivi des contrats **d'affermage et graphiques**

EAU POTABLE		20 contrats		157 499 abonnés				
CT	COLLECTIVITES	Exploitant	Date début	Date fin	Durée	Abonnés	AMO en cours	Échéance AMO
12	CHANIERS	VEOLIA	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	5 748		
5	ST GEORGES DU BOIS	SAUR	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	901	GETUDES	2012-2017
5	SURGERES	SAUR	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	3 497		
1	ARS EN RE	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	11 088		
13	ST PALAIS SUR MER	CER	01/03/2007	28/02/2019	12 ans	5 702		
13	SAUJON	CER	01/01/2008	31/12/2019	12 ans	4 310		
16	COTEAUX DE GIRONDE	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	2 987		
13	ROYAN	VEOLIA	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	18 488	GETUDES	2015-2017
13	MEDIS-SEMUSSAC	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	2 741	GETUDES	2015-2017
7	ROCHEFORT-SUD	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4 278		
13	VAUX SUR MER	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4 988		
6	OLERON NORD	CER	01/01/2011	30/06/2022	11,5 ans	12 071		
2	LA ROCHELLE NORD	SAUR	01/10/2010	30/09/2022	12 ans	32 189		
13	LE CHAY/CORME-ECLUSE	AGUR	01/01/2016	31/12/2022	7,0 ans	945		
3	COURCON D'AUNIS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	758		
14	PONS	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	2 436	GETUDES	2011-2016
7	ESTUAIRE DE LA CHARENTE	SAUR	01/01/2010	31/12/2022	13 ans	3 341		
13	RIVES DE LA SEUDRE	CER	28/04/2008	31/12/2022	14,7 ans	24 920		
13	CHENAC	CER	01/01/2012	31/12/2023	12 ans	8 246	GETUDES	2013-2016
1	ST MARTIN DE RE	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	7 865		

ASSAINISSEMENT		31 contrats		50 219 abonnés				
CT	COLLECTIVITES	Exploitant	Date début	Date fin	Durée	Abonnés	AMO en cours	Échéance AMO
15	ST MARTIAL DE VITATERNE	VEOLIA	01/07/2005	30/06/2017	12 ans	166	RESE à partir du 01/07/2017	
12	DOMPIERRE S/CHARENTE	VEOLIA	01/07/2005	31/12/2017	13 ans	171		
2	CHARRON	SAUR	01/07/2002	31/12/2017	15,5 ans	760	RESE à partir du 01/01/2018	
12	ROUFFIAC	VEOLIA	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	155		
5	ST GEORGES DU BOIS	SAUR	01/01/2006	31/12/2017	12 ans	771	GETUDES	2012-2017
12	CHANIERES	VEOLIA	01/07/2006	30/06/2018	12 ans	1182		
7	TRIZAY	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	432		
1	LES PORTES EN RE	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	1779		
16	NIEUL LE VIROUIL	SAUR	01/01/2007	31/12/2018	12 ans	76		
1	GOISIL	SAUR	01/01/2007	31/12/2018	12 ans	5806	GETUDES	2012-2020
1	ARS/ST CLEMENT	SAUR	01/01/2006	31/12/2018	13 ans	2893		
16	ST BONNET SUR GIRONDE	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	103		
16	ST CIERS DU TAILLON	SAUR	01/07/2010	31/12/2020	10,5 ans	58		
16	ST THOMAS DE CONAC	SAUR	01/01/2009	31/12/2020	12 ans	132		
1	RE-SUD	SAUR	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	4383		
7	MARENNES-BOURCEFRANC	CER	01/01/2010	31/12/2021	12 ans	5284		
6	ST DENIS/LA BREE	CER	01/01/2011	30/06/2022	11,5 ans	4585		
6	ST GEORGES D'OLERON	CER	01/10/2010	30/06/2022	11,8 ans	5648		
12	LES GONDS/COURCOURY	VEOLIA	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	806		
12	SALIGNAC SUR CHARENTE	VEOLIA	01/07/2010	31/12/2022	12,5 ans	117		
2	ANDILLY-LONGEVES-ST OUEN-VII	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	2572		
3	COURCON/BENON	SAUR	01/01/2011	31/12/2022	12 ans	739		
7	VERGEROUX	SAUR	01/07/2010	31/12/2022	12,5 ans	463		
7	PORT DES BARQUES-ST NAZAIRE	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8 ans	1752		
16	ST DIZANT DU GUA	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8,0 ans	106		
7	ST FROULT	SAUR	01/01/2016	31/12/2023	8,0 ans	172		
7	ECHILLAIS-SOUBISE-ST AGNANT-I	SAUR	01/01/2012	31/12/2023	12 ans	3458		
7	BEAUGEAY	SAUR	01/07/2015	31/12/2023	9 ans	91		
12	CHERAC	VEOLIA	01/01/2013	31/12/2024	12 ans	129		
12	FONTCOUVERTE	VEOLIA	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	844		
1	ST MARTIN-LA FLOTTE	SAUR	01/01/2015	31/12/2026	12 ans	4586		



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Syndicat des Eaux de Charente-Maritime
Agence HAUTE-SAINTONGE
14 Chemin de l'Usine
17130 MONTENDRE
Tél : 05.46.92.72.52
Fax : 05.16.44.05.10
haute-saintonge@sde17.fr

Syndicat des Eaux de Charente-Maritime
Agence SAINTONGE
131 Cours Genêt –CS 50517
17119 SAINTES
Tél : 05.46.92.39.87
Fax : 05.16.44.06.09
saintonge@sde17.fr

Syndicat des Eaux de Charente-Maritime
Agence AUNIS
Avenue de la Gare
17290 AIGREFEUILLE
Tél : 05.46.92.40.30
Fax : 05.11.44.05.11
aunis@sde17.fr

Le titre I de l'article 35 de la Loi sur l'Eau du 03 janvier 1992 repris dans la loi du 30 décembre 2006 fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif et aux contrôles des systèmes d'assainissement non-collectif.

L'article 54 de cette dernière loi précise que les communes ou leurs groupements délimitent après enquête publique :

✧ **les zones d'assainissement collectif** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

✧ **les zones relevant de l'assainissement non-collectif** où elles sont tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, le traitement des matières de vidanges et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement individuel.

Suite à l'entrée en vigueur de cette Loi, beaucoup de collectivités, notamment rurales, se sont trouvées dépourvues face à leurs nouvelles compétences et obligations. Elles se heurtaient entre autres à leur devoir de contrôle technique des assainissements individuels et réclamaient un soutien technique, auparavant assuré par la DDASS.

Fort de ce constat, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, qui regroupe la grande majorité des communes essentiellement rurales du département, a décidé en 1992 de mener une politique d'aide financière et technique envers ces communes adhérentes dans la définition de leurs zones d'assainissement collectif et non-collectif.

La création du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a également été entérinée par arrêté préfectoral le 17 février 2000 pour assurer, dans un premier temps, la vérification de la conformité des nouveaux dispositifs d'assainissement autonome. Ainsi en 2016, 401 communes bénéficient de ce service représentant environ 160 000 habitants et 80 000 installations (voir paragraphe 5).

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30/12/2006, le service procède également aux contrôles de fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Depuis 2016, le Syndicat des Eaux s'est également engagé dans l'accompagnement au financement des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement individuel situées dans des zones à enjeux sanitaires ou environnementaux.

2 – Etudes de zonage d’assainissement

2.1 - Définition

La définition des zones d'assainissement est une obligation prescrite par la Loi sur l'Eau. La répartition entre ces zones doit se faire en fonction de la structure de l'habitat, de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, des caractéristiques du milieu physique et des simulations économiques entre les deux techniques d'assainissement.

La réalisation de ces études sous maîtrise d’ouvrage du Syndicat des Eaux est confiée à des bureaux d’études compétents choisis après mise en concurrence conformément au Code des Marchés Publics.

Régulièrement, ces zonages d’assainissement font l’objet d’une révision afin de tenir compte de l’évolution de l’urbanisation. Ces révisions sont souvent engagées lors de la mise en place ou révision de PLU ou de cartes communales, afin d’assurer une certaine cohérence entre le développement de l’urbanisation et l’assainissement.

2.2 - Bilan de l’activité

2.2.1 - Etudes

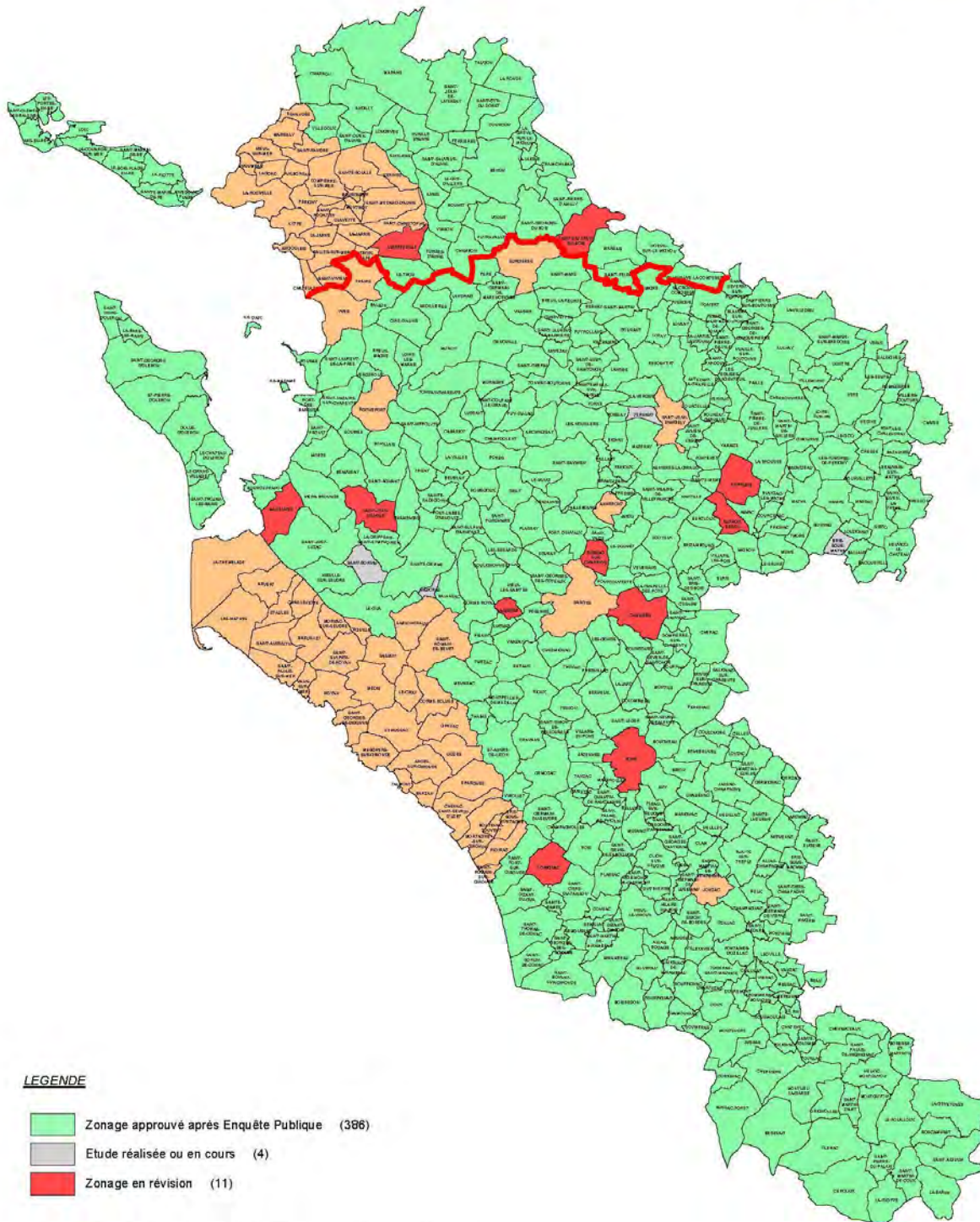
Résultats au 31 décembre 2016 (Voir carte ci-joint) :

	<i>Rappel 2015</i>	<i>2016</i>
<i>Zonages approuvés après enquête publique</i>	<i>391</i>	<i>386</i>
<i>Zonages en cours de révision</i>	<i>2</i>	<i>11</i>
<i>Etudes réalisées ou en cours</i>	<i>11</i>	<i>4</i>

Nouveaux zonages d’assainissement approuvés après enquête publique en 2016 :

Communes de ANNEZAY, BIRON, BURIE, BOSCAMNANT, LE DOUHET, LA FREDIERE, SAINT GERMAIN DE VIBRAC.

ETUDES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
SITUATION DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
au 31/12/2016



LEGENDE

- Zonage approuvé après Enquête Publique (386)
- Etude réalisée ou en cours (4)
- Zonage en révision (11)
- Commune non concernée par les études de zonage d'assainissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Eaux (68)

Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Service Informatique-SIG

2.2.2 Urbanisme

Afin d'assurer une certaine cohérence entre l'assainissement et le développement de l'urbanisation de ses communes adhérentes, le service a été consulté sur l'élaboration ou révision de 36 documents d'urbanisme (cartes communales ou PLU) au cours de l'année 2016.

3 – Contrôle des dispositifs d'assainissement individuel

3.1 – Missions

Chaque nouveau dispositif d'assainissement individuel doit faire l'objet d'un contrôle de conception et de réalisation. Les dispositifs d'assainissement individuel existants font l'objet d'un diagnostic de fonctionnement et d'entretien. Ces installations doivent également faire l'objet d'un contrôle périodique qui ne peut excéder 10 ans d'après la Loi sur portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

Les modalités de ces contrôles sont fixées dans l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non-collectif et dans le règlement du service public d'assainissement non-collectif.

Cet Arrêté du 27 avril 2012 précise notamment les critères d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux des installations d'assainissement non collectif. Il définit notamment les zones à enjeu sanitaire et à enjeu environnemental :

- périmètre de protection d'un captage public d'eau utilisé pour la consommation humaine ;
- zone à proximité d'une baignade ;
- zone a usage sensible : conchyliculture, pisciculture, pêche à pied, activités nautiques ;
- zones identifiées par le SDAGE ou SAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'assainissement non collectif.

Une plaquette présentant les différents contrôles des dispositifs d'assainissement individuel et destinée à l'ensemble des usagers du Syndicat des Eaux est diffusée aux usagers du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif assure le contrôle des installations dont la capacité de traitement est inférieure à 200 Equivalent-Habitants (E.H.). Pour les installations supérieures à 200 EH, le contrôle est assuré par les services de Police de l'Eau de l'Etat.

En 2016, le SPANC du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime comprend 401 communes (voir paragraphe 5). La diminution du nombre de communes de 404 à 401 entre 2015 et 2016 s'explique par la fusion de certaines d'entre elles.

3.1.1 - Contrôle de conception

- Vérification du dossier de demande d'autorisation d'assainissement non-collectif renseigné par le pétitionnaire,
- Reconnaissance du site
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité du projet d'assainissement.

3.1.2 - Contrôle de réalisation

- Vérification du dispositif avant recouvrement (volume de la fosse toutes eaux, dimension du système d'épandage, qualité des matériaux utilisés, ...).
- Compte-rendu de visite avec avis sur la conformité de l'installation.

3.1.3 - Diagnostic de fonctionnement et d'entretien

- Identification des différents ouvrages d'assainissement,
- Vérification de l'état de ces ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

3.1.4 - Contrôle périodique (fréquence qui ne peut excéder 10 ans)

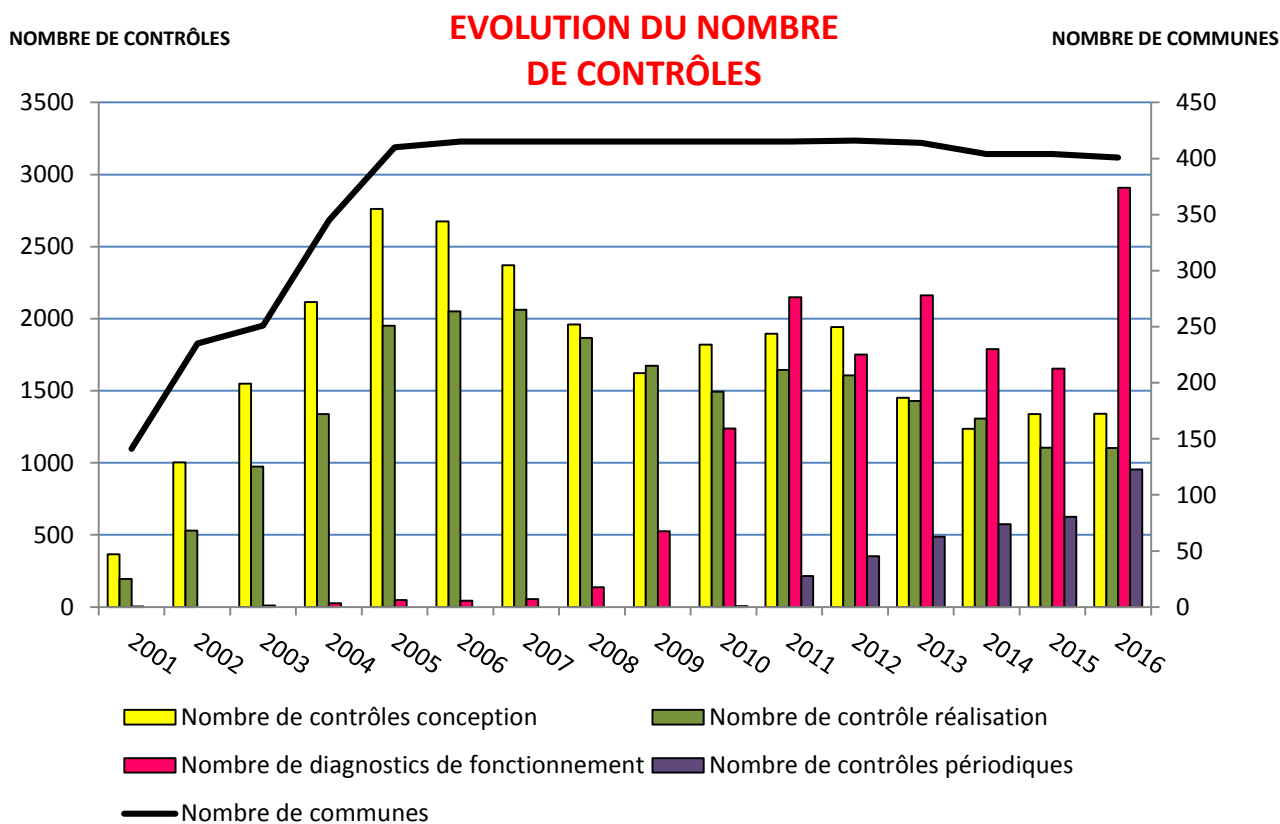
- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle,
- Vérification de l'état des ouvrages (ventilation, accessibilité, corrosion...),
- Vérification de l'écoulement des effluents jusqu'aux dispositifs d'épuration,
- Vérification de l'entretien des ouvrages,
- Vérification du fonctionnement général,
- Evaluation des risques sanitaires et/ou environnementaux,
- Liste des travaux à réaliser si nécessaire.

3.2 Bilan de l'activité

3.2.1 - Les contrôles

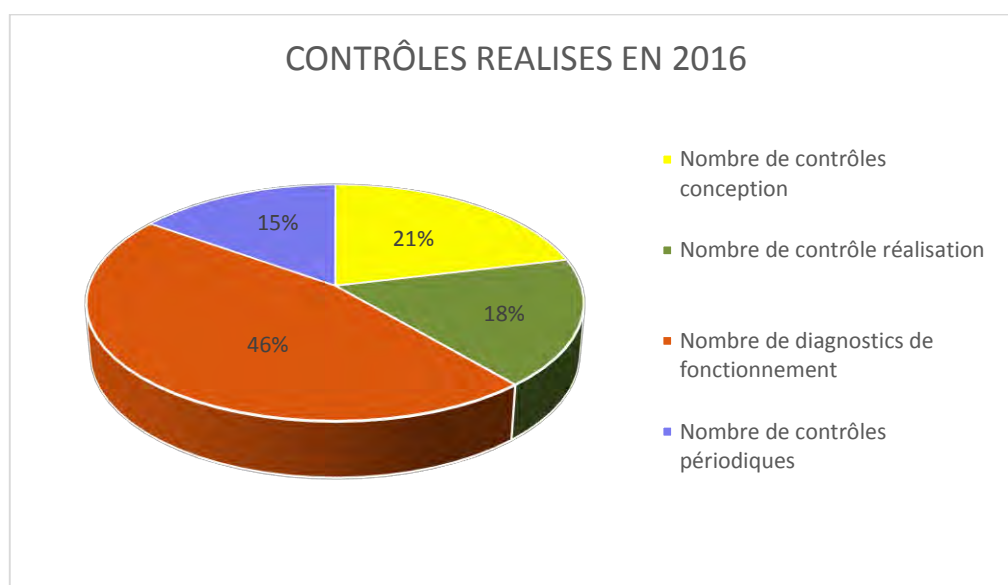
Résultats entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016 :

	<i>Rappel 2015</i>	<i>2016</i>
<i>Nombre de communes contrôlées</i>	404	401
<i>Nombre de contrôles conception</i>	1338	1341
<i>Nombre de contrôles réalisation</i>	1104	1102
<i>Nombre de diagnostics de fonctionnement et d'entretien</i>	1654	2908
<i>Nombre de contrôles périodiques</i>	626	954



Dans le tableau ci-dessous, est récapitulé depuis 2001, le nombre de contrôles réalisés :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Conception	366	1003	1550	2115	2762	2675	2370	1960	1622	1820	1896	1942	1451	1237	1338	1341	27448
Exécution	194	530	975	1339	1952	2052	2061	1866	1673	1494	1644	1607	1429	1307	1104	1102	22329
Diagnostic Fonctionnement et d'entretien	3	0	11	25	48	44	54	137	525	1238	2148	1751	2163	1790	1654	2908	14499
Périodiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	214	353	487	574	626	954	3214
TOTAL	563	1533	2536	3479	4762	4771	4485	3963	3820	4558	5902	5653	5530	4908	4722	6305	67490



L'importante diminution du nombre de contrôle de conception et de contrôle réalisation entre 2006 et 2009 est liée à un ralentissement de l'évolution de l'urbanisation à l'échelle du département. Par ailleurs, ce phénomène a été accentué par la mise en application de la réforme des autorisations d'urbanisme en octobre 2007 qui tendait à limiter la consultation du service assainissement individuel par les services instructeurs de permis de construire.

Cependant, un décret du 28 février 2012 a modifié le code de l'urbanisme, rendant obligatoire la fourniture de l'attestation de conformité du projet d'assainissement individuel délivré par le SPANC dans la demande de permis de construire ou d'aménager. Ce principe permet de s'assurer de la faisabilité de l'assainissement non-collectif avant la délivrance du permis de construire.

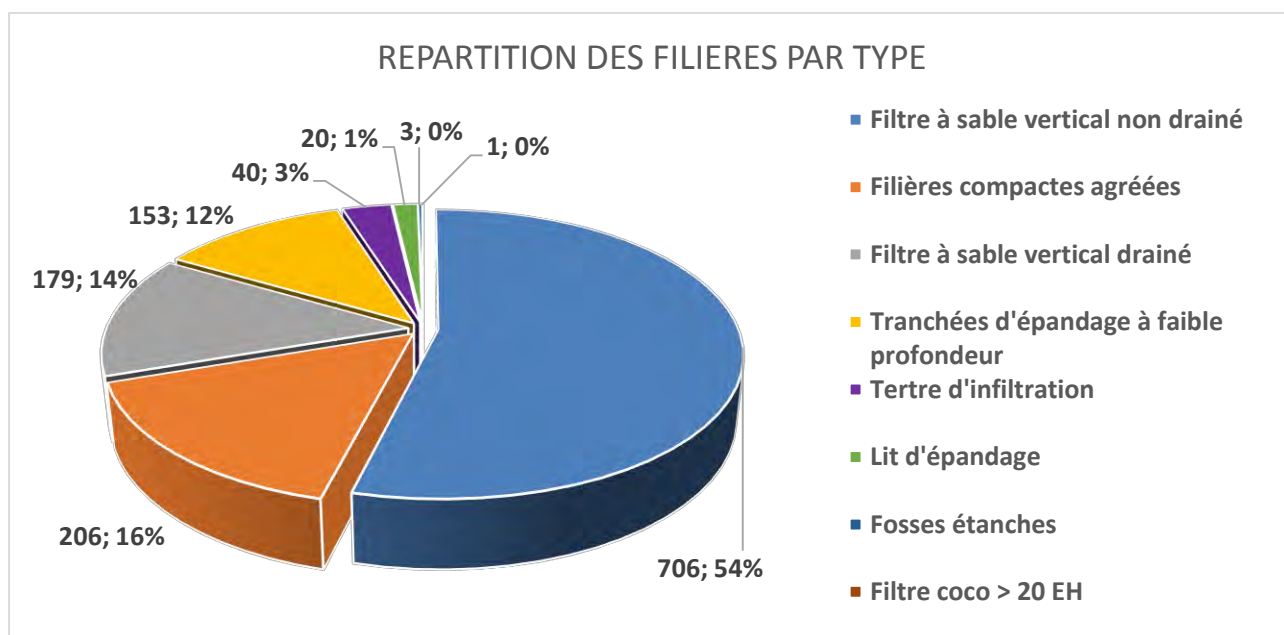
Malgré une baisse sensible du nombre de constructions neuves de maisons d'habitation, le nombre de contrôle de conception et de réalisation d'installations neuves d'assainissement individuel reste soutenu jusqu'en 2012. Ce phénomène semble lié à la réhabilitation des installations existantes suite aux diagnostics de fonctionnement réalisés notamment lors des transactions immobilières. L'augmentation à partir de 2008 des diagnostics de fonctionnement est liée au développement de cette activité en lien avec les transactions immobilières (voir paragraphe 3.2.1.2) et le développement de campagnes communales de diagnostics des installations existantes (voir paragraphe 3.2.1.3).

L'importante augmentation du nombre de diagnostics de fonctionnement (et à fortiori du nombre de contrôles périodiques) en 2016 est liée à la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement Non Collectif (voir paragraphe 3.2.1.3). Une partie de ces contrôles a été confiée à un prestataire de service extérieur.

Le développement des contrôles périodiques à partir de 2010 est également en lien avec les transactions immobilières qui nécessitent la réalisation d'un nouveau contrôle si le précédent a plus de 3 ans (voir paragraphe 3.2.1.2). Il correspond également aux nouvelles vérifications des installations dont le dernier contrôle a été réalisé il y a plus de 10 ans.

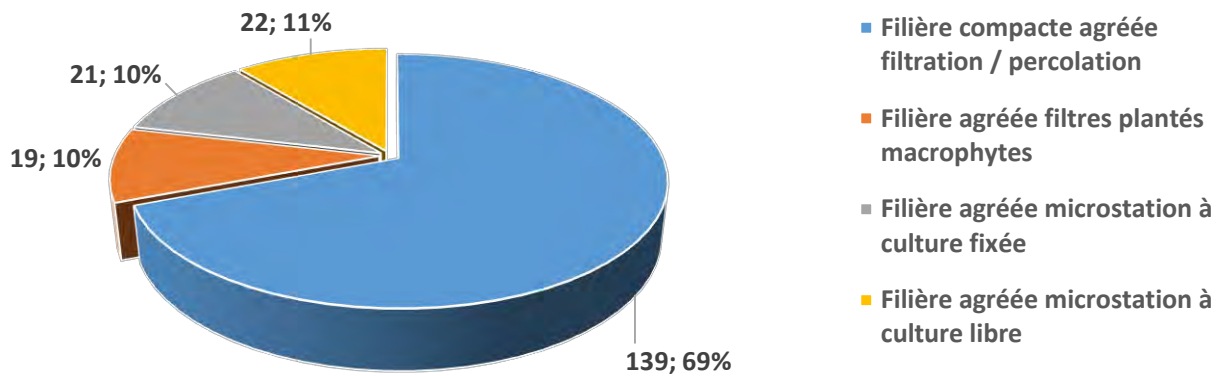
3.2.1.1 - Contrôle des installations neuves en 2016

Filières d'assainissement ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2016	NOMBRE
Filtre à sable vertical non drainé	706
Filières compactes agréées	206
Filtre à sable vertical drainé	179
Tranchées d'épandage à faible profondeur	153
Terre d'infiltration	40
Lit d'épandage	20
Fosses étanches	3
Filtre coco > 20 EH	1
TOTAL	1308



Filières agréées ayant reçu un avis favorable sur la conception en 2016	
2010-005_BONEST-PE5	1
2010-006_BIOFRANCE F4	1
2010-010_BIO-REACTION-SYSTEME	1
2010-012_EPURFIX-CP-5EH	1
2010-015_OXYFIX-90C-MB 4 EH	1
2010-023_Filtre à massif de zéolithe - modèles 5 à 20 EH -EPARCO	8
2010-026_BIOROCK-D5	8
2011-001 & 2011-001bis_OXYFILTRE 5	1
2011-008_EYVI-07-PTE	1
2011-012_EPURALIA-5EH	2
2011-014_ENVIRO-SEPTIC ES 6 EH	1
2011-022_Jardin d'assainissement FV+FH	6
2012-001_BIOXYMOP 6025-06	6
2012-003_TRICEL-FR6-4000	3
2012-005_AQUATECH VFL AT 6EH	5
2012-026_Gamme EPURFLO (modèle MAXI CP)	2
2012-013_Gamme AUTOEPURE	1
2012-018_GAMME OXYFIX C-90 MB	1
2012-027_Gamme EPURFIX (modèles CP)	1
2012-029_Gamme PRECOFLO (modèles CP)	1
2012-033_Filière d'assainissement Compactodiffuseur à zéolithe	1
2012-034_Gamme ECOFLO (modèles CP MC)	12
2012-041_ext01_ext02_ext03_InnoClean PLUS EW_KESSEL AG	1
2013-001_KOKOPUR 5 EH	1
2010-016-ext1à5_GAMME OXYFIX G-90 MB	1
2011-006_ext1à9_GAMME TRICEL	1
2012-026_ext1à9_GAMME EPURFIX Polyéthylène	1
2012-026_ext10à20_GAMME ECOFLO polyéthylène	40
2012-026_ext21à28_GAMME ECOFLO polyester Maxi	3
2012-026_ext29à37_GAMME ECOFLO polyester	1
2012-026_ext38à48_Gamme ECOFLO Béton	2
2013-012_X-PERCO France QT 5 EH	4
2014-007_Ecophyltre	3
2014-014_Jardi-Assainissement FV	9
2014-012&ext_GAMME BIOFRANCE	1
2014-016&ext_GAMME BOXEPARCO	10
2014-020_GAMME Aquaméris AQ2	5
2015-001&ext_GAMME OXYFIX C-90 MB	2
2015-002&ext_GAMME BIO-UNIK	1
2015-005_GAMME BIONUT	15
2015-008&ext_GAMME EASYONE	10
2015-011&ext_GAMME DIAMONDS DMS	2
2016-003_ext1à10_GAMME ECOFLO Polyéthylène PE1	12
2016-003_ext11à18_GAMME ECOFLO Polyéthylène PE2	16
TOTAL	206

FILIERES AGREES AYANT RECUES UN AVIS FAVORABLE SUR LA CONCEPTION EN 2016



Les systèmes agréés représentent 16 % des installations dont la conception a été contrôlée par le Syndicat des Eaux en 2016. Les micro-stations à culture libre ou fixée représentent 3,3 %.

3.2.1.2 - Contrôle et transactions immobilières des dispositifs d'assainissement individuel

La Loi portant engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (Loi dite Grenelle II) a instauré l'obligation de fournir le document issu du dernier contrôle des installations d'assainissement individuel lors des transactions immobilières à partir du 1^{er} janvier 2011.

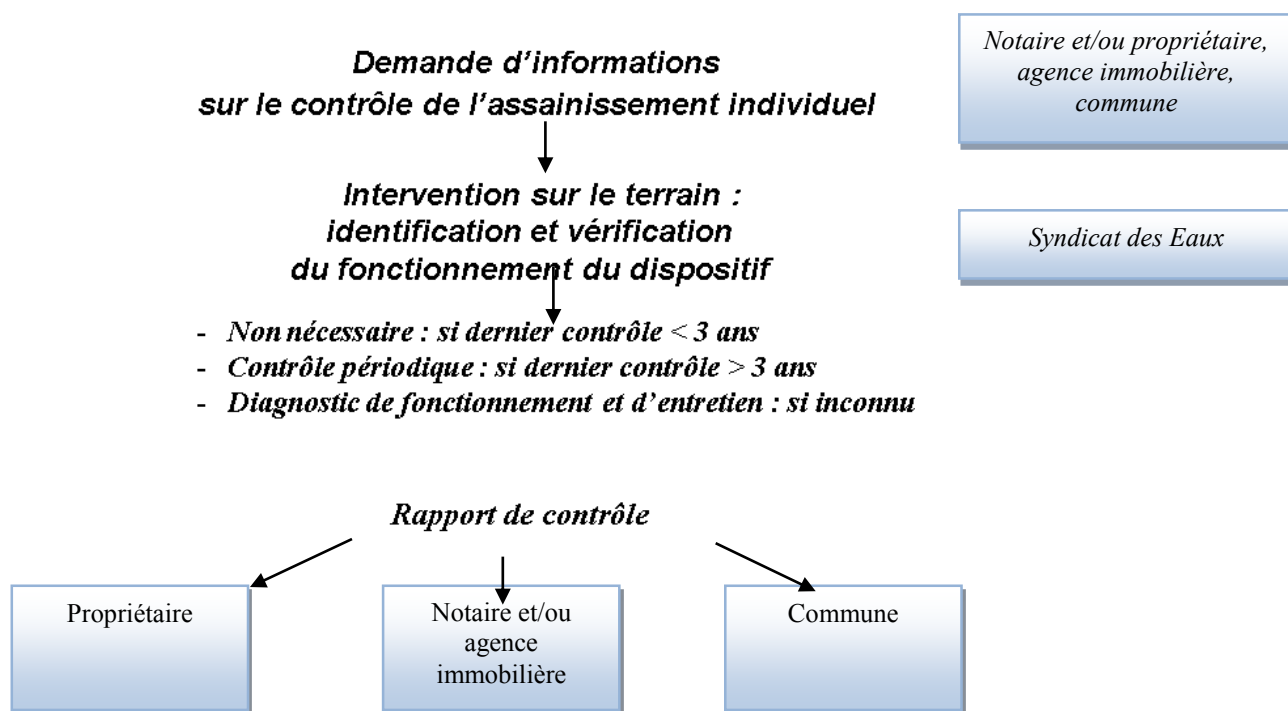
L'objectif de cette mesure législative est d'améliorer l'information des acquéreurs sur l'état du bien immobilier dont ils font l'acquisition. Ce principe devrait également réduire les risques de contentieux entre acquéreur et vendeur et participe à la lutte contre les pollutions diffuses et l'insalubrité.

En effet, toujours selon la Loi Grenelle II, l'acquéreur dispose d'1 an après signature de l'Acte de vente pour faire, si nécessaire, procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation.

Sans attendre l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2011, l'ensemble des notaires, des agents immobiliers et les communes adhérentes au Syndicat des Eaux a été sensibilisé et informé dès 2009, des dispositions prises par le Syndicat des Eaux.

Ainsi, le Syndicat des Eaux fournit les documents issus des contrôles d'assainissement individuel qu'il réalise, à la demande de vendeurs d'immeubles, notaires ou agents immobiliers.

La procédure est la suivante :



Pour faciliter la consultation du Syndicat des Eaux, un fascicule explicatif et un imprimé type de "Demande d'informations dans le cadre d'une vente d'immeuble à usage d'habitation" sont disponibles sur le site internet du Syndicat des Eaux : www.sde17.fr rubrique "Assainissement Individuel".

En 2016, le service a été sollicité 1812 fois pour fournir le document issu du contrôle des installations d'assainissement individuel dans le cadre d'une vente d'immeubles à usage d'habitation.

3.2.1.3 - Campagnes de diagnostics des dispositifs d'assainissement individuel par commune

Le parc d'installations d'assainissement individuel situé sur le territoire du SPANC du Syndicat des Eaux est estimé à environ 80 000 dispositifs. 13 000 de ces installations devraient disparaître au profit d'un raccordement des immeubles à des futurs réseaux d'assainissement collectif. Compte tenu du nombre d'installations déjà contrôlées par le Syndicat des Eaux (voir paragraphe 3.2.1), il resterait environ 30 000 installations à diagnostiquer.

Ces installations seront prioritairement vérifiées lors des transactions immobilières et à l'occasion de campagnes communales de diagnostics.

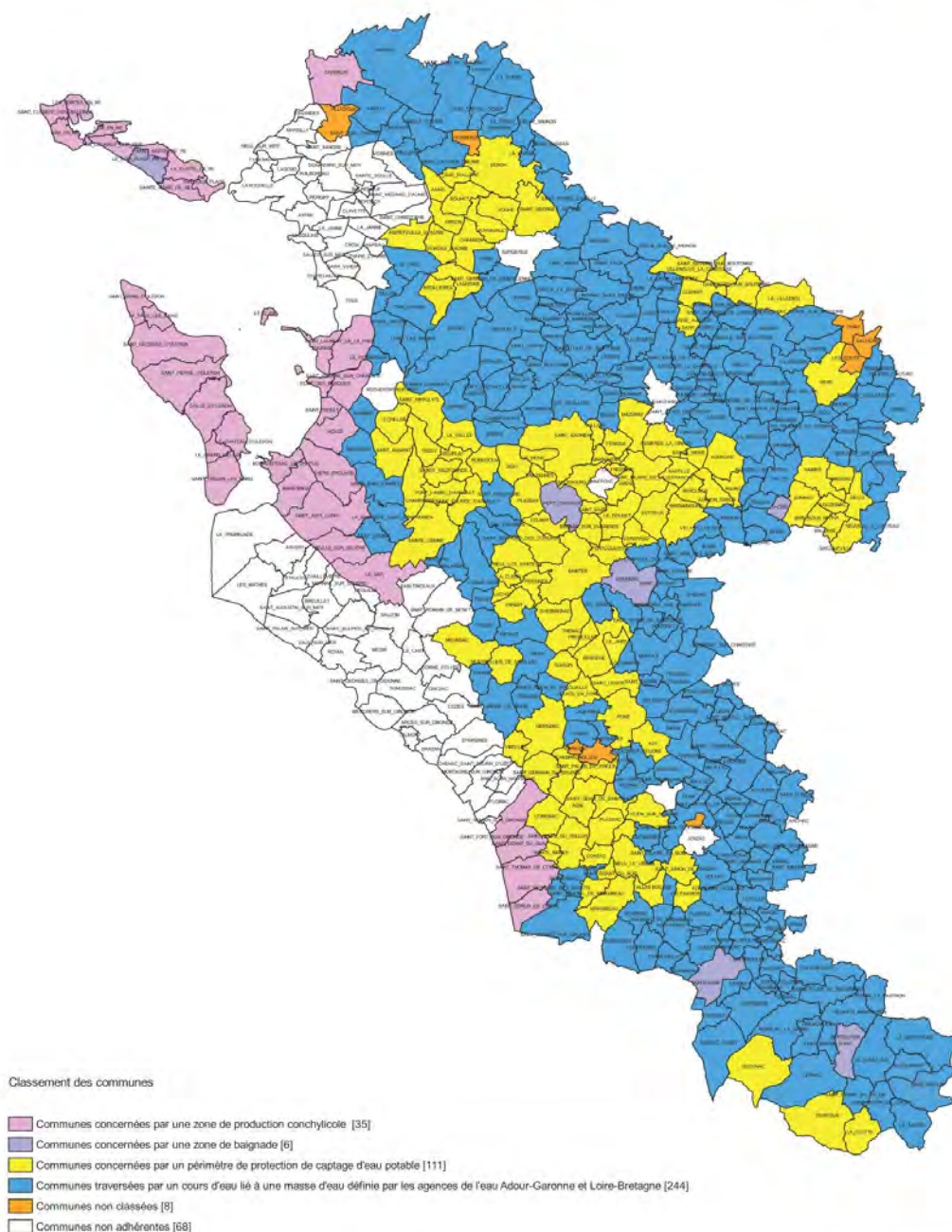
Le schéma directeur d'assainissement non collectif du Syndicat des Eaux élaboré en 2013 a notamment consisté à établir un classement des communes par rapport aux zones à enjeux sanitaires et environnementales définies par l'Arrêté du 27 avril 2012 fixant les modalités de la mission de contrôle. Cet arrêté permet en effet de prioriser l'action des pouvoirs publics sur des situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental.

Cet arrêté clarifie notamment les conditions dans lesquelles des travaux sont obligatoires avec des détails différents en fonction du niveau de danger ou de risque constaté. Ainsi, les travaux sont réalisés sous 4 ans en cas de danger sanitaire ou de risque environnemental avéré. Ce délai est réduit à 1 an en cas de transaction immobilière.

Ainsi les campagnes de diagnostics sont menées en fonction des priorités suivantes :

- 35 communes concernées par une zone de production conchylicole : 6800 installations d'assainissement individuel,
- 6 communes concernées par une zone de baignade : 2000 installations,
- 111 communes concernées par un périmètre de protection de captage d'eau potable : 22 000 installations,
- 244 communes traversées par un cours d'eau liée à une masse d'eau : 34 000 installations,
- 8 communes non classées : 500 installations.

Certaines communes peuvent cumuler plusieurs zones à enjeux évoquées ci-dessus.



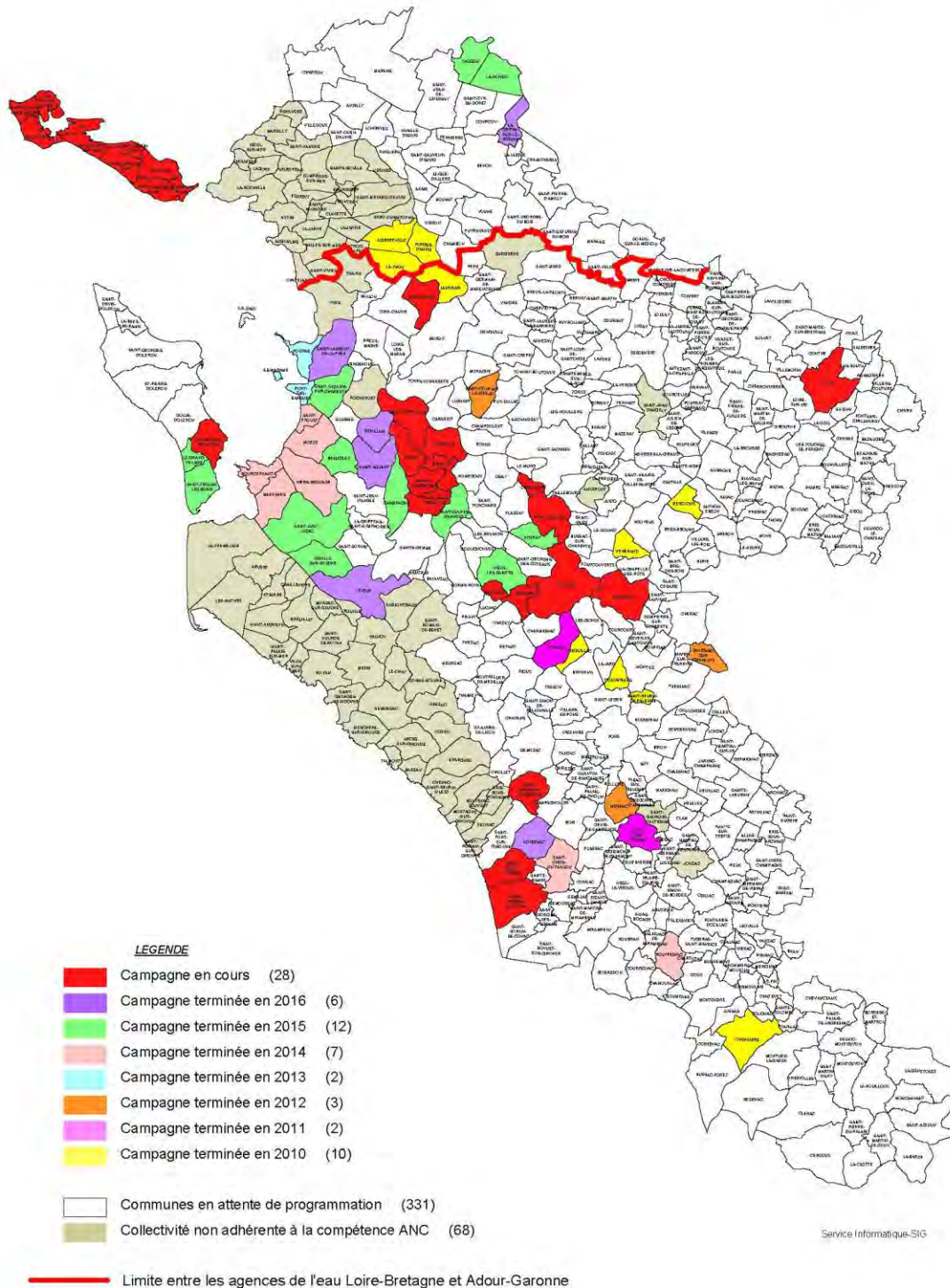
Service Informatique-SIG Octobre 2014

Selon l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ensemble des installations devait être contrôlé avant le 1^{er} janvier 2013. Etant donné que les critères de diagnostic des dispositifs d'assainissement individuel ont été définis par arrêté du 27 avril 2012, il était techniquement impossible de procéder à la vérification de l'ensemble des installations sur une période de 8 mois.

Compte tenu des importants moyens financiers et humains à mettre en œuvre pour la réalisation de ces dispositifs, un scénario de développement des contrôles d'assainissement non collectif a été établi sur une dizaine d'années lors de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement non-collectif en 2013. L'état d'avancement de ces campagnes de diagnostic commencées en 2009 est présenté sur la carte suivante :

ETAT D'AVANCEMENT DES CAMPAGNES DE DIAGNOSTICS DE FONCTIONNEMENT
ET D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

au 31/12/2016



D'après l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique, les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental doivent faire l'objet de travaux de réhabilitation dans un délai de 4 ans suivant le diagnostic.

Dans le cadre de la politique départementale d'amélioration de la qualité des zones portuaires menées par le Conseil Départemental et en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, des campagnes de contrôles de fonctionnement des installations d'assainissement individuel existantes ont débuté depuis 2012 sur des communes présentant un enjeu sanitaire majeur, telle qu'une zone conchylicole ou une zone de baignade.

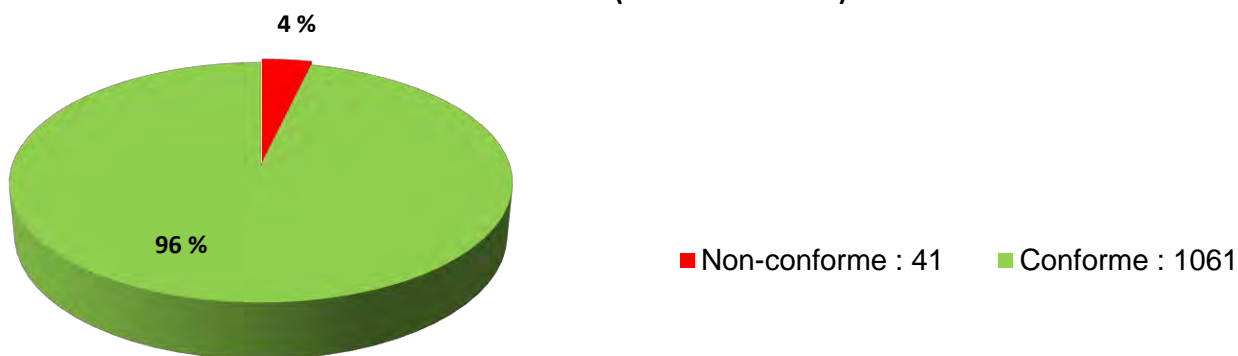
Ce type d'opération est également mené sur des communes présentant des périmètres de protection de captages d'eau potable. Il concerne notamment des captages identifiés comme prioritaire, au titre de la Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Loi N°2009-967 du 03 Août 2009) : captages de La Roche et du Château d'Eau (LA CLISSE), captage du Bouil de Chambon (TRIZAY), captage de Lucérat (SAINTES), captage de l'usine Lucien Grand (ST HIPPOLYTE), captage de l'usine de Coulonges sur Charente (ST SAVINIEN).

En 2016, 70 communes font ou ont fait l'objet d'une campagne de contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement non-collectif.

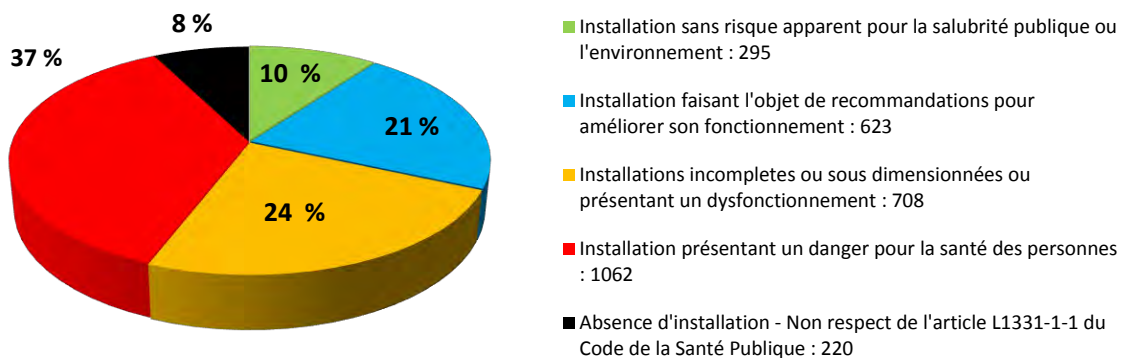
Une vingtaine de campagnes a été confiée à un prestataire de service extérieur, en application des dispositions du Schéma Directeur d'Assainissement Non-Collectif.

3.2.1.4 - Bilan général des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel

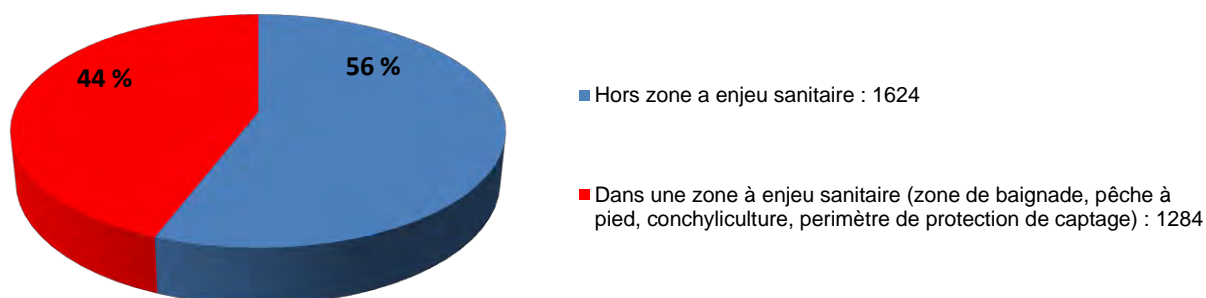
Contrôles de réalisation des installations neuves ou réhabilitées en 2016 (1102 installations)



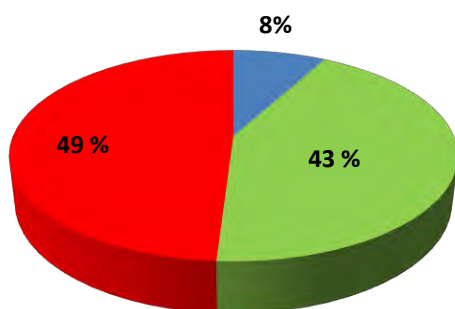
**Diagnostiques de fonctionnement et d'entretien des
installations existantes en 2016**
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 avril 2012)
(2908 installations)



**Répartition des diagnostiques de fonctionnement et d'entretien
des installations existantes en 2016**
(2908 installations)

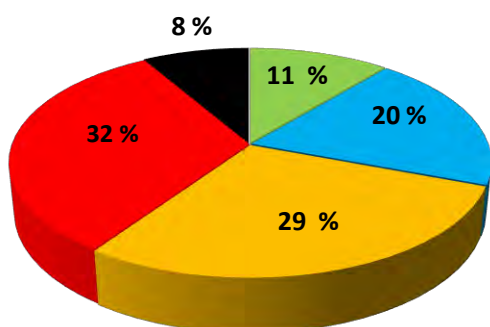


**Diagnostics de fonctionnement
et d'entretien des installations existantes réalisés entre 2001 et 2012**
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 septembre 2009)
(5984 installations)



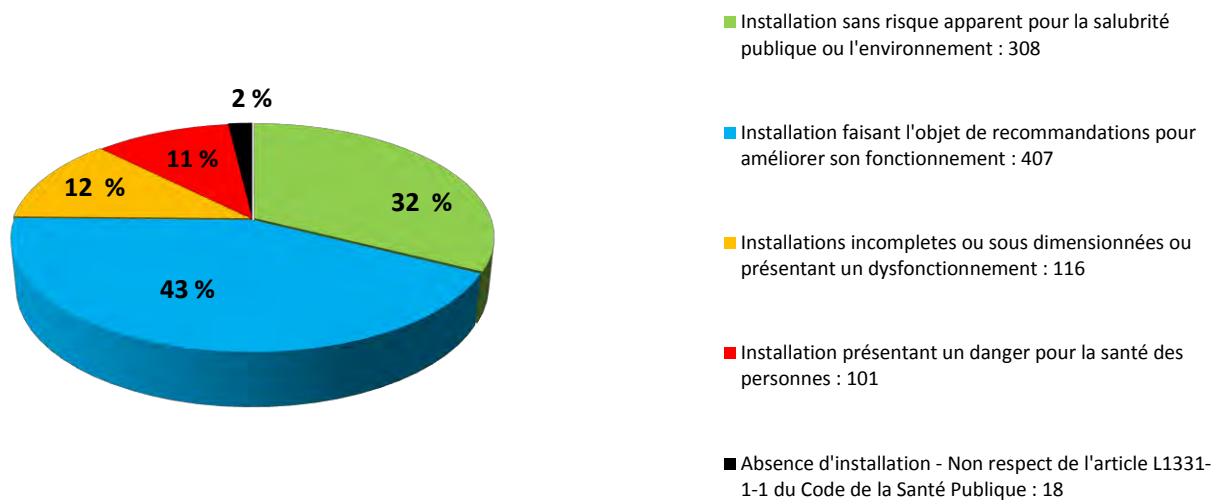
- Installations indéterminées : 479
- Installations ne présentant pas de risque : 2573
- Installations présentant un risque sanitaire et /ou environnemental : 2932

**Diagnostics de fonctionnement
et d'entretien des installations existantes réalisés entre 2013 et 2016**
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 avril 2012)
(8515 installations)

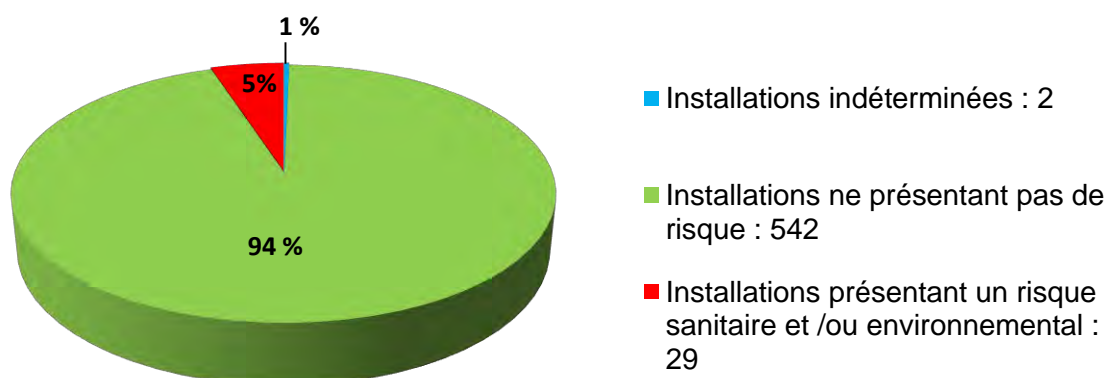


- Installation sans risque apparent pour la salubrité publique ou l'environnement : 943
- Installation faisant l'objet de recommandations pour améliorer son fonctionnement : 1672
- Installations incomplètes ou sous dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement : 2459
- Installation présentant un danger pour la santé des personnes : 2724
- Absence d'installation - Non respect de l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique : 717

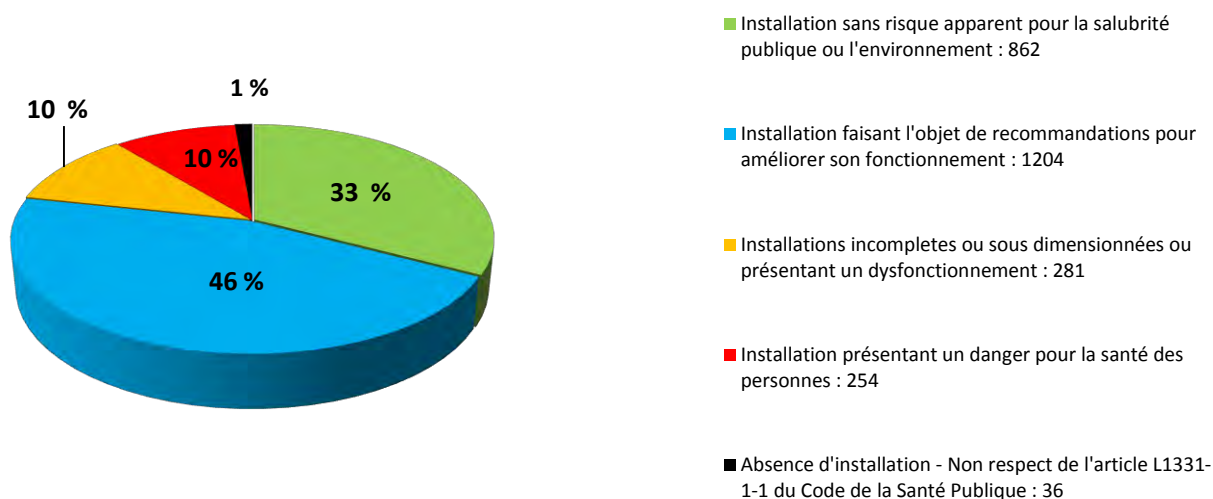
**Contrôles périodiques de fonctionnement
des installations existantes en 2016**
(Application des critères définis par l'Arrêté du 27 Avril 2012)
(954 installations)



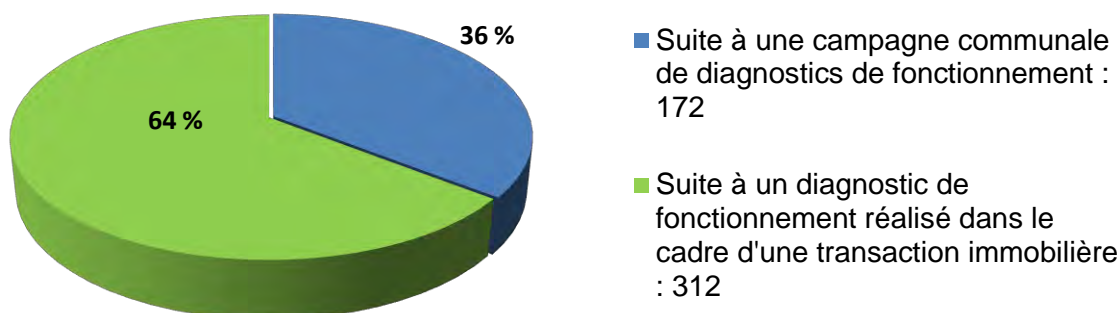
**Contrôles périodiques
de fonctionnement des installations existantes réalisés de 2001 à 2012**
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 Septembre 2009)
(573 installations)



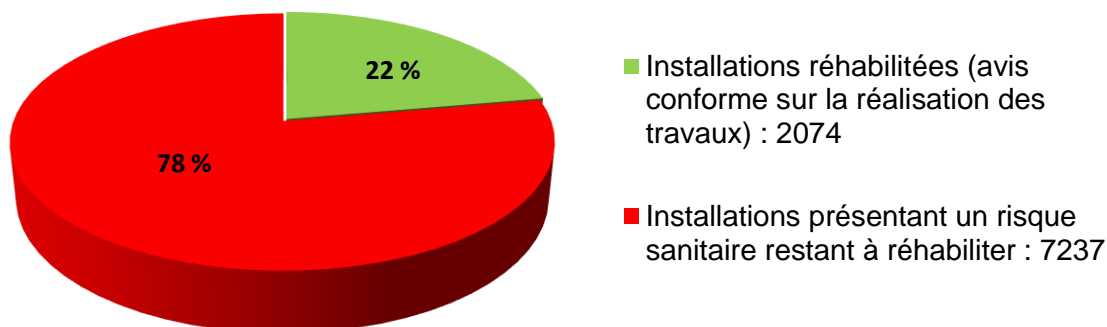
**Contrôles périodiques de fonctionnement
des installations existantes entre 2013 et 2016
(Application des critères définis par l'Arrêté du 7 septembre 2009)
(2641 contrôles)**



**Installations faisant l'objet d'un projet de réhabilitation
en 2016 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé depuis 2001
(484 réhabilitations)**



Installations réhabilitées depuis 2009 suite à un diagnostic de fonctionnement réalisé depuis 2001 (Installations non-conformes – 9311 installations)



3.2.1.5 - Vérification de la conception/exécution des travaux d'assainissement des lotissements

Depuis 2005, le service procède également à la vérification de la conception/réalisation des réseaux d'assainissement privés et raccordés à une unité de traitement commune dans le cadre des lotissements privés.

Ces contrôles, réalisés sous convention avec le lotisseur et la commune, sont effectués par des visites de chantiers, essais d'étanchéité de réseau, contrôle vidéo du réseau, essais de compactage des tranchées. En 2016, aucun nouveau lotissement n'a fait l'objet de ces contrôles.

En revanche, le Service a assuré le contrôle de conception et de l'exécution des travaux de 4 unités de traitement dont la capacité de traitement est supérieure à 20 EH.

3.2.1.6 - Indicateurs de performance

D'après l'Arrêté du 2 mai 2007 (version consolidée au 20/12/2013), il correspond au "taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif". Cet indicateur est intégré au RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement).

Selon l'observation des données sur les services publics d'eau et d'assainissement, ce taux (nomenclature P301.3) correspond à :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations contrôlées jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service) X 100.

Il s'agit donc :

(Nombre de contrôles d'exécutions conformes + nombre de diagnostics d'installations ne présentant pas de risque ou de danger + nombre de diagnostics faisant l'objet de recommandations + nombre de diagnostics d'installations incomplètes ou sous dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement + nombre de contrôles périodiques d'installations ne présentant pas de risque ou de danger + nombre de contrôles périodiques d'installations faisant l'objet de recommandations + nombre de contrôles périodiques d'installations incomplètes ou sous dimensionnées ou présentant un dysfonctionnement) / Nombre total de contrôle exécution + nombre total de diagnostics + nombre total de contrôles périodiques) X 100

A noter qu'à partir de l'application de l'Arrêté du 27 avril 2012, les installations qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes de risques avérés de pollution de l'environnement sont également comptabilisées avec les installations dont le contrôle d'exécution est conforme.

En 2016, ce taux est de 80,46 %.

La signification d'une évolution positive ou négative dans le temps ne pourra être appréciée que quand l'ensemble des installations auront fait l'objet d'un contrôle.

3.2.2 Urbanisme

En 2016, le service est intervenu également :

- ✓ En réponse à 46 demandes de certificats d'urbanisme,
- ✓ En réponse à 10 demandes de permis d'aménager,
- ✓ En réponse à 9 déclarations préalables.

3.2.3 La Charte assainissement individuel de la Charente-Maritime

Le service est à l'origine de l'élaboration de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime. L'objectif est de proposer aux professionnels de s'engager dans une démarche qualité dans la réalisation de leurs travaux d'assainissement.

Elle a été signée le 9 juin 2005 par l'Etat, le Conseil Général, l'Association des Maires, le Syndicat des Eaux, la CDA de LA ROCHELLE, la CDA de Royan Atlantique, la ville de SAINTES, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB, la CNATP, la FFB, la Fédération des Travaux Publics et les Agences de l'Eau LOIRE BRETAGNE et ADOUR-GARONNE.

Cette Charte a également été étendue en 2013 aux bureaux d'études concepteurs d'installations d'assainissement non collectif. Le SYNABA (Syndicat National des Bureaux d'Etudes en Assainissement) a signé la Charte en juin 2013. La première liste de bureaux d'études qui s'engagent dans cette Charte a été établie en 2014.

Le Syndicat des Eaux participe aux comités de pilotage de cette charte, aux différentes commissions d'habilitation des entreprises et également aux sessions de formation.

43 entreprises de terrassement et 7 bureaux d'études se sont engagées dans cette charte en 2016 (Voir annexes).



3.2.4 - Autres activités

Le Syndicat des Eaux est également membre du Conseil d'Administration de l'ARTANC (Association Régionale des Techniciens en Assainissement Non-Collectif du bassin Adour-Garonne).

Une formation consacrée à la présentation des missions des collectivités locales en matière d'assainissement non-collectif a été organisée le 20 janvier 2016 pour les étudiants du BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau du Lycée Georges Desclaudes.

3.3 Financement

Le service de contrôle est financièrement géré comme un service à caractère industriel et commercial (article L 2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il fait l'objet d'une redevance à la charge des usagers.

Les tarifs hors taxe 2015 ont été reconduits en 2016.

	Rappel tarif 2015 <i>(TVA à 10 %)</i>	Tarif 2016 <i>(TVA à 10 %)</i>
Contrôle de conception et réalisation	185,59 € TTC	185,59 € TTC
Diagnostic de fonctionnement et d'entretien	104,27 € TTC	104,27 € TTC
Contrôle périodique	62,56 € TTC	62,56 € TTC

Les autres sources de revenus sont les cotisations des communes et les subventions des Agences de l'Eau ADOUR GARONNE et LOIRE BRETAGNE.

Les indicateurs financiers du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont présentés dans le "Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement".

4 – Réhabilitation des installations d’assainissement individuel

4.1 - Définition

Dans le cadre de leur Xème programme (2013-2018), les Agences de l’Eau ont prévu de soutenir les efforts dans le domaine de la lutte contre les pollutions domestiques. Elles s’engagent notamment à intervenir dans le financement d’opérations groupées de réhabilitation des installations d’assainissement non collectif.

C’est dans ce contexte qu’un accord cadre pluriannuel (2015-2017) d’opérations collectives de réhabilitation a été signé entre le Syndicat des Eaux et l’Agence de l’Eau Adour Garonne. Cet accord permettra progressivement d’apporter une aide à la réhabilitation de 450 installations pour un montant maximum de 1 890 000 € TTC. Selon les termes de cet accord, les aides seront versées par l’Agence de l’Eau au Syndicat des Eaux qui sera chargé de les restituer aux propriétaires s’engageant dans la réhabilitation de leur installation selon les critères d’éligibilité fixés par l’Agence de l’Eau.

ACCORD CADRE



4.2 - Bénéficiaires des aides

En application du 10^{ème} programme de l’Agence de l’Eau et de l’accord cadre, les aides sont accordées en priorité aux propriétaires d’installations d’assainissement non conformes situées dans une zone à enjeu sanitaire, selon le Schéma Directeur de l’Assainissement Non Collectif (Voir paragraphe 3.2.1.3.).

Une aide forfaitaire de 4200 € TTC (ou 80 % du montant des travaux si ce dernier n’excède pas 5250 € TTC par logement) peut être accordée dès lors que :

- les travaux résultent d’un diagnostic de moins de 4 ans,
- l’installation se situe dans une zone d’assainissement non collectif,
- l’habitation a été construite avant le 6 mai 1996,
- l’habitation n’a pas fait l’objet d’une transaction immobilière après le 1^{er} janvier 2011,
- un mandat pour la réhabilitation a été signé entre le propriétaire et le Syndicat des Eaux.

Ce dispositif est compatible avec l’éco-prêt à taux à 0%.

4.3 - Mise en œuvre de l'accord cadre

Suite à la réalisation des campagnes communales de contrôles des installations existantes, le Syndicat des Eaux procède à l'identification des propriétaires éligibles aux conditions fixées par l'Agence de l'Eau. Après consultation de la municipalité, une information ciblée est faite auprès de ces propriétaires afin de leur présenter le dispositif d'aides.

Les volontaires établissent alors un projet de réhabilitation de leur installation d'assainissement dont la conception doit être vérifiée par le SPANC et confient au Syndicat des Eaux les démarches nécessaires à l'obtention des aides grâce à une convention de mandat. Il est rappelé aux propriétaires qui ne souhaitent pas s'engager dans ce dispositif, l'obligation de procéder aux travaux à leur frais dans les délais fixés par la réglementation.

Par la suite, le Syndicat des Eaux informe le propriétaire volontaire de la décision de l'Agence de l'Eau afin qu'il puisse engager les travaux. Le versement des aides au propriétaire intervient sous réserve d'un avis conforme du SPANC sur l'exécution des travaux et après présentation d'une facture acquittée.

4.3.1 - Le programme 2015 de réhabilitation

En application de l'accord cadre mentionné ci-dessus, une opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement non-collectif a été lancée en 2015 sur les communes de CHAMPAGNE, ROUFFIGNAC, NIEUL LES SAINTES, ST SULPICE D'ARNOULT, FOURAS, ECURAT, ST NAZAIRE SUR CHARENTE, ST JUST LUZAC, ST CIERS DU TAILLON, BEAUGEAY et THENAC.

Sur les 116 installations d'assainissement éligibles aux conditions fixées par l'Agence de l'Eau, 45 propriétaires se sont portés volontaires.

L'Agence de l'Eau a accordé ces aides financières début 2016. En Novembre 2016, 41 installations ont été réhabilitées pour un coût total de 277 511,64 € TTC (soit 6 758,58 € TTC en moyenne par installation).

L'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE a versé 169 493,16 € TTC (soit 61 % du montant total des travaux) au Syndicat des Eaux, qui a restitué cette somme aux propriétaires volontaires.

L'opération 2015 s'achèvera en Mai 2017.

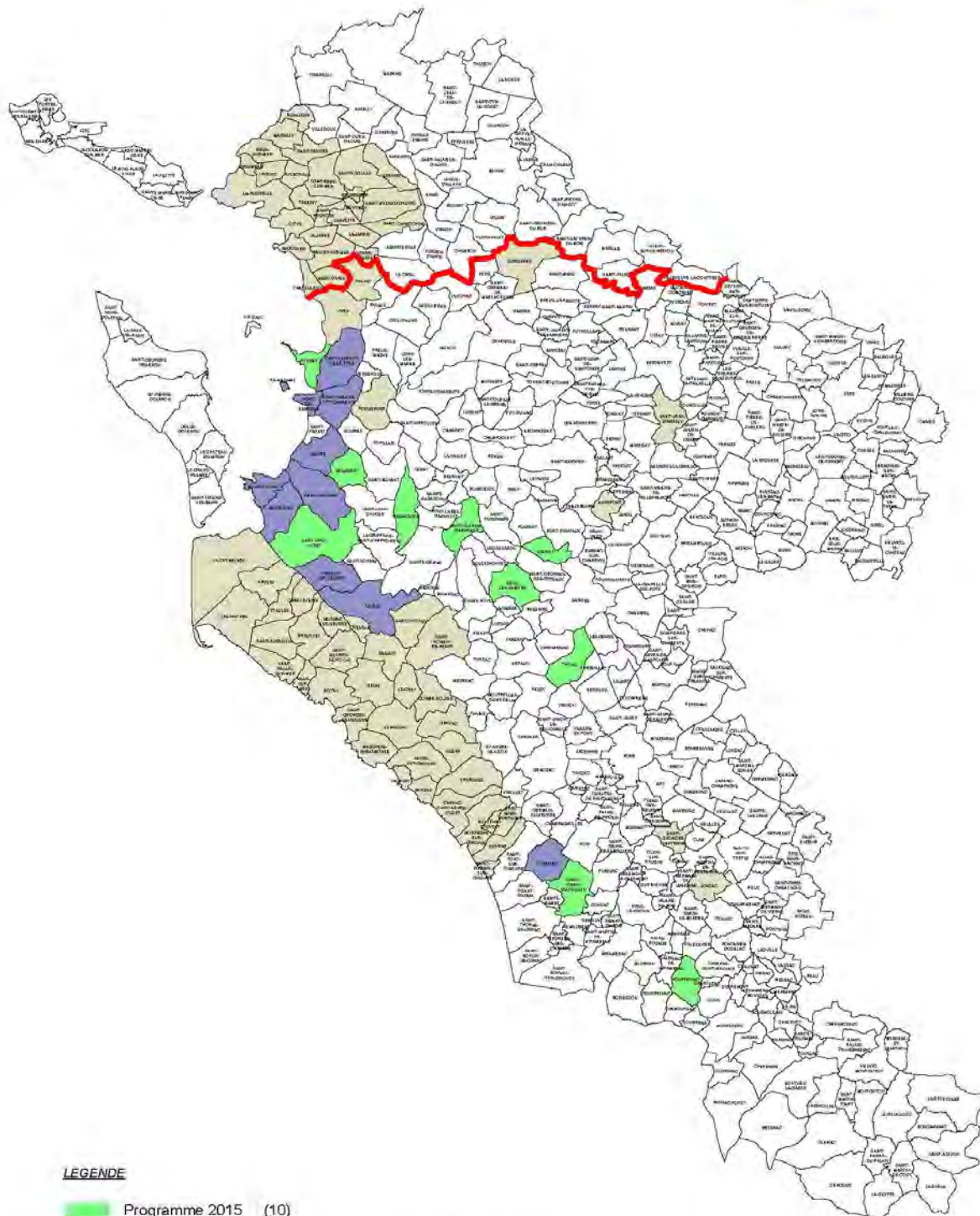
4.3.2 Le programme 2016 de réhabilitation

En 2016, l'opération groupée de réhabilitation a concerné des communes du programme 2015 (résidences secondaires et locatives nouvellement éligibles), ainsi que les communes de LE GUA, LORIGNAC, ST LARENT DE LA PREE, ST NAZAIRE SUR CHARENTE, MOËZE, HIERS BROUAGE, PORT DES BARQUES, BOURCEFRANC, MARENNES, NIEULLE SUR SEUDRE.




Sur les 311 installations éligibles aux conditions fixées par l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE, 136 propriétaires se sont portés volontaires.


La liste des propriétaires volontaires a été adressée à l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE pour instruction. L'autorisation de réalisation des travaux sera notifiée aux propriétaires dès l'accord de subvention.

ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS GROUPEES D'AIDE A
LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



LEGENDE

-  Programme 2015 (10)
-  Programme 2016 (10)
-  Collectivité non adhérente à la compétence ANC (68)

 Limite entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne

Service Informatique-SIG - le 19/02/2017

5 – Moyens humains

Afin d'assurer une meilleure proximité avec les usagers, le service s'est doté de 2 agences décentralisées en 2006 : l'agence AUNIS située à AIGREFEUILLE et l'agence HAUTE SAINTONGE située à MONTENDRE (Voir carte ci-jointe).

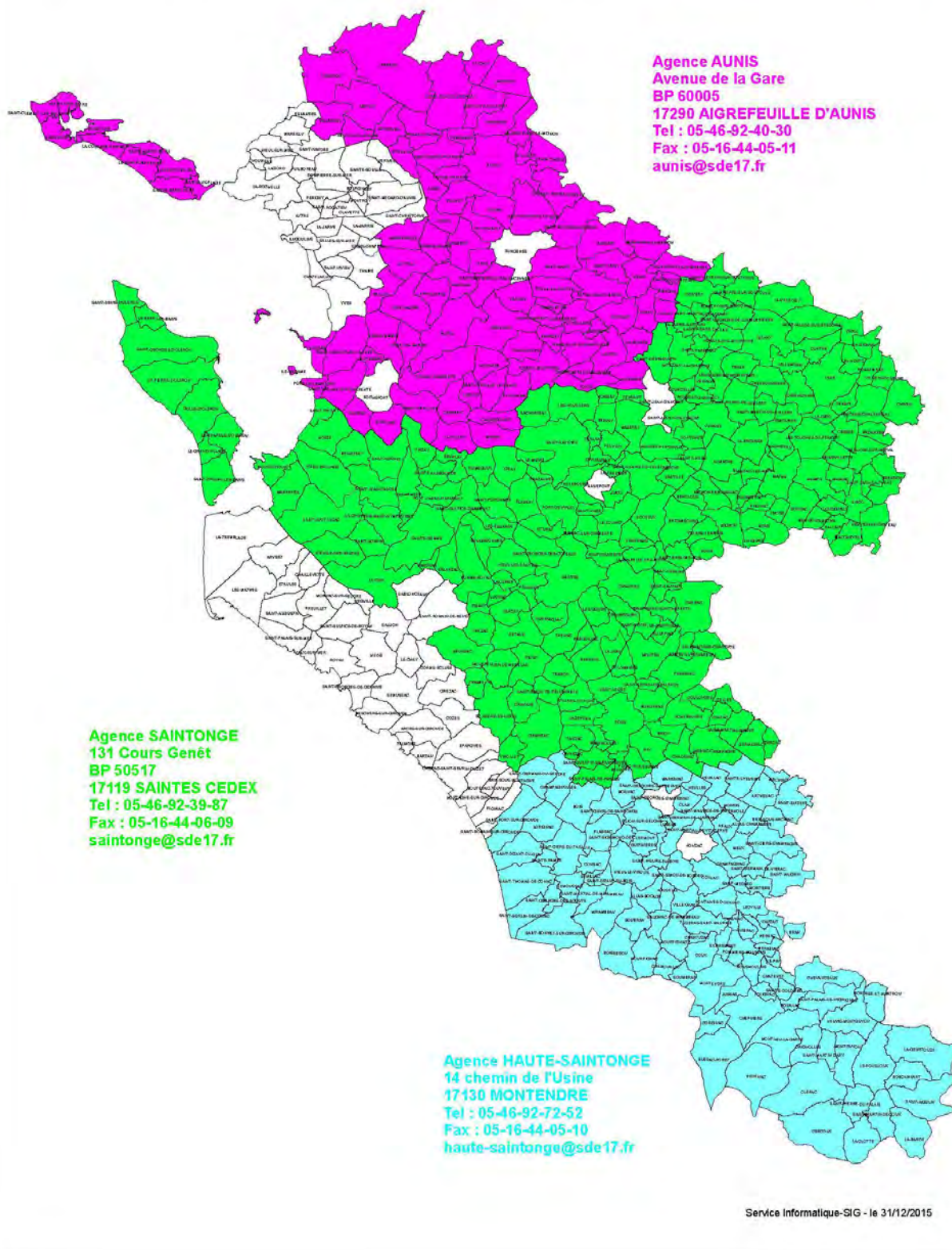


*Agence HAUTE-SAINTONGE du Syndicat des Eaux
14 Chemin de l'Usine
17130 MONTENDRE*



*Agence AUNIS du Syndicat des Eaux
Avenue de la Gare
17290 AIGREFEUILLE*

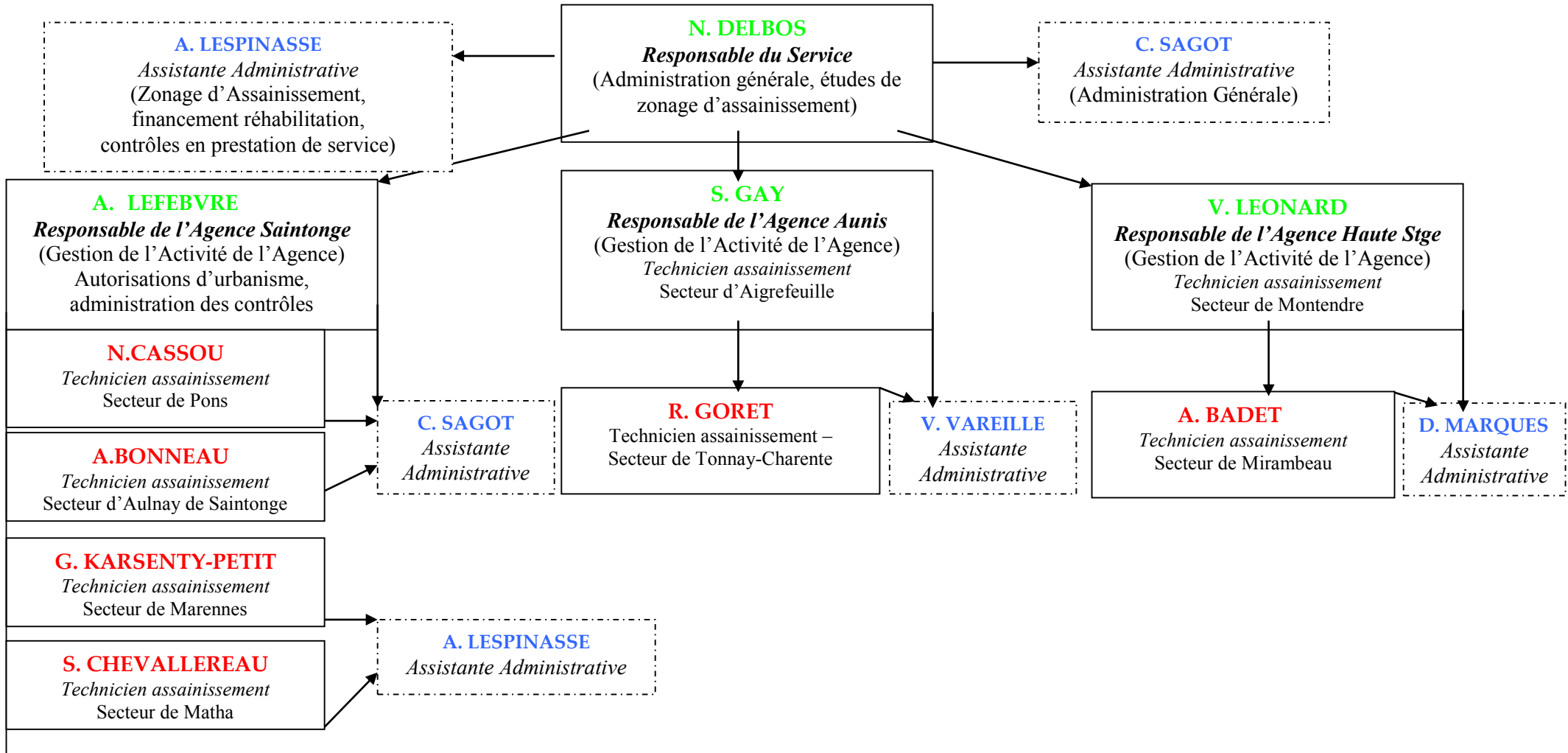
AGENCES DU SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT DES EAUX DE LA CHARENTE-MARITIME



En 2016, les missions exercées par le Service Public d'assainissement Non Collectif représente 12,6 équivalents temps plein (dont 11,8 exclusivement liés à l'assainissement non-collectif).

Le fonctionnement du service est organisé selon l'organigramme suivant :

SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



ANNEXES

CHARTE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
DE LA CHARENTE-MARITIME

ANNEE 2016

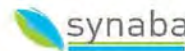


Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2016

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- A assurer la promotion de la présente charte
- A établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- A assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



Le bureau d'études concepteur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage :

- A attester d'un niveau de compétences et de formation suffisant et à maintenir ses connaissances grâce à une veille réglementaire, normative et technique active.
- A établir des études conformes au cahier des charges de la charte assainissement individuel de la Charente-Maritime.
- A souscrire une assurance (RC professionnelle et garantie décennale).
- A établir des études proposant aux particuliers une solution optimale d'un point de vue réglementaire, technique mais également économique. Les prescriptions du bureau d'études devront systématiquement être justifiées notamment si plusieurs solutions sont envisageables.
- A proposer des solutions qui s'inscrivent dans une logique de développement durable (investissement, entretien et maintenance, consommation d'énergie, renouvellement).
- A proposer des projets cohérents avec les contraintes des chantiers.
- A se tenir à la disposition du SPANC afin de lui donner toutes les informations et explications sur les études réalisées.
- A anticiper un éventuel raccordement au réseau public d'assainissement.
- A préciser qu'il n'est pas lié à un fabricant, constructeur ou poseur d'installations d'assainissement individuel. Dans le cas contraire, le bureau d'études s'engage à préciser clairement à ses clients la nature de son lien avec un fabricant, constructeur ou poseur notamment d'installations agréées au titre de l'article 7 de l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif.

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime
107 Avenue Michel Crépeau
BP 400 65
17 003 La Rochelle CEDEX 1
Tel: 05-46-50-01-10 Fax: 05-46-41-03-05



Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime

2016

Les membres signataires de la Charte Assainissement Individuel s'engagent :

- à assurer la promotion de la présente charte
- à établir la liste des entreprises et la diffuser auprès des maîtres d'ouvrage, des collectivités, des maîtres d'oeuvres...
- à assurer l'organisation des journées de formation et d'information nécessaires au développement de la dite Charte



L'installateur de dispositifs d'assainissement individuel signataire de la Charte s'engage lors de la réalisation des travaux :

- A souscrire une assurance (RC professionnelle et RC décennale) pour les travaux d'installation ou de réhabilitation de systèmes d'assainissement individuel
- A s'assurer que le maître d'ouvrage a obtenu l'autorisation de réalisation des travaux d'assainissement auprès du SPANC
- A fournir au maître d'ouvrage:
 - soit des certificats ou attestations de maîtres d'ouvrages pour des travaux de même nature et d'importance équivalente datant de moins de 3 ans
 - soit des qualifications ou références professionnelles équivalentes
 - et dans tous les cas une attestation de formation du responsable de l'entreprise ou du personnel exécutantEn cas de recours à la sous-traitance, l'installateur de dispositifs d'assainissement individuel réalisant les travaux devra répondre aux mêmes engagements et conditions de compétence que l'entreprise principale.
- A mettre à disposition du personnel compétent pour réaliser les travaux
- A mettre en place les moyens humains et matériels nécessaires au respect du planning défini en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre, ainsi qu'à justifier tout dépassement notable des délais
- A réaliser les travaux conformément à la réglementation et au règlement du SPANC s'il existe mais aussi en respectant les conditions de pose spécifiées par les fabricants sur les matériaux et équipements ainsi que les règles de sécurité
- A assurer une bonne définition des travaux d'installation ou de réhabilitation des systèmes d'assainissement individuel conformément à l'état des lieux effectué avant le commencement des travaux ou aux souhaits du particulier si sa demande n'entraîne pas de surcoût
- A fournir, au moment de la réception des travaux, au particulier et au SPANC un plan de recolement précisant les cotes altimétriques ainsi qu'une fiche descriptive des équipements utilisés
- A fournir, au moment de la réception des travaux, une note sur les précautions à prendre pour maintenir l'installation en bon état de fonctionnement

Charte Assainissement Individuel de la Charente-Maritime
107 Avenue Michel Crépeau
BP 400 65
17 003 La Rochelle CEDEX 1
Tel: 05-46-50-01-10 Fax: 05-46-41-03-05

INFORMATIQUE

Introduction

2016 devait être une année de transition pour le service informatique. Transition entre deux Schémas Directeurs des Systèmes d'Informations et de Communication (SDSIC).

Une activité importante de l'année 2016 a donc été de recenser les besoins des métiers en termes de modernisation.

Une centaine de projets informatiques ont ainsi été identifiés :

- Socle applicatif
 - o Nouveaux services
 - o Services enrichis de nouvelles fonctionnalités
- Infrastructure
 - o Consolidation
 - o Modernisation
- Organisation
 - o Mise en œuvre de nouvelles pratiques

Par ailleurs, une attention toute particulière a été, une nouvelle fois, portée sur l'exploitation des services en production, de manière à assurer une forte disponibilité des services qui soutiennent de plus en plus les missions des métiers du SDE17.

L'ambition de ce rapport d'activités est de présenter les principales actions engagées en 2016.

La stratégie de modernisation, le nouveau schéma directeur des systèmes d'information et de communication 2016-2018

Ce paragraphe présente de façon synthétique les principales orientations en termes de modernisation du périmètre numérique du SDE17.

Ce Schéma Directeur :

- a été réalisé en concertation avec toutes les Directions de Service,
- permet d'identifier les orientations stratégiques et les axes de performance attendus,
- présente des activités autorisées, priorisées et planifiées,
- a été validé par le Directeur Général,
- a été communiqué à toutes les Directions de Service,
- sera suivi par un Comité de Pilotage dédié.

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SERVICE ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL



Où voulons nous aller ?

- *Rapprocher l'utilisateur du service et lui faire gagner du temps*
- *Améliorer la productivité des agents du SPANC par l'usage d'outils informatiques mieux adaptés*
- *Fiabiliser le partage de la connaissance*



Comment y aller ?

- *7 projets informatiques identifiés*
 - *Enrichissement du site internet www.sde17.fr*
 - *Modernisation des applications métiers*
 - *Mobilité*

Budget estimatif :

- *40 000 € HT*

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SERVICE COMPTABILITE / RESSOURCES HUMAINES



Où voulons nous aller ?

- *Respecter les contraintes réglementaires en termes de dématérialisation*
- *Mieux maîtriser l'inventaire comptable des actifs*
- *Assurer une meilleure disponibilité des applications métier dont l'administration fonctionnelle est assurée par le service compta /RH*



Comment y aller ?

- *5 projets informatiques identifiés*
 - *Dématérialisation des factures*
 - *Modernisation des applications métiers*

Budget estimatif :

- *40 000 € HT*

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SERVICE EXPLOITATION / CICRA



Où voulons nous aller ?

- *Répondre aux engagements de l'accréditation COFRAC*
- *Bancariser les informations d'exploitation des services d'eau et d'assainissement*



Comment y aller ?

- *5 projets informatiques identifiés*
 - *Consolidation du socle fonctionnel GED pour CICRA*
 - *Outil de bancarisation des données d'exploitation*

Budget estimatif :

- *35 000 € HT*

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SERVICE HYDROGEOLOGIE



Où voulons nous aller ?

- *Modernisation d'un socle fonctionnel vieillissant*
- *Partager la connaissance et s'identifier comme le « Producteur départemental de données hydrogéologiques »*



Comment y aller ?

- *7 projets informatiques identifiés*
 - *Contourner l'obsolescence technologique*
 - *Consolider les briques fonctionnelles*
 - *Nouveau portail public de diffusion d'informations*

Budget estimatif :

- *42 000 € HT*

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES SERVICE ETUDES ET TRAVAUX



Où voulons nous aller ?

- *Soutenir les missions du service*



Comment y aller ?

- *2 projets informatiques identifiés*
 - *Nouveaux équipements et outils IT*

Budget estimatif :

- *10 000 € HT*

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES

LES SERVICES TRANSVERSAUX

SYSTEME D'INFORMATION DE SUIVI DES OPERATIONS (SISO)



Où voulons nous aller ?

- Finaliser les développements de cette application « in house »



Comment y aller ?

- 8 projets informatiques identifiés dont,
 - Module « RECETTE »
 - Module « DEVIS – FACTURES »
 - Module « MARCHES »
 - Reporting

Budget estimatif :

- 25 000 € HT

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES

LES SERVICES TRANSVERSAUX

SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)



Où voulons nous aller ?

- Partage et Collaboration
- Mobilité
- Modernisation



Comment y aller ?

- 5 projets informatiques identifiés
 - Nouveau WEBSIG
 - Connexion des applications d'exploitation
 - Consolidation des Modèles de Données
 - Relations avec les SIG des partenaires techniques

Budget estimatif :

- 40 000 € HT

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES

LES SERVICES TRANSVERSAUX

GESTIONNAIRE DE CONTENU D'ENTREPRISE (ECM / GED)



Où voulons nous aller ?

- *Intégration de la dématérialisation des factures*
- *Accéder à la documentation en tout lieu et à tout moment*
- *Géolocalisation*
- *Mobilité*
- *Partage et Collaboration*



Comment y aller ?

- *14 projets informatiques identifiés*
 - o *Modernisation*
 - o *Adaptation et Consolidation fonctionnelle*

Budget estimatif :

- *80 000 € HT*

LES EVOLUTIONS FONCTIONNELLES

LES SERVICES TRANSVERSAUX

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION



Où voulons nous aller ?

- *Apporter des services Utiles et Garantis*
- *Suivre les évolutions technologiques*
- *Apporter de la disponibilité, de l'intégrité et de la confidentialité*
- *Sécuriser l'activité IT en adéquation avec le RGS*
- *Mieux mesurer pour mieux contrôler*



Comment y aller ?

- *28 projets informatiques identifiés*
 - o *Modernisation de l'infrastructure*
 - o *Organisation et Gouvernance*
 - *Gestion du portefeuille de services*
 - *Gestion de la sécurité*
 - *Gestion du catalogue de services*
 - *Gestion des tests et validations de services*
 - *Gestion des incidents*
 - o *Respect des engagements RGS*
 - o *Supervision*

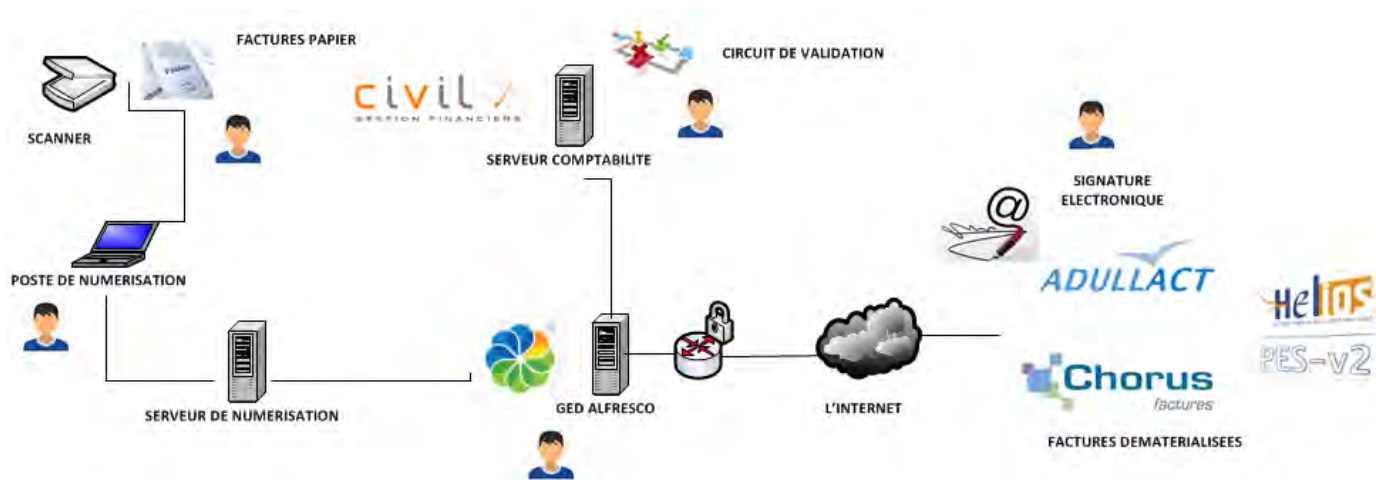
Budget estimatif :

- *220 000 € HT*

La conception des services informatiques – Zoom sur quelques activités 2016



- **Dématérialisation des factures :**



Le SDE17 a mis en œuvre le processus de dématérialisation des factures conformément à la réglementation.

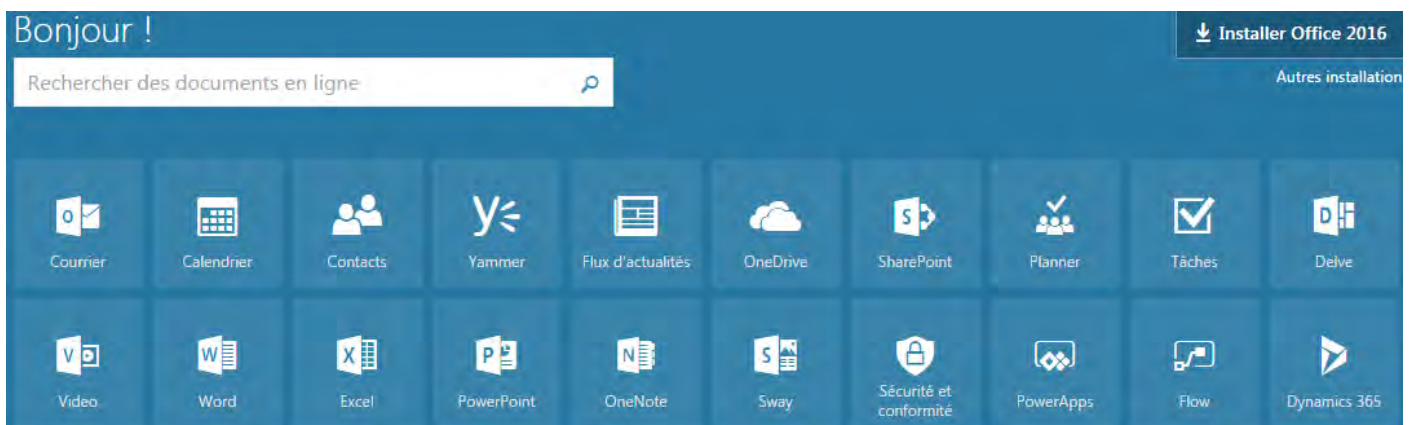
Toutes les factures intègrent ce nouveau service numérique depuis le 01-01-2017.

SOPRA STERIA (Agence de Nantes – Pôle ECM) et SOLURIS ont participé à cette démarche.

- **Office 365 et Office Online :**

Le SDE17 s'est équipé de la suite Office 365 qui réunit un ensemble de services en ligne.

Ces nouveaux services enrichissent le catalogue mis à la disposition des agents du SDE17.



La société RDI (Nîmes) a accompagné le SDE17 dans sa montée de version Microsoft Office.



• REFERENTIEL GENERAL DE SECURITE :

Le SDE17 dispose d'un patrimoine numérique unique qu'il faut protéger.

De plus, les 50 services numériques disponibles au catalogue soutiennent de plus en plus les missions des métiers.

Le RGS est une exigence ministérielle qui a pour objet le renforcement de la confiance des usagers dans les services électroniques mis à leur disposition par les autorités administratives.

Aussi, le développement de l'usage de téléservices et la multiplication des échanges électroniques imposent aux administrations de garantir la sécurité de leur Système d'Information et de Communication.

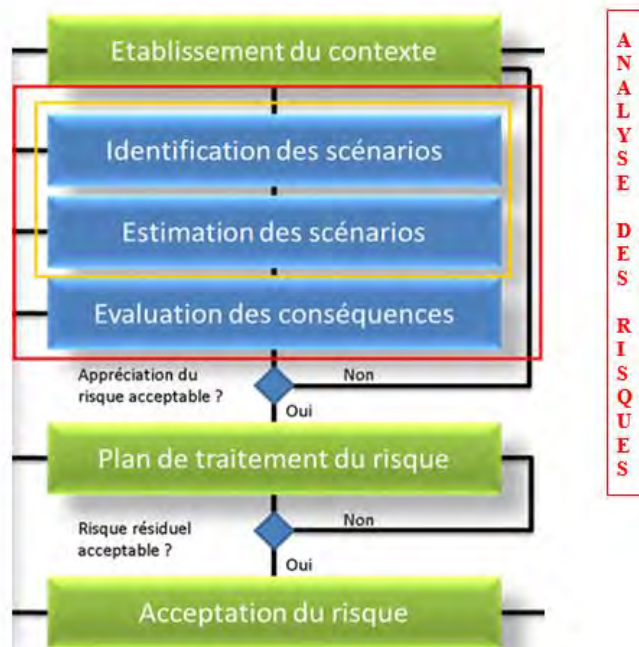
L'enjeu est d'assurer :

- La disponibilité des services publiés et des données,
- L'intégrité de l'information,
- La confidentialité de l'information.

Le Syndicat a travaillé en collaboration avec :

- L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)
- Tibco
- Soluris

LA METHODE



Par décision, en date du 20 mars 2015, l'homologation RGS du SIC du SDE17 a été prononcée par le Président Michel Doublet. Ce dernier a rappelé l'engagement moral du Syndicat dans la sécurisation de son SIC et a précisé que ce projet s'inscrivait dans une démarche d'amélioration continue.

Dans le tableau ci-dessous, est indiquée la progression dans la mise en œuvre de règles de sécurité. (Jusqu'au 01/01/2017)

	2015	2016	2017
Partielle	0	6	5
En cours	38	4	2
Complète	0	28	32
Application en %	0	74	82

Progression dans la mise en œuvre de règles de sécurité



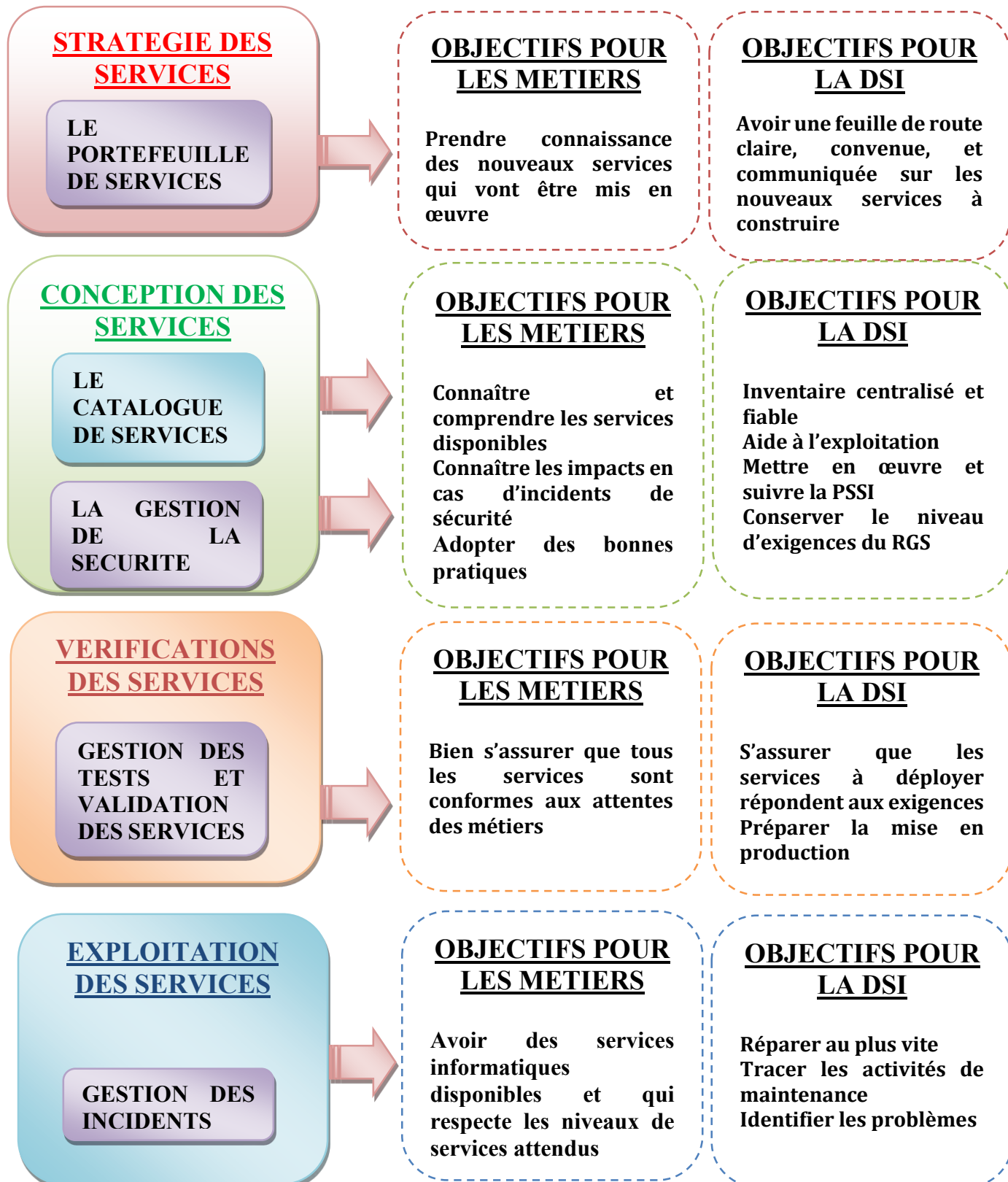
Progression dans la maturité des pratiques de sécurité (2015 ■ / 2016 ■)



• UNE ORGANISATION DEDIEE A L'EFFICIENCE DE LA PRODUCTION DE SERVICES INFORMATIQUES

Afin de répondre aux nouveaux enjeux d'une DSI, et de soutenir la production et l'exploitation de services informatiques à forte valeur pour les utilisateurs, l'organisation a été consolidée.

Basée sur les bonnes pratiques décrites dans le référentiel ITIL V3.0, cinq processus sont actuellement activés :



L'exploitation des services informatiques : quelques indicateurs d'activités

- *Site Internet du SDE17 :*

www.sde17.fr

Le site internet recense près de 45 000 visites en 2016 avec plus de 146 000 pages vues. (Augmentation de 5% par rapport à 2015)

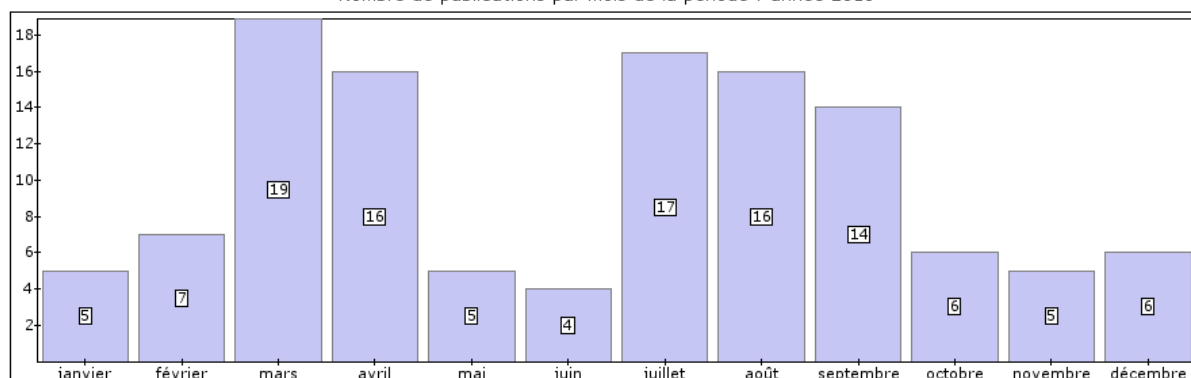


- *Dématérialisation de la commande publique :*

En 2016, les Directions de Service du Syndicat des Eaux ont publié 120 consultations sur la plateforme de dématérialisation de la commande publique : www.marches-securises.fr

Nb. total de consultations	Procédures			Nb. total de retraits / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant retiré	Nb. total de dépôts / Nb. de comptes "entreprise" différents ayant déposé	Nb. de comptes "entreprise" connus
	Formalisées	Adaptées	Autres			
120	15	96	9	1697 / 520	182 / 56	526

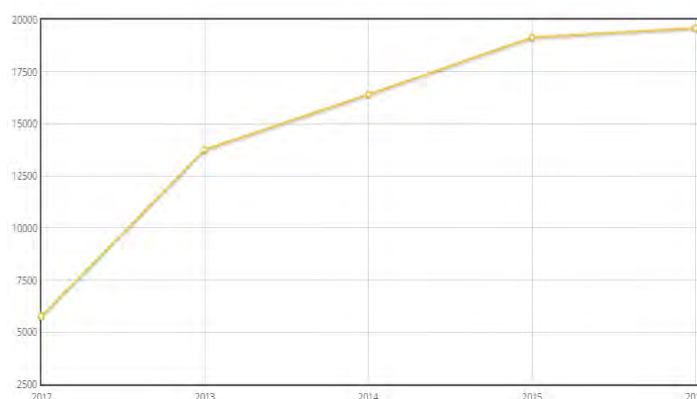
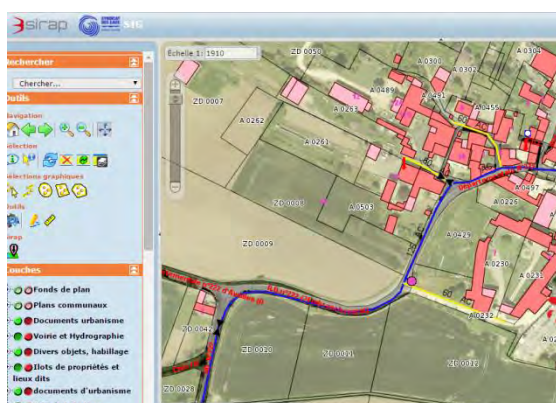
Nombre de publications par mois de la période : année 2016



- **Fréquentation du WebSIG SIMAP :**



Bilan de l'utilisation du téléservice en 2016



Evolution de l'utilisation du téléservice WEBSIG depuis 2012

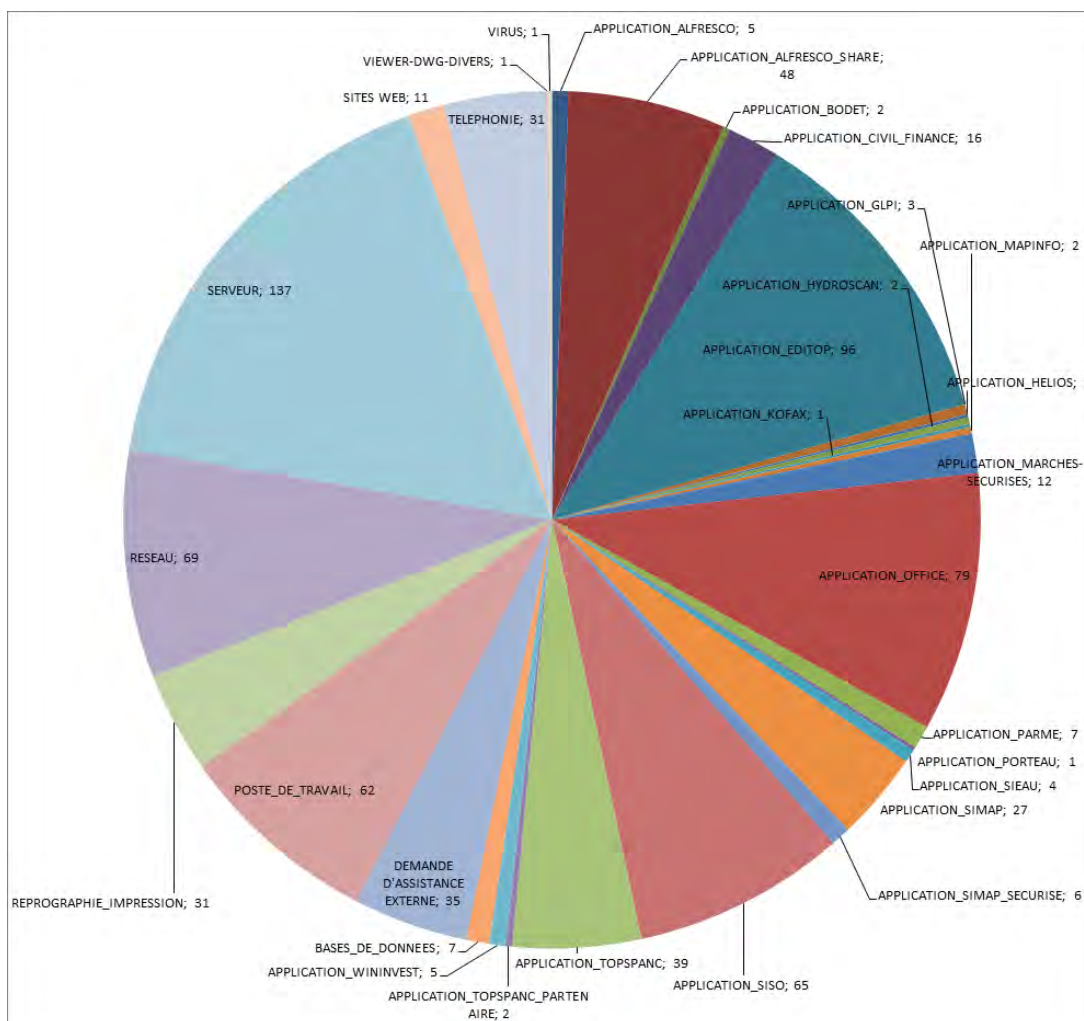
- **Activités d'exploitation du Système d'Information et de Communication**

En 2016, le service informatique a traité :

- 568 incidents (interruptions ou dégradations de services informatiques)
- 240 requêtes de service (changement standard, demande de service, demande de travail)

Ce travail de support aux métiers, effectué par l'équipe informatique du SDE17, représente un investissement en temps de 410 heures, soit un peu plus de 51 jours de travail.

ACTIVITES MAINTENANCE	2014	2015	2016
Incidents	358	402	568
Requêtes	112	171	240
TOTAL	470	573	808



Répartition des Activités d'Exploitation du Centre de Services

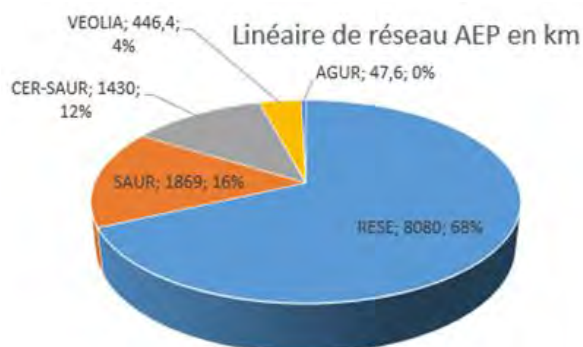
Le domaine de l'information géographique

L'EAU POTABLE :

- Le linéaire (Km) de réseaux de distribution d'eau potable :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau AEP dans le SIG (Km)	11 772	11 657,5	11 695	11691	11 874	11 810	11872

Exploitants	Longueur en km
RESE	8080
SAUR	1869
CER-SAUR	1430
VEOLIA	446.4
AGUR	47.6
Total général	11873



- Le linéaire de réseaux d'adduction d'eau potable

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire en Km FEEDER	398,60	383,80	394	425	460	471,7

- ☞ 395,7 km exploités par la RESE
- ☞ 36 km exploités par la CER-SAUR
- ☞ 40 km exploités par VEOLIA

- Les fuites localisées dans le SIG

11 721 fuites localisées au 31.12.2016 soit **456 fuites** intégrées dans le SIG en 2016.
991 fuites archivées (suite travaux de renouvellement) au 31.12.2016 soit **404 fuites** archivées dans le SIG en 2016.

- Les principaux ouvrages d'Eau Potable

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Réservoirs	321	322	322	322	315	319
Stations	156	159	160	158	154	152
Captages	117	120	120	136	125	123

319 réservoirs (dont 309 en service)

Type de réservoirs	nombre
Au sol ou Bâché	98
Enterré	6
Semi-enterré	8
Sur tour	197
Total général	309

152 stations AEP (dont 132 en service)

Type de station	nombre
Désinfection	9
Pompage	54
Production	3
Suppression	11
Traitement	3
Non renseigné	52
Total général	152

123 captages AEP (dont 89 en service)

Type d'ouvrage (en service)	Nombre
Forages	54
Prise d'eau superficielle	1
Puits	6
Sources captées	4
Piézomètre	23
Non renseigné	1
Total	89

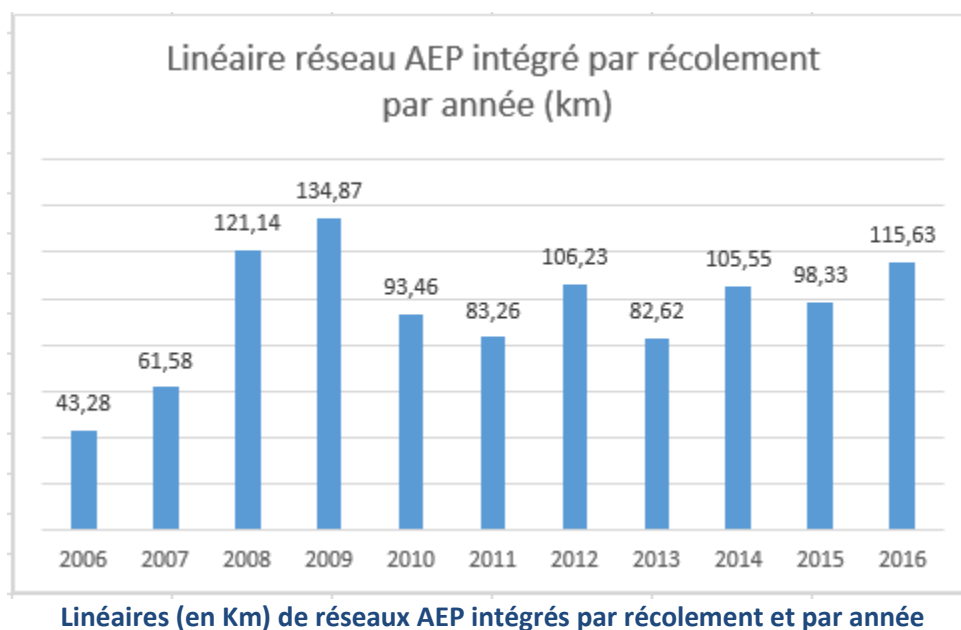
- Objets divers

Objets	Nombre 2013	Nombre 2014	Nombre 2015	Nombre 2016
Défenses Incendie	6876	7116	7077	7190
Vannes	41136	43246	43367	44515
Vidanges	22520	22970	23111	23506
Ventouses	5765	5968	6071	6243

- Les plans de récolements AEP :

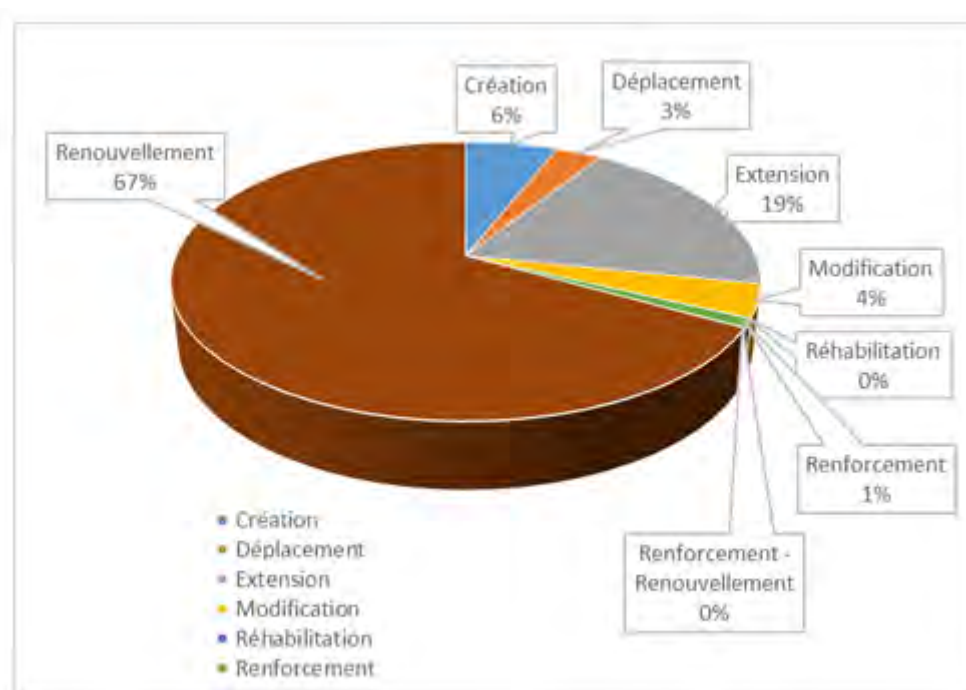
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de plans intégrés par SIG du SDE	120	107	109	144 (93 + 51 plans exploitants)	173 (83 + 92 plans exploitants)	146 (106 + 40 plans exploitants)	155 (102 + 53 plans exploitants)	279 (132 + 147 plans exploitants)
Linéaires en Km		58,8	52,2	61,7	62,55	86,3	72	107 km 95,5 pr aep et 11,5 km pr Feeder
Variation		-13 plans	+2 plans -8,6 km	+35 plans +9,5km	+29 plans +0,9 km	- 27 plans +23.7 km	+ 9 plans -14.3 km	+124 plans +35 km

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire réseaux intégrés via PR SDE en Km	58,8	52,2	61,7	62,55	86,3	71.9	95,5
Linéaire réseaux intégrés via PR RESE en Km	36,4	33,9	31	26,45	23.6	25.5	20,1
Linéaire total de réseaux intégrés via PR en Km	95,2	86,1	92,7	89	110	97.4	115,6 km
Linéaire cumulé sur niveau PR (hors PR FEEDER)	525 km	608 km	715 km	797 km	902 km	1001 km	1116,6km
Linéaire cumulé sur niveau PR du FEEDER						72,82 km	84,32 km +11,5 km



En 2016 :
 Création/Extension/Renforcement-création = **31 km = 26,8 %** des intégrations
 Renouvellement/Modification/Déplacement = **84,6 km = 73,2 %** des intégrations

Nature des travaux	Longueur en km
Création	7,01
Déplacement	3,42
Extension	22,87
Modification	4,00
Réhabilitation	0,05
Renforcement	1,16
Renforcement - Renouvellement	0,07
Renouvellement	77,04
Total général	115,62



L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Le linéaire (Km) de réseaux d'assainissement collectif :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau en Km	2310	2371	2421	2491,5	2531	2421,5	2463,3	2496

Type	Longueur en km	Variation
Gravitaire	1841,7	+ 31 km
Refoulement	595	+3,3 km
Sous vide	10,7	+0,1 km
Rejet	48,2	-2,1 km

- Le linéaire (Km) de réseaux d'assainissement collectif réparti par exploitant et par catégorie :

	Réseaux d'assainissements (en km)				
	Gravitaire	Refolement	Sous-vide	Rejet	Total
CER-SAUR	181.5	76.5	2.4	10.6	271
RESE	1 140.2	334.6	8.3	20	1505
SAUR	437.3	151.8	0	15	604.2
VEOLIA	81.4	32	0	2.4	115.9
TOTAL	1840.4	595	10.7	48	2496,1

- Les principaux ouvrages en Assainissement Collectif :

LES STATIONS D'EPURATION							
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
STEP	169	171	176	180	177	180	182
Step de Lotissement	3	4	5	4	4	3	3
Total	172	175	181	184	181	183	185

LES POSTES DE REFOULEMENT								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes	1084	1107	1138	1163	1190	1079	1198	1221

Objets divers	Nombre 2012	Nombre 2013	Nombre 2014	Nombre 2015	Nombre 2016
Regards de visite	45604	46852	45280	46382	48357
Bâches de transfert sous vide	84	81	85	85	87
Centrales de vide	3	3	3	3	3
Vidanges	123	132	135	144	145
Ventouses	213	227	235	241	244

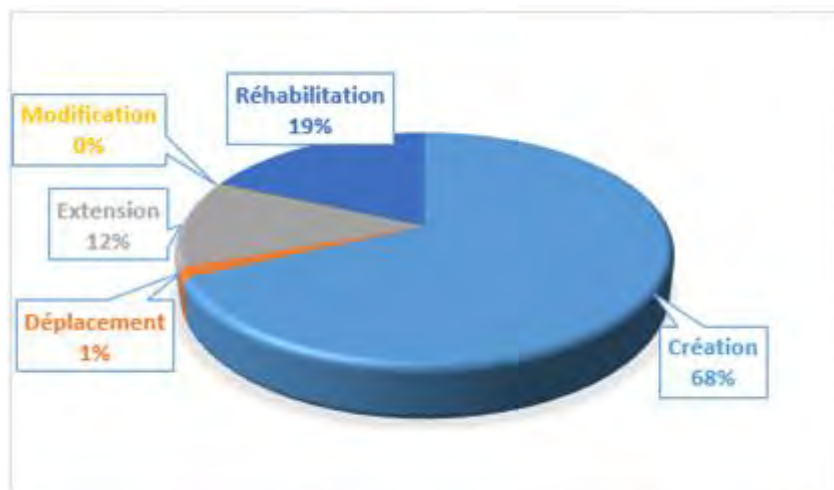
- Les plans de récolement en Assainissement Collectif :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de plans intégrés	92	62	53	79	(60 + 7 explt)	(73 + 19 explt)	(69 + 27 explt)	(77 + 21 explt)
					67	92	96	98
Linéaires en Km		53	33,23	41,37	42,3	50	38.6	38
Augmentation		-30 plans	-9 plans -20 km	+26 plans +8,14 km	-12 plans +1 km	+25 plans +7,7 km	+ 4 plans -11,4 km	+ 2 plans -0,600 km

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire réseaux intégrés via PRS SDE en Km		53	33.23	41.37	42,3	50	38,6	38
Linéaire réseaux intégrés via PRS RESE en Km		7,5	6,8	5,46	5,7	5,5	18,4	6,2
Linéaire total de réseaux intégrés via PRS en Km	90	60,5	40	46,83	48	55,5	57	44,2
Linéaire cumulé de réseau Asst sur niv. PRS en Km	<i>302.3k m</i>	<i>361.4 km</i>	<i>400.7 km</i>	<i>448 km</i>	<i>496 km</i>	<i>551.2 km</i>	<i>608,2k m</i>	652,4 km

Nature des travaux 2016	Longueur de réseau en km
Création	30
Déplacement	0,6
Extension	5,35
Modification	0,065
Réhabilitation	8,1
Total général	44,2

Longueur de réseaux assainissement intégrés en 2016 selon nature de travaux :



Extension/création : 35,35 km = 80 %
Réhabilitation : 8,7 km = 20%

LA TOPOGRAPHIE :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nbre de plans intégrés	103	135	130	148	192 (176 topo + 16 DMPC)	235 (206 topo+ 29 DMPC)	285 (204 topo+ 23 DMPC +58 PR(S) Exploitant)	268 (193 topo+ 22 DMPC +53 PR(S) Exploitant)
Linéaires en Km	-	90	104	95	160 (144 +16 km de topo des PR(S))	135 (121 +14 km de topo des PR(S))	184,3 (175 km + 9,3 km de topo des PR(S))	205 km (196,5 km + 8,5 km de topo des PR(S))
Variation		+35 plans	- 5 plans +14 km	+ 18 plans -9 km	+ 44 plans +65 km	+ 43 plans -25 km	+50 plans + 50 km	-17 plans + 20 km

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Les installations d'assainissement non collectif intégrées dans le SIG :

Année	Nombre de dossiers créés	Cumul
1998	11	11
1999	49	60
2000	138	198
2001	395	593
2002	1080	1673
2003	1648	3321
2004	2296	5617
2005	2954	8571
2006	2666	11237
2007	2211	13448
2008	1859	15307
2009	2225	17532
2010	2921	20453
2011	3541	23994
2012	3519	27513
2013	3796	31309
2014	3027	34336
2015	2992	37328
2016	2430	39758

- Les études de zonage d'assainissement intégrées dans le SIG :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>Nouveaux fichiers intégrés</i>	75	50	38	42	31	25	6	7
<i>Zonage</i>	26	14	8	7	6	2	1	1
<i>Aptitude des sols</i>	36	29	27	29	20	19	4	3
<i>Révisions de zonage</i>	13	7	2	6	5	4	1	3
<i>Nbre de cnes concernées</i>		38	30	35	29	25	5	7
<i>Nombre de nouvelles Cnes</i>		28	27	29	19	19	3	2
<i>Nbre de communes concernées par des données</i>	291	319	346	375	394	413	416	418

LES EXPORTS D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

Sur demande des partenaires (bureaux d'études, intercommunalités, communes ...), le service Informatique a réalisé l'export de nombreuses données numériques dans le domaine de l'information géographique (**269 exports en 2016**). Ces fichiers cartographiques servent à l'instruction des :

- Documents d'Urbanisme
- Projets de futurs travaux
- Etudes Hydrauliques
- Etudes diverses



Par ailleurs, dans le cadre des conventions « Partenaires associés pour la numérisation des cadastres », tous les territoires ont reçu les données cartographiques des réseaux en vue de leur intégration dans les SIG intercommunaux.

Tous ces échanges ont été assurés via l'outil ECM « ALFRESCO ».

LES ENVOIS DE PLANS PAPIER AUX COLLECTIVITES ADHERENTES

Environ 400 plans papiers édités en 2016 :

- 368 (AEP & ASS) + 30 PAO FEEDER
 - Pour 181 communes en asst /193 communes adhérentes
 - Pour 66 communes en aep

LES INSTRUCTIONS DE DOCUMENTS D'URBANISME

57 documents d'urbanisme ont été instruits en 2016.

Divers

Le SDE17 a participé à la matinale sécurité organisée par SOLURIS le 18/11/2016.

Engagé dans la démarche « Référentiel Général de Sécurité » depuis 2015, le SDE17 a présenté son retour d'expérience dans la mise en œuvre d'une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).



Conclusion générale

L'importance du numérique dans la modernisation de l'action publique n'est plus à démontrer.

Plus de 90% des projets identifiés dans le Schéma Directeur des Systèmes d'Information et de Communication 2013-2015, du SDE17, ont été réalisés.

Le nouveau SDSIC 2016-2018 est encore plus ambitieux. Il comporte une centaine de projets. Ce SDSIC illustre ainsi parfaitement l'actuelle transformation galopante des métiers par le numérique.

Une organisation consolidée de bout en bout dans la production de services permettra une atteinte des objectifs identifiés (valeurs, coûts, délais)

Ainsi, le SDE17 poursuit sa modernisation dans un contexte connu, convenu et maîtrisé afin de faire face à de nouvelles et récurrentes évolutions fonctionnelles, technologiques ou réglementaires.

2017 verra donc se poursuivre l'enrichissement du catalogue de services numériques.

Une vigilance toute particulière devra être portée sur l'accompagnement de chaque agent, de chaque partenaire, afin de ne laisser personne « sur le bord de la route ».



Les TEMPS FORTS

SEPTEMBRE



Station d'épuration de ST SEVER DE SAINTONGE

Cette nouvelle station, de filtres plantés de roseaux a une capacité de 600 EH.

Le **coût de l'opération** s'est élevé à **3,3 M€ HT** et a bénéficié des subventions du Département, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Elle a été inaugurée le 30 Septembre.

OCTOBRE

**Station d'épuration de
ST HILAIRE de
VILLEFRANCHE**

C'est une station de type **boues activées à aération prolongée** d'une capacité de 1800 EH.

Le **coût de l'opération** s'est élevé à **1,580 M€ HT** et a bénéficié des subventions du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

L'inauguration a eu lieu le 14 Octobre.



COMMUNICATION

1 – Colloques, grand public et expertise

Les thèmes relatifs à la préservation et la mise en valeur des nappes d'eau souterraine ont fait l'objet d'interventions du service Hydrogéologie auprès d'experts, du grand public, de la profession agricole et d'étudiants. Les présentations ont été sur :

- les enjeux de la pollution de l'eau à l'Université de Montpellier en Janvier 2016 ;
- l'évaluation des connaissances et atelier de réflexion sur le suivi des ressources en Adour-Garonne à Toulouse en Mars 2016 ;
- les actions de préservation de la ressource en eau souterraine à Rouen en Septembre 2016 ;
- la stratégie foncière autour des périmètres de protection à Agen en Novembre 2016.

Le service Hydrogéologie est également intervenu régulièrement dans des réunions, concernant par exemple les suivis de la qualité de l'eau dans le département, les SAGE (Charente, Seudre, Boutonne ...), le Plan Régional Santé Environnement, Schéma d'alimentation du Pays Royannais, Observatoire Départemental de l'Eau, définition de nouveaux indicateurs de la ressource par bassins avec la DDTM).



Aménagement d'une doline en Seine Normandie

ASTEE

- Présidence du groupe de travail de révision du fascicule 74 du CCTG (construction des réservoirs en béton)

2 – Publications

Le Syndicat a participé à la rédaction d'articles dans « Compétences 17 ». En 2016, les sujets suivants ont été évoqués :



- Ⓢ Les Zones de Rejet Végétalisées : les plantes au service de l'assainissement, un outil supplémentaire pour la préservation des milieux naturels.
- Ⓢ La réhabilitation des ouvrages en génie civil : un enjeu de la gestion patrimoniale.
- Ⓢ Systèmes de collecte des eaux usées : la chasse aux eaux parasites.
- Ⓢ Les captages d'eau potable dits « Grenelle » du bassin versant de l'Arnoult.

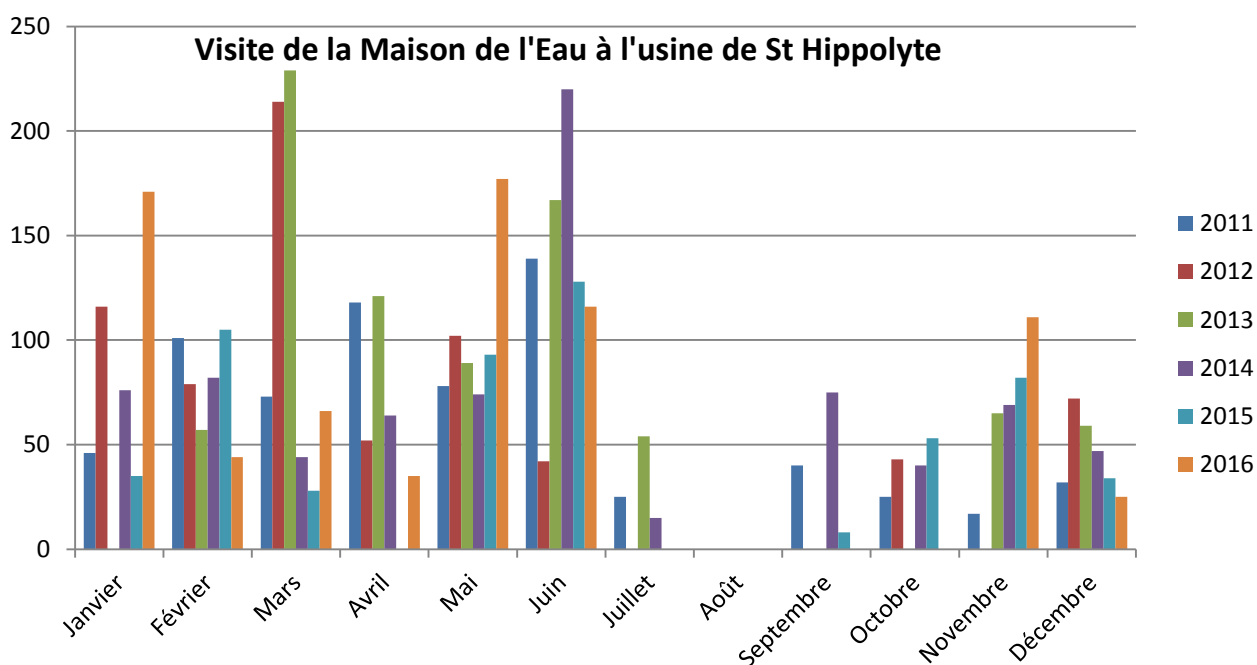
Ces articles sont consultables sur le site internet du Syndicat : www.sde17.fr

3 – Maison de l'Eau

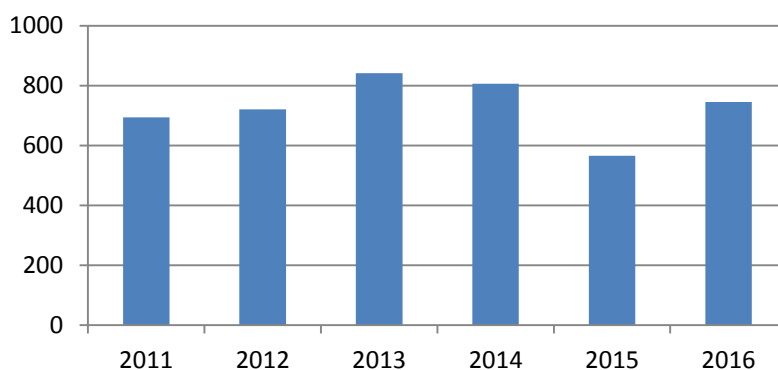
Depuis 2011, le Syndicat des Eaux a confié au CIS de Fouras l'organisation et les visites de l'usine de production d'eau potable de ST HIPPOLYTE. Ces visites se déroulent en 4 temps :

- 1 - L'eau en Charente-Maritime (maquette dans le hall d'accueil)
- 2 - L'eau au microscope dans l'atelier pédagogique
- 3 - L'envers du décor : circuit de visite de l'usine
- 4 - Le grand jeu dans la salle multimédia

Sur les 745 personnes ayant visité la maison de l'eau, 646 sont des scolaires représentant 87 % de visites.



Nombre de visites par an



COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre des actions concertées avec Charente Maritime Coopération depuis 2006, une nouvelle opération intitulée « Infrastructures et gestion de l'eau - Boffa - République de Guinée » est réalisée sur 3 années (2014-2016).

Le programme comprend :

- un programme d'amélioration de l'alimentation en eau potable (forages, puits, pompes, châteaux d'eau,...) sur les communes rurales de Tamila, Tounifily et Boffa ayant pour objectif l'alimentation en eau potable de 72 000 personnes.

Ce programme de 300 000 € bénéficie d'un soutien du Syndicat des Eaux à hauteur de 80 000 €.

Il a été renforcé par un nouvel accord-cadre avec l'UNICEF en 2015 dans le cadre de la lutte contre la maladie à virus Ebola.

La contribution de l'UNICEF (746 000 €) permettra notamment de renforcer l'accès à l'eau potable par la création de nouveaux points d'eau (pompes à motricité humaine, adduction d'eau potable par pompes photovoltaïques) et d'améliorer l'accès à l'assainissement.

Une mission a été réalisée en Guinée du 6 au 18 Janvier 2016. L'objectif était de dresser le bilan technique et financier sur le programme d'hydraulique villageoise sur la CU de BOFFA.

Le Syndicat a accueilli du 4 au 15 Juillet 2016 3 stagiaires guinéens afin de conforter leur expérience professionnelle avec une vision d'ensemble du fonctionnement d'un service public de l'eau (gouvernance, management, finances, visites d'ouvrages,...).

L'eau, une urgence sanitaire pour la Guinée

Les résultats concrets et durables de son action « hydraulique villageoise » valent à Charente-Maritime Coopération la confiance de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de l'organisme humanitaire Unicef pour renforcer et pérenniser son action sur le terrain.



Paradoxalement, la Guinée ne manque pas d'eau : il y pleut quatre fois plus qu'en France. Mais en milieu rural, l'eau potable reste rare et précieuse. Elle ne coule pas au robinet, il faut aller la chercher. Sa gestion est confiée à une structure gouvernementale, articulée localement par les préfectures. C'est dans le périmètre de la préfecture de Boffa qu'intervient Charente-Maritime Coopération (CMC), depuis plus de 25 ans. En 2006, CMC, en partenariat avec le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime, développe un programme d'accès à l'eau, c'est le volet « hydraulique villageoise » d'une mission plébiscitée par la population et les autorités locales.

Des résultats probants
Il y a dix ans, rien ne marchait. Sur les 47 forages existants, deux étaient fonctionnels. Avec CMC, l'ambition de

l'accès à l'eau potable dépasse largement les actions isolées de creusement de puits. Fin 2014, les résultats sont probants : 53 forages, 1 impluvium*, 8 puits ; la gestion est autonome grâce à un système de redevance, et la gouvernance locale intègre tous les acteurs institutionnels. L'extension du programme s'oriente alors vers les infrastructures et la gestion. L'agence de l'eau Adour-Garonne et le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime, partenaire historique, renforcent leur soutien technique et financier à hauteur de 300 000 €. Ces résultats concrets et durables ont valu à CMC la confiance de l'Unicef, qui lui confie en 2015 un versement exceptionnel de 746 247 € pour la mise en œuvre d'un programme renforcé. Aujourd'hui, grâce à ces actions et ces partenariats, l'alimentation en eau potable est une réalité pour plus de 70 000 personnes.

*Système de captage et de stockage des eaux pluviales.

Trois stagiaires guinéens



Les stagiaires guinéens à la formation technique à la gestion de l'eau potable à la préfecture de Boffa.

Les stagiaires guinéens à la formation technique à la gestion de l'eau potable à la préfecture de Boffa. Ils sont accompagnés par des techniciens français et guinéens. Cette formation vise à améliorer les compétences des acteurs locaux dans la gestion de l'eau potable. Les stagiaires sont formés à la gestion des forages, à la maintenance des équipements, et à la planification des interventions. Cette formation est financée par l'Unicef et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Les actions de CMC en un coup d'œil



Charente-Maritime Coopération
Cette association est née en 1992 de la volonté des élus du Département de la Charente-Maritime pour piloter le programme de Coopération décentralisée du Département en République de Guinée. Elle est présidée actuellement par Jean-Marie Roustit, Vice-Président du Conseil Départemental, compte 38 collaborateurs sur place, 1 chargé de mission à La Rochelle et de nombreux partenaires. Le transfert de compétences et l'accompagnement au plus près des populations et institutions locales sont au cœur de toutes ses actions.
Contact : sebastien.rodts@charente-maritime.fr



Care routière de Boffa.

Appui aux collectivités
- En coopération avec la Direction nationale guinéenne de décentralisation
- Formation des élus locaux
- Appui administratif
- Co-financement d'infrastructures collectives et d'équipements



L'impluvium collecte 40 000 litres d'eau potable par an.

Hydraulique villageoise
- Plus de 150 points d'eau
- Accès à l'eau de plus de 70 000 personnes
- Disparition du choléra sur l'île de Dary grâce à l'impluvium



Le « marais salant » utilisé des bûches.

Sel solaire
- Action emblématique et historique
- Préservation de la mangrove (alternative à l'évaporation au feu de bois)
- Sel avec une meilleure teneur en iode
- 7 coopératives de producteurs
- Jusqu'à 300 tonnes par an

Pistes rurales
- Favoriser la circulation des biens et des personnes
- Structures adaptées
- Entretien des pistes (100 km par an)
- Construction d'ouvrages de franchissement (3 par an)



Pont entre 2 tronçons de piste.